



**R. PIACENTINI**

Première partie  
Préface  
Chapitres 1-6

**LES  
FILLES  
DE  
JESUS  
KERMARIA-LOCMINE**

Les « FILLES DE JÉSUS »

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR :

*Les Chanoinesses de la Miséricorde de Jésus, Vannes-Malestroit.*

*La belle histoire de Pierre Nedellec (récit).*

*Le Père Arsène Mell, apôtre des Bagas.*

*Jacques Désiré Laval, le « Pierre Claver » de l'Ile-Maurice.*

*« Maboni », le Père J. Bonnefont.*

*« Un esclave de la Divine Majesté », le Père F. J.-B. Delaplace.*

*Les Chanoinesses Régulières Augustines Hospitalières de la Miséricorde de Jésus. Histoire générale de l'Ordre, pour paraître prochainement.*



SAINT JOSEPH DE KERMARIA  
STATUE COURONNÉE EN 1921

R. PIACENTINI C. S. Sp.



LES  
« FILLES DE JÉSUS »

MAISON-MÈRE  
DES FILLES DE JÉSUS  
Saint-Joseph de Kermaria  
près Locminé (Morbihan)

MAISON PROVINCIALE  
DES FILLES DE JÉSUS  
1193, Boulevard Saint-Louis  
Trois-Rivières, P. Q. Canada

NIHIL OBSTAT

Paris, 1<sup>er</sup> octobre 1952

M. DUVAL, *c. s. sp.*

*Sup. princ.*

IMPRIMATUR :

Venetiae, die 8<sup>a</sup> octobris 1952

† EUGENIUS JOSEPHUS MARIA

*Episc. Veneten.*

## TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE . . . . .	VII
AVANT-PROPOS . . . . .	XI

### PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE PREMIER « In Spiritu humilitatis » . . . . .	3
CHAPITRE II. « Le grain de blé tombé en terre (Jean XII, 24). . . . .	15
CHAPITRE III. « Le grain de blé tombé en terre, s'il n'y meurt... » (Jean, XIII, 24)	29
CHAPITRE IV. Premiers épis . . . . .	51
CHAPITRE V. Saint Joseph de Kermaria « Lann Vraz ». . . . .	69
CHAPITRE VI. « S'il meurt, il rapporte beau- coup. » (Jean XII, 24) . . . . .	93

### DEUXIÈME PARTIE

CHAPITRE VII. « Grands Cœurs ». . . . .	113
CHAPITRE VIII. Les Filles de Jésus chez les Zoulous	131
CHAPITRE IX. Kermaria dans la tempête . . . . .	139
CHAPITRE X. « Persécutés dans une ville, fuyez dans une autre. » (Math. XII, 23) . . . . .	159
CHAPITRE XI. Les Filles de Jésus au Canada . . . . .	183
CHAPITRE XII. La guerre de 1914-1918 . . . . .	201

### TROISIÈME PARTIE

CHAPITRE XIII. Le couronnement de saint Joseph	215
CHAPITRE XIV. Jours de joie, jours de deuil. . . . .	241
CHAPITRE XV. Dans la main de Dieu. . . . .	259
CHAPITRE XVI. Le centenaire. . . . .	271
CHAPITRE XVII. La guerre de 1939-1945 . . . . .	281
CHAPITRE XVIII. « Une Fille de Jésus ». . . . .	307

ÉVÊCHÉ  
DE  
VANNES

Vannes, le 1<sup>er</sup> octobre 1952.

MON RÉVÉREND PÈRE,

*Vous me demandez une introduction à votre Histoire des Filles de Jésus de Saint-Joseph de Kermaria. Bien volontiers je réponds à votre désir et vous dis tout simplement et d'abord que j'en pense beaucoup de bien.*

*C'est un beau et long passé qui revit sous votre plume. Vous nous faites voir ce petit chêne — c'est l'image dont se sert la vénérée Mère Marie de Saint-Charles — qui naît au hameau d'Ilizen, au Vieux-Colpo; il grandit sous nos yeux; nous le suivons dans sa croissance jusqu'au plein épanouissement de l'arbre, aujourd'hui plus que séculaire et dont les rameaux s'étendent non seulement sur toute notre Bretagne, mais sur l'Angleterre, la Belgique, le Canada et les Etats-Unis.*

*La bonne et sainte Perrine Samson ne prévoyait certes pas qu'elle serait, avec M. Coëffic, la fondatrice d'une société qui compte aujourd'hui près de trois mille membres! Quelle simplicité, quelle fraîcheur dans ces humbles débuts sur lesquels se penchent des hommes de la valeur des PP. Leleu et Lestrohan, qui ne soupçonnaient pas, eux non plus, de si féconds lendemains!*

*Ces chères Filles de Jésus sont de souche nettement bretonne et morbihannaise. Perrine Samson ne « parlait jamais à Dieu et ne parlait jamais de lui que dans la langue de ses ancêtres : le breton ». A Bignan, elle fait la classe*



en breton, elle ignore le français. C'est en breton que leur fut prêchée la retraite de profession comme c'est en breton que l'une d'entre elles prononça la formule de ses vœux.

Vint la tempête, et quelle tempête ! L'arbuste comme un roseau plie sous la bourrasque : ses racines sont profondes au sol de granit : il résiste et tient bon. Mais quelles souffrances au cœur de Mère Marie de Saint-Charles et de la plupart de ses compagnes !

Rien ne se fait de grand sans de grandes douleurs.

Vous nous dites ce que furent ces orages et, si vous respectez les droits de l'histoire, vous savez aussi faire la part des choses et n'incriminez pas pour autant les intentions de ceux qui les provoquèrent.

Quelle belle galerie de portraits vous exposez, que de belles et saintes âmes vous dépeignez, vous analysez ! Les Supérieures générales, les Supérieurs religieux, les Aumôniers, les simples Sœurs que vous faites passer sous nos yeux, disent des choses, font des gestes dignes des fioretti. Beaux caractères, âmes généreuses, beaux exemples ; on comprend qu'une congrégation ainsi façonnée, ainsi conduite, qu'une vie religieuse ainsi comprise et vécue aient pu doubler le cap de bien des tempêtes ; ce sont les fleurs de ce temps passé qui s'épanouissent dans le présent.

Votre livre, mon Révérend Père, est une contribution loyale à l'histoire de l'hospitalisation chrétienne et surtout de l'enseignement libre dans notre pays. Seules, de nombreuses monographies de ce genre permettront d'en établir la synthèse. Elle met en plein jour ce que la générosité de notre population catholique a su, à elle seule, sans aucun secours officiel, réaliser.

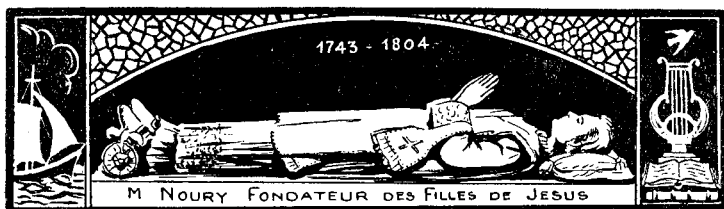
C'est une manière de poème en plusieurs chants que vous avez composé, sans rien d'imaginaire toutefois et en restant fidèle à la vérité, en l'honneur de cette très

*honorable et très méritante Congrégation des Filles de Jésus, à la gloire aussi, et par le fait même, de saint Joseph à qui elles ont tout demandé et de qui elles ont tout reçu. Si la dévotion à ce saint Patriarche s'est tellement répandue dans notre pays, le mérite en revient, en grande partie au moins, à celles qui se sont faites les apôtres enthousiastes de son culte.*

*Objectivement, sans flatterie, vous avez raconté cette belle histoire et de telle façon que, la lecture commencée de votre livre, on ne la cesse qu'avec le point final. Je lui souhaite et lui prédis le plus beau succès, vous remercie de l'avoir écrit et, à votre demande, bénis bien cordialement l'œuvre et son ouvrier.*

*Veillez agréer, mon Révérend Père, avec ma très vive gratitude, l'hommage de mes religieux respects.*

† Eugène LE BELLEC.  
*Evêque de Vannes.*



## AVANT-PROPOS



*Messire Pierre Noury,  
Recteur de Bignan*

u début de l'année 1771, un jeune prêtre qui, de bon matin, avait quitté la paroisse de Plumelin où depuis son ordination il était vicaire, se dirigeait vers Bignan. Après avoir longé le Tarun, ruisseau que les pluies d'hiver faisaient couler à pleins bords, il allait atteindre les environs de Locminé.

Locminé, Plumelin, Bignan, c'est à la fois le centre de la Bretagne et de ce qui deviendra, quelque vingt ans plus tard, lors du découpage des anciennes provinces, le département du Morbihan.

Il chevauchait par des chemins caillouteux et boueux aussi, encaissés entre de hauts et larges talus plantés de chênes étêtés, des « pen coat », et de châtaigniers. Ce prêtre se nommait Pierre Noury ; il était né en 1743 au village de Kerglérec en Lauzac'h d'une bonne famille de laboureurs<sup>1</sup>. Grand, de belle allure, ses cheveux encadraient un front haut, une figure intelligente et lui donnaient, malgré sa jeunesse, un air de dignité. Intelligent, il l'était en effet, et travailleur, puisqu'il venait de remporter au concours le Rectorat de Bignan pour lequel il avait opté, de préférence à celui de Baud qui lui était également offert.

Arrivé sur la route de Locminé à Bignan, son regard fut maître de l'horizon : devant lui, au lointain, une suite de collines où le granit affleure par places, où les seuls ajoncs trouvent assez d'humus pour croître et livrer leurs bouquets d'or aux premiers rayons chauds du soleil ; plus près, quelques chaumières en maçonnerie grossière, un vieux calvaire tout patiné de lichens, de maigres champs parmi des terres incultes, des boqueteaux de pins. Il ne se doutait pas, ce jeune Recteur de 28 ans, que cette « Lann Vraz » — La Grande Lande — qu'il traversait, deviendrait un jour, grâce à Dieu et grâce à lui, comme un des hauts lieux de la Bretagne catholique et serait Saint-Joseph de Kermaria.

A Bignan, M. Noury va trouver « une race ferme comme le roc de ses collines, solide comme le bois

<sup>1</sup> L'an de grâce mil sept cent quarante et trois, le quinzième de may, je certifie avoir baptisé un fils né le même jour du légitime mariage d'entre Jean Noury et Anne Largouët laboureurs demeurants au village de Kerglérec. On lui a imposé le nom de Pierre, parein et maréine ont été Pierre le Nevé et Louise le Boulge qui ne signent. LE LUEL, recteur.

de ses chênes, une race robuste, énergique »<sup>1</sup>, mais qu'il devra conduire et élever à Dieu.

Tout n'y est pas parfait. En cette fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'esprit de Voltaire et de Rousseau n'a pas été sans influence, au moins sur les quelques notables du pays. Le duc de Rohan Chabot attirait, le dimanche, et retenait par l'attrait du plaisir, une jeunesse qui en est toujours avide. Jeunes gens et jeunes filles se rencontraient à son manoir de Kerguéhennec ; des flots de rubans récompensaient les bons lutteurs, des « robes rouges » les plus légères danseuses et, pour tous, le cidre coulait abondamment.

Si M. Noury n'avait eu à opposer à ces réjouissances que les vêpres de la paroisse, peut-être n'aurait-il pas réussi à en détourner la jeunesse : son art fut de remplacer ces plaisirs dangereux par des plaisirs plus sains. Il avait le don de persuader et de plaire et s'en servit pour tenir en mains son monde, les jeunes surtout, se mêlant aux amusements qu'il leur offrait au sortir de l'église : jeux de boule, tir au fusil sur un papegai qui n'était qu'un sabot troué et, grande nouveauté pour Bignan, il donna le spectacle à toute la paroisse. Il composa des pièces de théâtre, en breton évidemment : une tragédie en cinq actes nous reste de lui : « Isaac », qui atteste son souffle poétique.

Mais le prêtre n'est pas un ministre des loisirs ; il a mieux à faire. « M. Noury était pieux comme un moine, savant comme un professeur, prédicateur entraînant, avec parfois des vues prophétiques, catéchiste clair et joyeux, confesseur prudent, poète à l'âme popu-

<sup>1</sup> *Un recteur breton* : M. NOURY, par M. A. (Mère Marie-Agnès).

laire...<sup>1</sup> » Il entreprit un travail en profondeur : l'éducation et l'instruction chrétienne pour tous. Ses sermons sont courts, il est vrai, mais « mieux vaut, disait-il, laisser les gens sur leur appétit que de les rassasier jusqu'au dégoût » ; bien préparés et substantiels. Il fait de l'enseignement du catéchisme aux enfants son œuvre de prédilection.

Au bout de peu de temps, M. Noury fut l'idole de sa paroisse et les Bignannais disaient qu'elle comptait trois merveilles : la grosse cloche, M<sup>lle</sup> Dupont et M. Noury. Nous n'en savons pas davantage sur cette demoiselle Dupont et il n'importe ; mais nous en savons plus sur son Recteur.

On voit, au presbytère de Bignan, une peinture dont la bonne intention fait le plus grand mérite : elle représente M. Noury assis dans un fauteuil, la main gauche sur le plan par terre d'une église. Cette église est celle de Bignan dont M. Noury lui-même fut l'architecte. Ni Chateaubriand n'avait encore découvert le Génie du Christianisme, ni le Romantisme mis à la mode les rêveries sous les ogives des cathédrales, et le Recteur, sur l'emplacement de l'ancienne église qui croulait, éleva un temple grec dont les pilastres couronnés de feuilles d'acanthé en granit sombre du pays, surprennent. La Bretagne est faite pour les clochers à jour.

L'église qu'il a construite, avec des pierres vivantes : les âmes de ses paroissiens, est plus belle incontestablement que celle que ceux-ci élevèrent d'après les

<sup>1</sup> Discours de Mgr Duparc, évêque de Quimper, prononcé aux fêtes du centenaire de la Congrégation des Filles de Jésus, à Kermaria, le 5 août 1934.

plans et sous la direction de leur Pasteur. Il sut faire d'eux un peuple « inébranlable dans ses principes, fort dans ses convictions, un peuple que les jours sombres de la Révolution verront se lever comme un seul homme et, sous la conduite de l'un des siens (Guillemot, dit par les Bleus : le roi de Bignan), donner à tout le pays le réconfortant spectacle de cœurs vaillants, sachant combattre en héros et tomber en martyrs pour la défense de Dieu et de l'autel. »

Lorsque les communes furent constituées en 1789, Bignan, par reconnaissance et affection, choisit M. Noury pour maire. La récompense était minime car, en ces temps troublés, l'édilité n'était pas de tout repos. L'ouragan allait éclater et le Recteur le sentait bien qui répétait sans cesse à ses ouailles : « Soyez fermes dans la foi, fuyez les prêtres jureurs, élevez vos enfants dans l'amour de Dieu. »

Il aurait pu, comme son cousin et vicaire M. Largouët, se déguiser, se cacher, aller de ferme en ferme, vivre d'expédients, célébrer la messe dans les greniers et les granges : la souffrance ne l'effrayait pas. Il crut mieux d'imiter son Evêque, Mgr Amelot, réfugié en Suisse et s'embarqua pour l'Espagne. Avant de partir, il composa un long poème auquel le peuple donna le nom de Testament de M. Noury : « Testamant en Eutru Noury », qui, sous la Terreur, se chanta dans toutes les familles. C'est un résumé de la doctrine chrétienne, une exhortation à la fidélité à Dieu, des conseils pratiques pour tous les âges et toutes les conditions. De son lointain exil, il ne cessa d'adresser à ses fidèles des poèmes, des lettres, des cantiques qui témoignent en même temps que du zèle et de l'attachement de

ce prêtre pour son peuple, d'un talent poétique tel que certaines de ces œuvres se rangent parmi les pièces maîtresses de la littérature celtique. On rapporte que, pendant la retraite de Russie, un grognard réunissait au bivouac ses camarades bretons et leur chantait les cantiques de M. Noury : « Cheleuet ur Person »<sup>1</sup> ; « O na hirret en noz »<sup>2</sup>, ou le joyeux chant de Noël : « Peh trouz zou ar en doar »<sup>3</sup>...

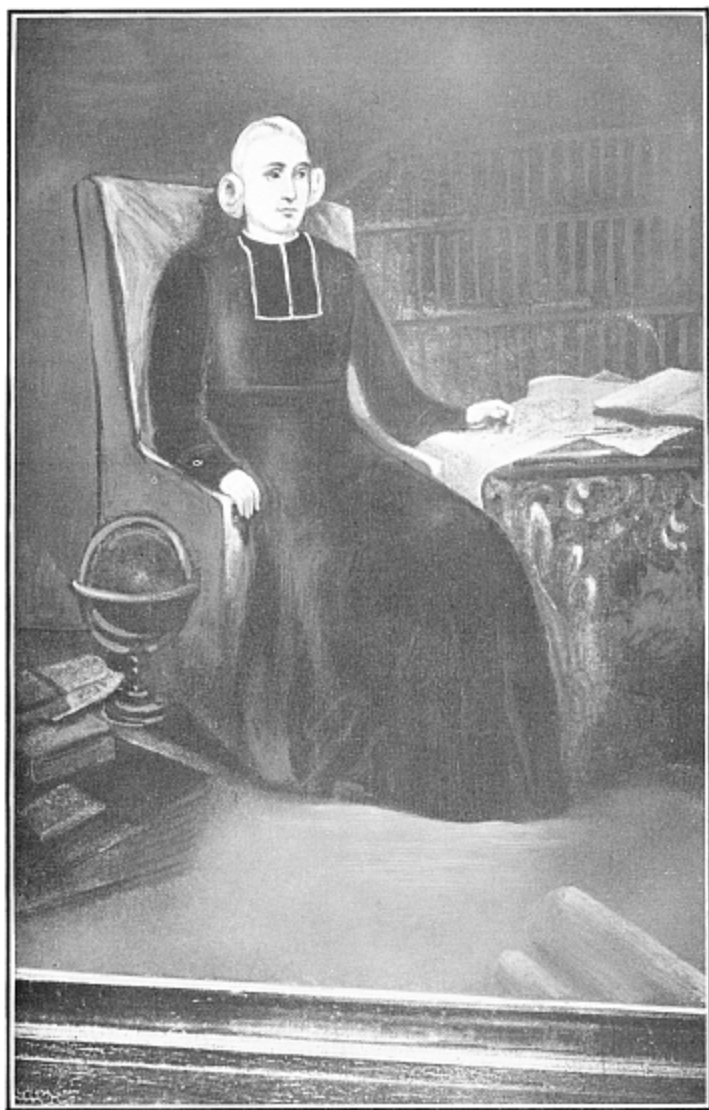
Si nous nous sommes quelque peu étendu sur la vie de M. Noury, c'est moins pour esquisser cette belle figure sacerdotale que pour mettre en lumière l'âme chrétienne du peuple qu'il sut former et de qui devaient sortir les premières Filles de Jésus. Nous touchons maintenant au début de leur histoire ; elles sont nées du cœur de M. Noury. Comme, pour l'instruction des enfants de son pays, il ne pouvait compter sur des institutrices de fortune qui, pour excellentes qu'elles fussent, étaient incapables d'assurer l'avenir sur ce point, il songea à une Congrégation religieuse uniquement créée dans ce dessein. Après de longues méditations, il rédigea des « Projets d'établissement et de fondation d'une maison de piété et de bienfaisance au bourg de Bignan, pour l'utilité générale tant spirituelle que temporelle de toute la paroisse et des environs ». Tout ce qui concerne « le but de la désignation de cet établissement » a été retrouvé dans les papiers de M. Noury, écrit de sa main ; ce qui regarde le règlement des futures religieuses fut pris presque sous sa dictée, par son cousin, M. Largouët, qui lui succéda à la cure de Bignan.

<sup>1</sup> Ecoutez un Recteur.

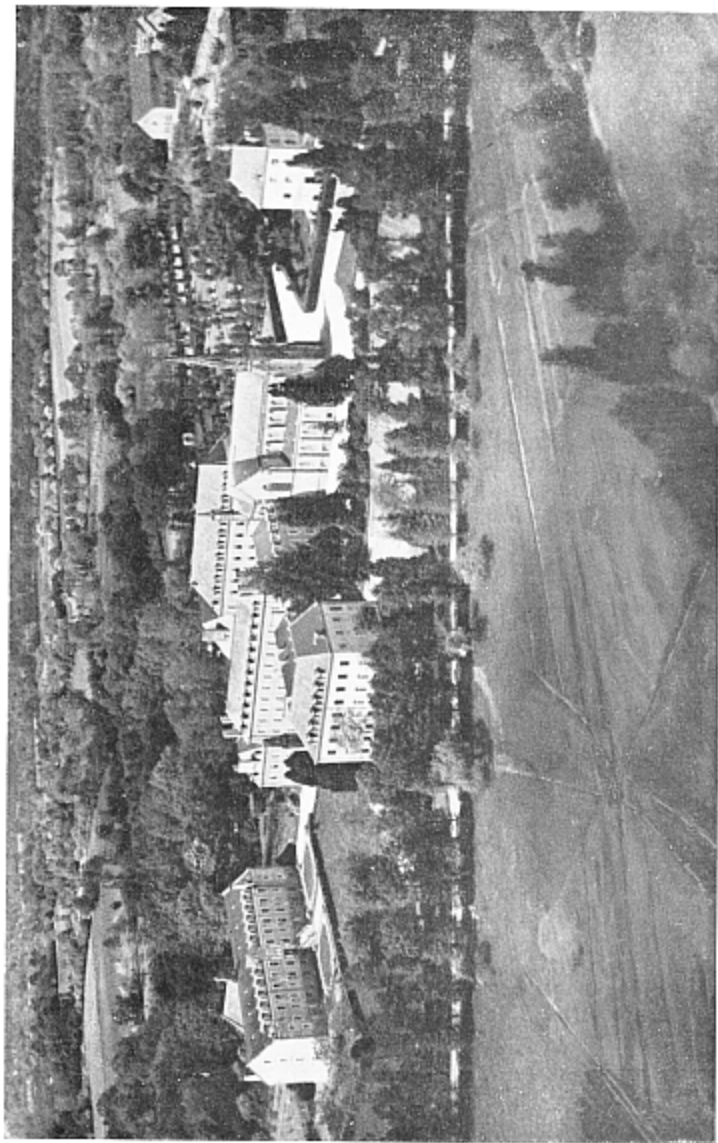
<sup>2</sup> Que la nuit est longue !

<sup>3</sup> Quel bruit sur la terre !





M. PIERRE NOURY  
CURÉ DE BIGNAN  
FONDATEUR DE LA CONGRÉGATION DES FILLES DE JÉSUS



MAISON-MÈRE DES FILLES DE JÉSUS  
VUE PANORAMIQUE

Pour que cette école, qui devait être gratuite, pût vivre, M. Noury acheta d'abord le terrain sur lequel elle devait se bâtir ; puis, le 28 messidor an XII (16 juillet 1804), il légua par acte notarié tous ses biens meubles et immeubles à ses meilleures collaboratrices Anne Jéhanno et Yvonne Forget, à charge pour elles de « pourvoir la paroisse d'écoles chrétiennes pour les enfants, de faire chanter pour lui un service solennel tous les ans et de donner aussi chaque année quelque chose pour les besoins de l'église paroissiale ».

Pourquoi M. Noury choisit-il ces personnes pour légataires, alors que son cousin aurait très bien pu remplir cet office ?

Revenu d'exil à la fin de l'année 1801, il avait trouvé son presbytère occupé par M. Largouët qui, lui, n'avait pas quitté le pays, avait fait de la « résistance » sur place et, fort de l'assentiment du Vicaire Général de Mgr Amelot, de l'appui des chefs royalistes Guillemot et Cadoudal, se considérait comme Recteur de droit et de fait. Ces chefs, pour permettre à la jeunesse bretonne d'accourir sous les armes au moindre signal et maintenir le pays en état de guerre, avaient « prié » les prêtres de ne pas marier les hommes de moins de 40 ans et, pour donner à croire au peuple que, même après le Concordat, la religion continuait d'être persécutée, interdit de célébrer les offices dans les églises. M. Noury, qui n'avait pas vécu les années de la Chouannerie dans leur atmosphère de poudre, prêtre avant tout, pensait qu'il fallait faire passer la cause des âmes avant celle du roi. Il « était reconnaissant au gouvernement de lui avoir permis de revoir sa paroisse, mais, étranger de parti pris, à toute préoccupation politique, il entendait profiter de la

liberté qu'on lui accordait pour son ministère pastoral. Les Chouans, au contraire, à force de lutter contre le gouvernement révolutionnaire, et toujours traqués par lui, en étaient arrivés à le considérer comme incapable de faire le bien ; ils s'acharnaient à le combattre, même au moment où le Premier Consul, d'accord avec le Pape, leur accordait la paix religieuse. Cette différence d'attitude se manifestait même parmi les membres du clergé dans toute la région de Bignan ; et si une certaine froideur a persisté jusqu'à la fin dans les relations de M. Noury et de M. Largouët, la principale cause pourrait bien en être dans ces dissentiments <sup>1</sup>.

Pour couper court à toutes les difficultés provenant de la situation politique et de la division des esprits, Mgr de Pancemont, successeur de Mgr Amelot sur le siège de Vannes, nomma M. Noury curé-archiprêtre de la cathédrale. Il y mourut le 25 juillet 1804, « miné par le chagrin », dit-on, d'avoir dû quitter Bignan. Suivant sa volonté, son cœur embaumé et placé dans un reliquaire « fut remis à une personne de Bignan pour laquelle il avait une affection particulière », dit naïvement une chronique qui ajoute : « les paroissiens qui avaient pour lui une vénération profonde, furent chercher son corps à Vannes et se firent un honneur de le porter sur leurs épaules jusqu'à Bignan. Il fut enterré vis-à-vis la maîtresse porte de l'église <sup>2</sup>. »

Cent ans plus tard, un vénérable prêtre, poète et orateur comme M. Noury, celtisant comme lui, qui mourut, comme lui, curé-archiprêtre de la cathédrale de Vannes, après avoir été, lui aussi, curé de Bignan,

<sup>1</sup> *Un Recteur breton*, op. cit., p. 114.

<sup>2</sup> Note aux archives de Kermaria.

M. J. Buléon obtint de déposer les restes mortels de son prédécesseur, dans l'intérieur de l'église. Ils furent placés dans un sarcophage de granit bleu, sous un enfeu à la mode antique. « Sa tête repose sur un coussin. Ses pieds s'appuient sur une bille de chêne portant, à l'une de ses extrémités, l'image du Cœur de Jésus, entouré d'épines et laissant échapper des flammes. Touchant emblème de la dévotion du Pasteur et des brebis. Sur la bille elle-même, un chapelet et deux oiseaux rappellent le culte de M. Noury pour la Très Sainte Vierge et cette strophe de sa complainte » :

*Truhunel, estig-noz, get en amzer neué,  
E iehet de gannein doh dor mem bugalé;  
Ah! perak ne hellan neijal eùé genoh,  
Eit monet drest er mor bet ou zi, avel oh!*

*Tourterelle, rossignol, quand reviendra le printemps,  
Vous irez chanter à la porte de mes enfants,  
Ah! Que ne puis-je m'envoler avec vous,  
Pour aller, au delà des mers, jusqu'à leur seuil,  
[comme vous!*

Pendant de longues années, le 11 mars, anniversaire du retour d'exil de M. Noury, le peuple de Bignan s'est réuni à l'église pour chanter la célèbre complainte :

*Cheluet ur person a escopti guened...  
Ecoutez un Recteur du pays de Vannes.*

S'il n'a pas été donné à M. Noury de réaliser l'œuvre qui germa dans sa pensée, ce sont cependant ses plans, ses projets qui prendront corps plus tard dans l'Institut

religieux dont nous rappelons l'histoire. Ce sont ses biens aussi qui serviront — nous verrons dans quelle mesure — aux fondations nouvelles.

C'est pourquoi les Filles de Jésus n'ont jamais cessé de le considérer non comme le Fondateur, mais comme le promoteur de leur Congrégation. Elles le nomment leur Père et l'ont fait représenter dans une verrière de la chapelle de Kermaria. Comme une précieuse relique, elles gardent son cœur à Bignan.

Cependant, comme il ne pouvait entrer d'emblée dans cette histoire qui, à proprement parler, n'est pas la sienne, nous lui avons destiné ce frontispice, hommage qui lui revient de droit et que les Filles de Jésus lui rendent avec une respectueuse affection.



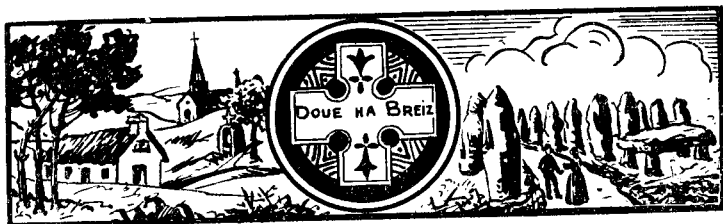
# PREMIÈRE PARTIE

1834-1884

« Joseph est le rejeton  
d'un arbre fertile »

Genèse XLIX, 22.

- CHAPITRE I « In spiritu humilitatis ».
- CHAPITRE II « Le grain de blé tombé en terre... »  
(Joh. XII, 24).
- CHAPITRE III « Le grain de blé tombé en terre, s'il n'y  
meurt... » *ibid.*
- CHAPITRE IV Premiers épis.
- CHAPITRE V Saint Joseph de Kermaria : « Lann Vraz ».
- CHAPITRE VI « S'il meurt, il rapporte beaucoup » *ibid.*



*Chapitre premier*

« IN SPIRITU HUMILITATIS »



*Anne Jehanno et Yvonne Forget*

Il y a toujours eu dans les bourgs et villages de Bretagne — puisse leur race ne pas disparaître — de ces bonnes filles que l'on appelait des « bonnes Sœurs de campagne ». Leur maison était la maison du bon Dieu, et celle du bon Dieu — l'église du village — la leur. Tout, chez elles, était réglé comme au couvent : le lever matinal, la messe quotidienne, la prière au son de l'horloge, le travail accompagné de la récitation du chapelet, la visite des malades, la prière pour les morts après les avoir ensevelis. Toutes les œuvres de miséricorde étaient leurs œuvres dans la paroisse et nul



ne l'ignorait. Telle fut Anne Jéhanno, Supérieure des Tertiaires de Saint-François, à Bignan. C'est elle que M. Noury avait choisie pour diriger son école. Avant ou après son exil, on ne sait, il lui avait légué, avec ses biens, sa pensée d'une Congrégation enseignante et hospitalière à fonder. Fidèle à sa mission, pendant toute la Révolution, aidée par Yvonne Forget, elle fit la classe aux enfants de Bignan, et à sa mort en 1823, elle légua les biens de son Recteur, à sa compagne qui en savait la destination.

Quand M. Largouët mourut en 1821, toutes deux avouèrent à M. Coëffic, son successeur, qu'elles étaient lasses et incapables de tenir les enfants.

M. Coëffic est un jeune prêtre de 31 ans<sup>1</sup> mais qui jouit déjà d'une certaine expérience, puisqu'il vient de diriger pendant cinq ans la paroisse de Locqueltas ; il ne lui manque ni la piété, ni le zèle, et les initiatives hardies ne sont pas pour l'effrayer.

#### *Perrine Samson à Illizen*

Or, il y avait, à deux lieues de Bignan, au hameau d'Illizen, trêve du « Vieux Colpo », une nièce d'Yvonne Forget, Perrine Samson. Elle y était née en 1790<sup>2</sup>

<sup>1</sup> Né le 14 février 1790 à Kéralan, en Guidel.

<sup>2</sup> L'an de grâce mil sept cent quatre-vingt-dix, le premier juin, je soussigné ai baptisé et nommé Perrine une fille née d'hyer du légitime mariage de Bertrand Samson et Jeanne Lamour du village d'Elizen, parein et mareine ont été Pierre Cadoret de Moustoirac et Perrine Samson tante de l'enfant aussi de Moustoirac qui tous avec le père présent ont déclaré ne savoir signer de ce interpellés.

*Signé* : Math. JEFFREDO, curé.

Elle avait fait sa première communion le 16 juillet 1805. A l'examen, note : très bonne ; sa deuxième communion, le 16 juin 1807, note : très bonne.

dans une bien pauvre chaumière, et chaumière veut dire : maison couverte de chaume, comme l'étaient toutes les maisons des bourgades bretonnes à cette époque. Le toit couvrait un espace de dix mètres carrés, les murs n'atteignaient pas trois mètres de haut ; le cintre de la porte, au millésime de 1737, n'avait pas un mètre soixante au-dessus du seuil : une seule pièce, mais divisée en deux parties, l'une avec une toute petite fenêtre ; l'autre avec un simple jour dans le mur.

Comme le Recteur de Bignan dont dépendait Illizen ne pouvait aller tous les dimanches dans ce hameau écarté, il trouva en Perrine Samson la plus dévouée des auxiliaires. Elle catéchisait les enfants, non dans sa maison natale, mais un peu plus haut, dans le village où deux pièces assez spacieuses étaient à sa disposition <sup>1</sup>. Avec les plus pauvres de ses élèves elle partageait son repas de pain noir et de lait caillé ; à tous elle enseignait la lecture du breton et quelques mots de français ; elle ne savait pas écrire ou à peine. Les dimanches, dans la chapelle du quartier, sous sa surveillance, petits et grands se réunissaient pour le chant des cantiques, le rosaire, quelque lecture dans son livre, son livre unique : *Pratiques de dévotion et méditations* <sup>2</sup>. On l'aime pour sa bonté mais on la craint aussi car elle n'hésite pas à morigéner ceux qui en ont besoin : délin-

<sup>1</sup> En 1934, lors des fêtes du Centenaire de la Congrégation, le Conseil Généralice fit élever à Illizen une croix qui porte cette inscription :

A LA MÉMOIRE DE PERRINE SAMSON  
MÈRE SAINTE-ANGÈLE  
FONDATRICE DES FILLES DE JÉSUS.  
1834-1934

<sup>2</sup> *Pratiqueu devot ha meditationeu.*

quants et délinquantes filent doux devant elle, et les buveurs de cidre tâchent de marcher droit. Bref, Perrine Samson est la morale vivante de Colpo et, en quelque sorte, le bras droit de M. Coëffic.

*Perrine Samson vient à Bignan*

Tandis que Perrine Samson aidée de Perrine Gillet fait merveille dans son village — tout est relatif ici-bas — l'école de Bignan périclité. Anne Jéhanno a quitté ce monde et Yvonne Forget n'a plus la force de mater les petits gars batailleurs de Bignan. Aussi M. Coëffic s'est-il adressé à M. Jean de Lamennais qui, pour les écoles de campagne, vient de fonder à Ploërmel son Institut des Frères de la Doctrine Chrétienne et a obtenu pour sa paroisse un certain Frère Jean. Mais qui s'occupera des petites filles ? M. Coëffic connaît les qualités de Perrine Samson, la fermeté de son caractère et surtout sa profonde piété. Le bien qu'elle réalise au hameau d'Illizen, pourquoi ne le ferait-elle pas à Bignan ? Yvonne Forget meurt en 1827 et le Frère Jean regagne Ploërmel, on ne sait pourquoi, ce qui met M. Coëffic dans un embarras d'où seule Perrine Samson peut le sortir. Sur les instances de son Père et Pasteur, elle quitte cet Illizen où elle est autant regrettée qu'elle le regrette et vient s'établir à Bignan, à l'école du « haut du bourg ». Les jeunes turbulents eurent bientôt fait de s'apercevoir que, sous une pareille maîtresse, la classe serait la classe, l'église, l'église, et que le temps était fini de s'y amuser.

*Premières compagnes de Perrine Samson*

En appelant Perrine Samson à Bignan, M. Coëffic a certainement autre chose en vue que la seule bonne tenue d'une école paroissiale. Il connaît les projets de M. Noury et les fait siens. Dès 1827, une douzaine de petites filles sont déjà groupées à Bignan dans une sorte de pensionnat et, pour s'occuper d'elles, il a réuni autour de Perrine Samson quelques personnes désireuses de se consacrer à Dieu, distinguées par lui dans les retraites fermées qu'il prêchait à cette époque. Elles font la classe ou bien tissent, filent pour gagner leur pain et celui de leurs écolières, s'activent aux besognes ménagères et prient dans le silence de leur « couvent ». Ce « couvent » est une maison construite naguère par l'abbé Pierre Samson, fils d'Yvonne Forget, « sur un terrain acheté jadis par M. Noury à M. de Janzé ».

Déjà le petit troupeau que mène M. Coëffic ne se considère plus comme du « monde » ; les Sœurs — car elles se disent « ma Sœur » entre elles, et Perrine Samson est leur « Mère » — vivent en vraies religieuses dans un « Noviciat » qui se prolonge un peu trop à leurs yeux. Mais l'évêque de Vannes, Mgr de la Motte de Broons et Vauvert, s'occupe d'elles : il s'agit d'une fondation nouvelle et il veut laisser à ces futures religieuses le temps de s'exercer aux vertus de leur profession.

Elles sont cinq dont il convient de donner les noms. Il y a d'abord Perrine Samson qui a pris le nom de Sœur Sainte-Angèle ; vient ensuite Françoise Quéré, de l'Ile-aux-Moines, qui devient Sœur Marie de Jésus ; la troisième est Sœur Saint-Stanislas, dans le monde : Marie Le Turnier, native de Moustoirac ; puis c'est

Marie Mandart, qui se nomme Sœur Saint-Louis de Gonzague ; c'est enfin la première Sœur converse : Marie-Anne Le Bourhis, Sœur Sainte-Rose, de Plaudren.

#### *La liberté d'enseignement*

En 1833, les catholiques français gagnaient une victoire pour laquelle ils avaient bien combattu. Le texte de la loi Guizot portait : « Tout Français, toute Française muni des titres requis peut désormais enseigner. »

La liberté d'enseignement est chose excellente, mais encore faut-il pouvoir s'en servir et c'était une difficulté dans cette partie de la Bretagne où ne se parlait que le breton. La possibilité d'un enseignement dans les deux langues n'avait même pas été envisagée en haut lieu. On ne se rendait pas compte alors qu'une langue est une richesse et qu'un pays peut très bien être bilingue, sans que son unité nationale ait à en souffrir. Le breton comme le provençal avaient eu droit de cité et atteint leur perfection avant le français ; leur grammaire existait avant la sienne et leur littérature possédait des chefs-d'œuvre comparables aux siens. Pourquoi priver de ces richesses un pays comme la France ? Le Canada, la Suisse, la Belgique sont bilingues sans qu'en souffre leur unité. Pourquoi la France ne le serait-elle pas ? Cependant Perrine Samson ne possède pas le français ; ses compagnes très peu. Aussi, pour le leur faire apprendre, M. Coëffic conduit-il deux de ses filles, écolières de plus de 20 ans, aux Ursulines de Calmont-Haut à Vannes. Sœur Sainte-Angèle se résignera à ne jamais parler de Dieu, à ne jamais lui parler que dans la langue de ses ancêtres.

*Noviciat des premières Filles de Jésus*

Mgr de la Motte a enfin permis aux postulantes de commencer leur Noviciat ; les deux « étudiantes » de Vannes rentrent à Bignan pour se mettre officiellement à leur formation religieuse et se préparer à leur profession. Elles n'abandonnent pas pour autant leur étude du français qu'elles continuent sous la direction d'un jeune prêtre valétudinaire, neveu de M. Coëffic.

Pour que tout soit au mieux, celui-ci les installe dans une petite et très pauvre maison située à l'ouest du bâtiment principal du presbytère ; elles entraient chez elles par un escalier extérieur. Elles occupèrent ce logis durant l'année où se construisait leur future demeure. « Se construisait »... mieux vaudrait dire qu'elles la construisaient. Un Noviciat doit être une école d'humilité, de bon vouloir, de courage, et l'on vit les novices servir à tour de rôle les maçons, leur avancer la pierre, le sable et la chaux, ce qui ne laissa pas d'étonner les braves gens du pays et d'exciter leurs railleries. « Venez voir, disaient-ils, Marie Mandard de Kerbiquet, comme elle a choisi un joli métier ! Eh ! Marie, n'y a-t-il plus de pain dans la maison de votre père qu'il vous faille aider les maçons ! Avez-vous perdu la tête ainsi que vos compagnes ? » Les novices laissaient dire et tout en travaillant s'entretenaient dans leur cœur avec Dieu.

Heureux et calmes, les jours s'écoulaient au Noviciat de Bignan : petites joies, petites peines, comme la vie... un grand plaisir cependant leur fut donné certain soir où M. Coëffic réunit ses filles pour leur dire :

« J'ai une bonne nouvelle à vous apprendre. Je rentre de Trédion où j'ai vu Monseigneur notre Evêque.

Il m'a parlé de vous : Mon bon Curé, m'a-t-il dit, avez-vous songé à choisir un nom pour votre famille religieuse ?

— Oui, Monseigneur, je souhaiterais les appeler les Filles de Saint-Yves, en l'honneur de mon saint patron.

— Non pas, a répliqué Monseigneur avec vivacité. Je veux être leur parrain. Elles se nommeront les Filles de Jésus.

— Vous avez accepté, mon Père ?

— Avec joie ! Est-il un plus beau nom ? »

Et les Filles, à juste titre, partagèrent la joie de leur Père.

La maison que construisent les maçons et leurs aides s'achève avec l'année scolaire 1834, c'est-à-dire le 15 août. Tout est encore plein de plâtre et de gravois ; cependant il faut que, le 19, jour fixé pour la bénédiction du nouveau bâtiment, tout soit prêt.

Cette maison neuve doit paraître un palais à Mère Sainte-Angèle habituée à sa pauvre chaumière d'Illizen. Elle n'est pourtant pas celle que M. Noury avait prévue et dont il avait dressé le plan : adieu arcades, balcons en panier, œils-de-bœuf... un rez-de-chaussée donnant sur une cour, un petit parloir à droite, à gauche une pièce dallée, une cuisine dallée aussi, puis un corridor et une salie plus grande qui est la salle de Communauté. Un escalier raide, étroit et sombre mène à l'unique étage : il comprend quatre chambres donnant sur un couloir qu'éclairaient d'étroites fenêtres. Une de ces chambres servira d'oratoire que déjà on a paré avec amour. Peu d'air, peu de lumière... M. Coëffic qui, cependant, prévoit que sa ruche de Bignan doit fournir

avant longtemps de nombreux essaims, n'a pas vu grand du premier coup : il le regrettera bientôt.

Tel qu'il est ce bâtiment, il faut songer à le bénir et M. Coëffic veut donner à cette cérémonie un éclat marquant. Il a convoqué ses amis : prêtres et laïcs ont répondu en grand nombre à son invitation. Le peuple de Bignan, qui n'en est plus aux railleries, les voit arriver de Vannes, de Surzur, de l'Île-aux-Moines, de Josselin, de Noyal-Pontivy, de Guiscriff... Le très digne M. Videlo, Vicaire Général de Vannes, bénit solennellement la nouvelle maison et sa modeste chapelle.

#### *Premières professes*

M. Noury avait vu ses religieuses vêtues de blanc et de noir. M. Coëffic s'en tint à cette idée et les Filles de Jésus prirent un costume très simple. Elles adoptèrent la coiffe des femmes de Bignan : une large robe noire en « mignonnette », sorte de drap de l'époque, un mouchoir de cou à plis en coton blanc pour les jours fériés, à carreaux blancs et bleus pour la semaine ; un tablier à piécette ; en un mot, c'est le costume des femmes du pays. Le crucifix qu'elles portent au cou, le chapelet à leur ceinture indiquent, plus que le reste, leur consécration religieuse.

En vue de la Profession qui approche, on se hâte à la confection de ce « saint habit ». La meilleure couturière de la maison, Perrine Beven, aidée de quelques postulantes, s'affaire à la besogne, car si elles ne sont que cinq à prononcer leurs vœux, vingt autres sont là qui poursuivent leur Noviciat.

La première retraite de profession fut prêchée par



le P. Lestrohan<sup>1</sup>. Son auditoire était plutôt restreint, mais il n'y aura à s'étonner qu'un pareil maître ait consacré son temps et son talent à un si mince troupeau, que ceux qui ne songent pas à la valeur d'une âme. Il est à souligner que, depuis le temps où les PP. Lestrohan et Leleu<sup>2</sup> s'intéressaient à la Communauté naissante de Bignan, les Pères de la Compagnie de

<sup>1</sup> Le P. Lestrohan passa 62 ans dans la Compagnie de Jésus et consacra un demi-siècle de sa vie aux missions bretonnes. Il mourut en 1882 à 82 ans. Dans sa vie du P. Le Tallec, zouave pontifical puis Jésuite, le P. V. Delaporte raconte ainsi la fin du P. Lestrohan : « Dans la nuit du 1<sup>er</sup> au 2 février, le P. Le Tallec qui l'assistait, le voyant tout joyeux, plaisantant même, lui dit : « Vous êtes tranquille ? — Certes ! et j'ai de bonnes raisons pour cela... à 10 ans je suis entré à Sainte-Anne et je n'ai quitté le collège que pour entrer dans la Compagnie. Voilà donc soixante-deux ans que je suis dans la Compagnie de Jésus ! J'en ai pris l'habitude. Je continuerai après ma mort. Ensuite, je sais que je puis compter sur sainte Anne. Je me suis occupé d'elle toute ma vie. Elle en fera bien autant pour moi pendant cinq minutes... »

<sup>2</sup> Le P. Leleu, originaire de Picardie, vint au petit séminaire de Sainte-Anne dès 1818. Il le quitta pour la résidence de Vannes en 1828. Vers la cinquantaine il apprit le breton et, tel au XVII<sup>e</sup> siècle, le Vén. P. Maunoir, il parla cette langue avec une facilité surprenante. Un vieux paysan disait : « Le P. Larboulette parle très bien le breton, le P. Leroux aussi (tous deux furent grands missionnaires au pays vannetais), mais aucun ne le parle comme autrefois le P. Leleu. Confesseur éminent, prédicateur, ami et conseiller de Mgr de la Motte de Broons et Vauvert, il travailla pendant un quart de siècle dans les missions. Quand il ne pouvait plus prêcher, il accompagnait les prédicateurs pour confesser. « La présence du saint P. Leleu vaudra tous les sermons, » disaient les Recteurs des paroisses. Frappé en plein apostolat, il revint mourir à Vannes, le 1<sup>er</sup> août 1849. Le 18 décembre de la même année, le T. R. P. Roothan, Général de la Compagnie, écrivait : « Au nombre des douces consolations que j'ai goûtées... à mon passage à Vannes, je compte celle d'y avoir connu le vénérable P. Leleu, de sainte mémoire. » (J. BURNICHON, *Histoire d'un siècle*, t. III, Paris, Beauchesne, 1819.) Un monument a été élevé, par souscription publique, au P. Leleu, dans le cimetière de Vannes. Il y est représenté dans l'attitude où le trouva la mort : profondément courbé, à genoux, les bras croisés sur la poitrine. De nombreux et naïfs ex-voto disent la confiance que les Vannetais ont en son intercession près de Dieu.



BIGNAN  
PREMIÈRE MAISON-MÈRE

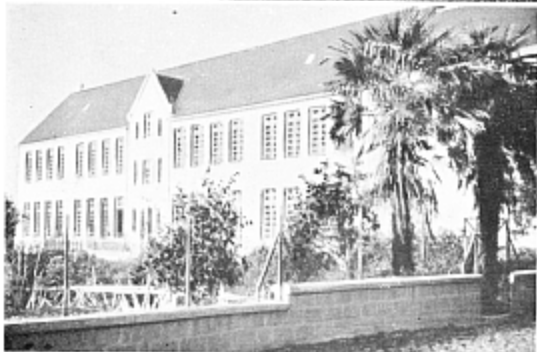


M. YVES COEFFIC, RÉALISATEUR  
DES PROJETS DE M. NOURY



LE VIEUX CHATEAU  
DE PONTIVY

COUVENT DE  
LOCQUeltas



ÉCOLE DE  
GUIDEL  
DÉTRUITE  
PENDANT LA  
GUERRE ET  
RECONSTRUITE



COUVENT DE PLUMÉLIAU

Jésus ont continué de s'acquérir des titres à la reconnaissance des Filles de Jésus.

En la fête de sainte Catherine 1834, au moment de la communion, devant la sainte Hostie présentée par le prêtre, chacune des cinq premières religieuses émit ses vœux sous cette forme :

« Au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ et en l'honneur de sa très sainte Mère et de notre bienheureux Père protecteur saint Yves, moi... voue et promets à Dieu, pour un an, pauvreté, chasteté et obéissance, selon les Règles et Constitutions des Filles de Jésus, sous l'autorité de Mgr de la Motte de Broons et Vauvert, en présence de vous, M. Yves-Marie Coëffic, notre Révérend Père Supérieur et Fondateur et de Révérende Mère Perrine Samson, dite de Sainte-Angèle, Supérieure de cette Communauté. L'an de notre salut 1834, le 25 novembre. »

Marie-Anne Le Bourhis prononça ses Vœux en breton, seule langue qu'elle connût <sup>1</sup>. C'est d'ailleurs en breton que, pour être compris de toutes, le P. Lestrohan avait donné les instructions de la retraite.

<sup>1</sup> Voici en breton de Vannes, l'acte de profession de Sœur Anne Le Bourhis :

E hanu hun Salver Jésus-Krist, hag é inour é Vam Santel, hag é hani hun Tad ha Patron Sant Iouann, mé, hoér Marie-Anna Er Bourhis hanuet Santez Rose, e hra de Zoué, aveit ur blé, ro a beuranté, e huerted, hag obeissans revé lézen hur Hongrégation hanued Merhied Jésus, edan bili en Eutru de la Motte de Broons et Vauvert, escob Guéneç ha dirak oh hui, Eutru Iouann-Marie Coëffic, Person Begnen, hun Tad-Mest ha diazéour, ha dirak hur mam inouret, hoér Perrine Samson, hanuet Santez Angèle, Mestres-Vras er houvant men.

ér blé a hun Sálvedegueah, 1834.

Telle est la semence jetée en terre au pays de Bignan, *in spiritu humilitatis*... humble semence. Elle lèvera, mais devra suivre la loi énoncée par Jésus : « Le grain de blé tombé en terre, s'il n'y meurt, il reste seul ; s'il meurt, il rapporte beaucoup. »





## Chapitre II

### « LE GRAIN DE BLÉ TOMBÉ EN TERRE... »



#### *Les trois premières fondations*

Monsieur Noury avait rêvé d'une société dont l'action ne se serait pas bornée au seul bourg de Bignan, mais étendue comme il le disait lui-même, « aux environs ». M. Coëffic réalise ce projet et, en 1835, ouvre trois Maisons : le 14 octobre à Pluméliau, le 18 du même mois à Locquetas, le 3 novembre à Guidel. Chacune de ces fondations se fait solennellement, dans un « grand concours de fidèles » et, suivant l'expression alors en usage, avec des « discours analogues à la circonstance ».

On peut sans doute voir dans cette extension rapide un effet de la bénédiction divine, mais on est aussi

en droit de se demander si ce n'est pas précipiter les choses et quelque peu « enjamber sur la Providence », comme dit saint Vincent de Paul, que d'aller si vite en besogne. Les « fondatrices » sont religieuses, c'est entendu et dans leur première ferveur ; oui, mais si jeunes ! Où ont-elles fait leurs preuves et donné leur mesure ? à peine ont-elles appris l'art d'obéir qu'il leur faut s'appliquer à celui, bien plus difficile, de commander. Où ont-elles acquis l'expérience et la maturité d'esprit qui ne viennent d'habitude qu'avec l'âge ?

Puissent-elles réussir dans les tâches ardues que les circonstances leur imposent !

Pour le moment, toute la jeune Congrégation est à la joie, sauf peut-être la seule Mère Sainte-Angèle chez qui la joie se teinte de mélancolie. Dans son grand bon sens et son expérience de la vie, elle se pose les questions que nous venons de nous poser. Pour calmer son angoisse, elle s'en remet à la Providence. Par moments, elle se dit qu'elle a tort de craindre ; est-ce que Pluméliau n'a pas M. Grésil pour Recteur ? C'est un prêtre que toute sa paroisse considère comme un saint. Ce confesseur de la foi n'a-t-il pas gardé de sa vie de prêtre insermenté, demeuré au pays pendant toute la Révolution, un zèle admirable pour les âmes et les habitudes de la plus austère pénitence ? Les Filles de Jésus trouveront en lui le guide le plus sûr et le père le plus dévoué. Elles ont à leur tête Sœur Saint-Louis de Gonzague, cette petite Marie Mandard de Kerbiquet qui aidait si bien les maçons : elle est de tout repos et l'on peut lui faire confiance. Est-ce que le Recteur de Locqueltas n'est pas l'abbé Gildas Le Falher, ami du Père Supérieur, d'un dévouement sans borne à la nouvelle Congrè-

gation ? A Guidel, son pays natal, M. Coëffic a l'intention de construire un grand couvent sur un terrain jouxtant sa propriété, au lieu dit « Leurhiou pel ha leurhiou tost », que lui a cédé la municipalité. Les Sœurs se sont établies dans une Maison d'attente et Sœur Marie de Jésus est leur Supérieure. Elle n'a que 25 ans, il est vrai, mais c'est une personne sur qui l'on peut compter. L'installation de la Communauté, on pourrait dire son « intronisation », a été entourée d'un brillant éclat : croix, fanfares, cloches, bannières, vingt-sept prêtres en surplis. Tout ce faste a tellement frappé les esprits que, deux ans après, dix postulantes venaient à Bignan solliciter leur admission ; cinq étaient de Guidel dont Marie-Françoise Le Costaouec, propre nièce de M. Coëffic.

*Démission de Mère Sainte-Angèle*

Une telle affluence déborde et dépasse Mère Sainte-Angèle et elle se sent inférieure à la tâche. On le comprend d'ailleurs, ne serait-ce qu'à cause de son ignorance du français. Aussi, ses trois années de Supériorat touchant à leur terme, elle prie le Père Supérieur de la remettre dans le rang et de poser sa charge sur des épaules plus capables de la porter. M. Coëffic se rend à son désir, à ses raisons et, en 1837, la désigne pour Locqueltas où elle continuera, auprès des petits enfants, le travail qu'elle fit si bien au hameau d'Illizen et à Bignan.

Avant de laisser Mère Sainte-Angèle prendre sa place parmi ceux qui n'agissent plus, si tant est qu'au ciel on se repose au point de se désintéresser de ceux qui restent ici-bas, il convient que nous nous inclinions



devant la figure virile et maternelle de cette religieuse parfaite, devant ce noble caractère fait d'humilité, de simplicité, d'esprit de foi. Elle creuse le premier sillon puis, impuissante à tenir la charrue, elle passe les mancherons à des mains qu'elle croit plus fortes que les siennes. Elle oublie qu'elle fut Mère et maîtresse et l'on serait tenté de l'oublier comme elle. C'est par elle cependant que la Providence donna la vie aux Filles de Jésus. D'autres Supérieures la suivront qui par leurs pénibles travaux mériteront ce titre, mais il y aurait injustice à en frustrer celle qui le porta si bien. « D'un robuste bon sens, avec l'instinct des choses surnaturelles, elle porta durant son triennat, son principal effort sur ce qui est, en effet, la plus sûre garantie de la stabilité pour une maison religieuse : la fidélité à la Règle, joignant, à l'exemple qu'elle donnait dans les moindres détails, une vigilante fermeté. Plus tard, on se rappelait à Bignan l'avoir vue surveillant, habituellement sur le pas de la porte, l'entrée et la sortie des novices, assurant l'ordre et la régularité, de ce geste et de ce ton qu'avaient si bien connus autrefois les paysans d'Illizen <sup>1</sup>. « Elle était très bonne, dit une chronique, mais sa bonté revêtait ce cachet austère des temps anciens qui n'admettait ni enfantillage, ni laisser-aller au service de Dieu ; une tenue un peu molle à la chapelle, une nonchalance à se mettre au travail valaient à la délinquante une sévère correction qui lui ôtait à tout jamais la tentation de sommeiller pendant l'oraison ou de bavarder après le son de la cloche <sup>2</sup>. »

<sup>1</sup> Abbé CORVEN, *Histoire brève des Filles de Jésus*. Inédit, Archives de Kermaria.

<sup>2</sup> Archives de Kermaria.

Accablée d'infirmités, marchant avec peine, elle se levait avant les autres pour arriver à temps aux exercices. L'invitait-on à se ménager, elle répondait : « Il nous faut ravir le ciel ! » Sentant sa fin prochaine, elle dit, se tournant vers M. Coëffic qui l'assistait : « Mon Père, voulez-vous me permettre de mourir ? »

C'est à Bignan qu'elle rendit son âme à Dieu, le 3 septembre 1847.

Perrine Samson, Vénérable Mère Sainte-Angèle, votre humilité vous a suivie jusque dans la tombe. Enterrée dans la fosse commune des Sœurs, vos restes, lors du transfert du cimetière, ne purent être identifiés ni mis à part.

Seul votre souvenir demeure. Fassent Dieu et les Filles de Jésus qu'il soit impérissable !

*Mère Thérèse de Jésus lui succède*

Pour succéder à Mère Sainte-Angèle, M. Coëffic choisit une jeune religieuse de 35 ans : Mère Thérèse de Jésus. Elle se nommait dans le monde Aline Lahellec. Son père, Toussaint, était capitaine-maire de Pluméliau : capitaine, par le titre qui lui restait de sa brillante conduite dans la Chouannerie ; maire, par la confiance unanime de ses concitoyens. Il s'était acquis un grand renom dans le pays : auprès des pauvres, pour qui ses greniers abondants étaient toujours ouverts, auprès de gens aisés, par les conseils que ses connaissances juridiques lui permettaient de donner. A son école, sa fille — la seule enfant qui lui restât des quatre que Dieu lui avait donnés — était devenue elle-même très entendue en affaires et Toussaint Lahellec se réjouissait de voir

en elle une maîtrise qui la rendrait à même de gérer le bel héritage qu'il lui laisserait. Mais tels n'étaient pas les plans de la Providence. Le saint M. Grésil frappé par la piété d'Aline, son oubli d'elle-même, son amour des pauvres, avait reconnu dans la jeune fille une vocation qu'il s'était plu à développer. L'heure venue, il lui dit : « C'est chez les Filles de Jésus qu'il vous faut entrer. » Sans un instant d'hésitation, elle avait demandé la bénédiction de son père qui, malgré leurs larmes à tous deux, trouva dans sa foi le courage de rester seul et de laisser son Alanette partir pour Bignan.

Son absence de Pluméliau ne dura que le temps du Noviciat et le 18 octobre 1835, elle y revenait en religieuse. Deux ans plus tard, l'obéissance la ramenait à Bignan pour succéder à Mère Sainte-Angèle.

Le gouvernement de Mère Thérèse de Jésus, ne fut marqué d'aucune nouvelle fondation. Nous signalons simplement le fait, sans pouvoir dire si cet arrêt momentané dans le développement des œuvres fut voulu par elle seule ou par M. Coëffic, ou de leur commun accord. La nouvelle Supérieure continua le travail de Mère Sainte-Angèle : la culture des âmes. « Elle a l'austérité quelque peu dure de la Fondatrice et ne peut souffrir dans ses filles le moindre soupçon d'enfantillage ou de mondanité : elle tance vertement novices ou professes surprises dans des conversations inutiles ou occupées à quelque travail de fantaisie ou de frivolité ; elle ne supporte pas l'apparence de la mollesse ni du laisser-aller, même dans les petites choses, car ces petites choses sont la trame de toutes les heures sur lesquelles doit se broder la vertu. La Mère Supérieure avait raison et ses Filles le reconnaissaient, mais elles eussent aimé

que parfois un sourire enveloppât ses conseils et tempérât de douceur et de grâce ce qu'ils avaient dans le ton de trop viril<sup>1</sup>. » Oui, sans doute ; mais l'époque le voulait ainsi : il y avait encore des restes de rigorisme. Ces restes ont disparu et peut-être exagérons-nous dans le sens opposé. Puis, les jeunes Supérieures auraient tendance à chercher, dans la rigidité, un supplément à l'autorité qui n'émane pas de leur personne.

Ce qui vient d'être cité est tout ce qui demeure de ce que l'on pourrait appeler l'« esprit » des deux premières Supérieures. Tradition purement orale. Aucun écrit touchant la vie de communauté, la direction des âmes, aucune des instructions et conférences de M. Coëffic. Ni le Père, ni les Mères, ni les Filles ne pensaient à nous ; nul ne prévoyait un si long avenir ; aussi, rien ne fut consigné de ce qui, aujourd'hui, nous serait si utile pour apprécier, sur des documents certains, l'éducation spirituelle donnée à Bignan.

#### *Une nouvelle demeure*

En 1837, une jeune fille de Bignan prit le voile chez les Filles de Jésus, sous le nom de Sœur Sainte-Scholastique. C'était Marie-Anne Samson, petite-fille d'Yvonne Forget, veuve Samson. L'entrée en religion de cette personne créait un fait nouveau d'où sortirent pour la Congrégation plus d'inconvénients que d'avantages.

A la mort d'Anne Jéhanno, Yvonne Forget s'était trouvée seule dépositaire des biens de M. Noury. Mais déjà âgée et peu entendue en affaires, embarrassée par

<sup>1</sup> Notes pour servir à l'histoire de la Congrégation, par une religieuse aux Archives de Kermaria.

la gestion de cette petite fortune <sup>1</sup>, elle s'en déchargea sur l'un de ses fils : l'abbé Samson. Celui-ci, pour entrer dans les vues de M. Noury, l'employa à la construction d'un couvent. C'était en 1810 et il n'y avait pas de religieuses à Bignan, mais les religieuses viendraient, il n'en doutait pas. C'est dans ce « couvent » que M. Coëffic installa le petit pensionnat dont il a été question. Pourquoi n'y fit-il pas entrer les Filles de Jésus ? Parce que « Yvonne Forget s'était réservé par l'article 9 de sa donation, à elle, à Joseph Samson son fils et à Marie-Anne Samson sa petite-fille, leur vie durant et jusqu'au décès du dernier vivant, l'usufruit de tous les biens meubles et immeubles compris dans la donation <sup>2</sup> ». Cette clause rendait Marie-Anne Samson propriétaire légale de la maison construite par son oncle, elle n'a qu'à y entrer et, avec elle, toutes ses compagnes les Filles de Jésus qui jouiront ainsi d'un logis plus vaste et mieux aéré. Le 6 novembre, la Communauté s'y transporta.

Mère Thérèse de Jésus ne vit pas ce changement de domicile sans appréhension ; elle était trop au courant des difficultés que causent toujours les successions embrouillées : nid de querelles, de procès même entre très honnêtes gens, guêpiers dont nul ne s'approche

<sup>1</sup> Yvonne Forget avait l'obligation de remettre son dépôt à la fabrique de Bignan, dès que celle-ci aurait été reconnue comme personne légale avec pouvoir d'acquérir. La passation des biens se fit le 3 novembre 1824 ; elle fut ratifiée par Ordonnance Royale du 30 mars 1826, laquelle fixait à 14.415 fr. la valeur du capital des biens donnés (Note aux Archives de Kermaria).

<sup>2</sup> Exposé des faits, (touchant la donation Noury) suivi du mémoire justificatif, rédigé par M. Lanco avoué à Vannes, d'après cet exposé, pour le Directeur Général des domaines du Morbihan. Archives de Kermaria.

sans piqûres. L'avenir dira à quel point ces craintes étaient fondées. Que Sœur Sainte-Scholastique dont la vocation n'est rien moins qu'assurée, vienne à quitter la Congrégation, que la Fabrique de Bignan fasse un jour valoir ses droits à la succession Noury, qu'advient-il ?

L'abbé Pierre Samson n'avait pas prévu de chapelle pour son « couvent » ; M. Coëffic en fit construire une, très modeste il est vrai, puisqu'elle fut achevée après quelques mois. Le 9 octobre 1839, le chanoine Le Cambre, Supérieur de Sainte-Anne d'Auray, entouré d'un nombreux clergé, des notables de Bignan et de toute la population, la bénit et l'inaugura. Ce fut magnifique. Un orchestre de « cornets à piston, de flûtes, de clarinettes » inonda l'assistance des flots de ses harmonies. Les novices actuelles de Kermaria qui chantent, de leurs voix si sûres et si pures, les mélodies grégoriennes, se seraient sans doute bouché les oreilles ; mais Dom Guéranger n'avait pas encore commencé son œuvre de restauration liturgique, ni entrepris sa lutte victorieuse contre « l'antique serpent ». Tout Bignan, prêtres et religieuses compris, fut émerveillé.

#### *Mère Ignace de Loyola*

Le dernier acte officiel de Mère Thérèse de Jésus fut un geste de piété envers la Très Sainte Vierge. Le 24 avril 1838, Grégoire XVI érigeait en Archiconfrérie l'association du Cœur Immaculé de Marie, Refuge des pécheurs, fondée à Paris par M. Dufriche-Desgenettes, curé de Notre-Dame des Victoires. Comment la très digne Supérieure, de qui la dévotion à la Sainte Vierge

était comme une aspiration naturelle, encore accrue par les exemples et les conseils de MM. Grésil et Coëffic, n'aurait-elle pas désiré affilier sa Société tout entière à l'Archiconfrérie parisienne ? Le 15 février 1840, elle recevait les lettres d'affiliation qu'elle avait sollicitées. Si elle avait prévu par quelles épreuves les Filles de Jésus allaient passer, elle aurait compris que son geste de piété filiale lui avait été conseillé par Marie elle-même.

Par sa santé, son âge — elle avait 36 ans — Mère Thérèse de Jésus était destinée à rester longtemps à la tête de la Congrégation ; cependant, ses trois années de Supériorat écoulées, nous voyons une jeune religieuse de 25 ans, Sœur Ignace de Loyola, nièce de M. Coëffic, la remplacer. Pourquoi ce changement ? On l'ignore. La nouvelle Supérieure fut-elle élue par ses compagnes, alors au nombre de trente-quatre ? Mère Thérèse de Jésus offrit-elle sa démission ? Rien ne nous renseigne. Il n'est pas invraisemblable que Mère Thérèse de Jésus se soit volontairement démise de sa charge. Habituee, dans la maison de son père, à l'ordre dans les affaires, aux livres de comptes tenus à jour avec des balances bien équilibrées, elle s'effraye peut-être des procédés du Père Supérieur qui s'est tellement incorporé à la Congrégation ou se l'est tellement incorporée, que ses biens personnels et ceux de ses Filles forment une mense où il puise, sans comptes rendus à personne, pour les fondations nouvelles et les constructions dont il a le goût. Elle prévoit les embarras de toute nature où la succession Noury jettera un jour l'Institut ; des intérêts multiples s'opposeront : ceux de la fabrique de Bignan, ceux de M. Coëffic, ceux de certains héritiers d'Yvonne

Forget. Tout cela peut, à bon droit, lui inspirer quelque crainte et l'engager à laisser à une autre un fardeau qu'elle appréhende de porter.

### *Reconnaissance légale de la Congrégation*

Au cours de son triennat, Mère Thérèse de Jésus avait entrepris des démarches pour la reconnaissance de la Congrégation par le gouvernement. S'il est probable qu'elle fut conseillée dans ce sens par Toussaint Lahellec, il est certain que M. Coëffic comprit la sécurité qu'apporterait à son œuvre une existence légale. La municipalité de Bignan appuya chaleureusement la demande des deux Supérieurs et vota, à l'unanimité, le 20 septembre 1839, un avis favorable à leur projet. « Ces filles, disait leur motion, se sont proposé de rendre service à l'humanité... se sont vouées à l'éducation des enfants, particulièrement des enfants pauvres en bas âge, les instruisent, les habillent, les nourrissent, leur apprennent un état... elles rendent aussi service aux pauvres malades, leur portent des secours, veillent à l'exécution des ordonnances des médecins. » Le maire et son conseil engagent l'autorité à les reconnaître, « afin qu'elles perpétuent parmi nous les bienfaits dont nous jouissons depuis bien des années ».

L'Evêque de Vannes, en présentant cette demande à la préfecture, l'apostillait dans un sens très favorable et le Préfet lui-même, en la transmettant au ministre de la Justice et des Cultes, l'annotait ainsi : « Je verrais avec d'autant plus de plaisir que vous voulussiez bien accorder aux Sœurs de Bignan l'autorisation qui leur est nécessaire, que notre excellent Evêque y attache



un vif intérêt... et je sais que d'ailleurs, sous la direction de M. le Curé de Bignan, ecclésiastique très recommandable, cet établissement rend de véritables services au pays. »

Le ministre réclama une enquête *de commodo et incommodo*, puis un nouveau dossier, puis un supplément d'information et le tout alla dormir dans quelque tiroir de Paris. Il fallut que le préfet, M. Lorois, usât de son influence personnelle pour obtenir en 1841 la promesse que la Congrégation serait reconnue quand les Sœurs « se seraient engagées à enseigner à leurs jeunes élèves la langue française ». Leur parole donnée, elles attendirent encore du roi des Français l'autorisation qui ne leur vint que le 31 octobre 1842.

#### *Les Filles de Jésus à Pontivy*

Les Filles de Jésus se rendaient plus vite aux appels faits à leur dévouement.

En 1840, M. Le Breton, curé de Pontivy, leur demanda de tenir son école paroissiale : Mère Thérèse de Jésus lui répondit que, faute de sujets, ce lui était impossible ; mais, l'année suivante, quelques novices ayant fait profession, Mère Saint-Ignace accepta cette fondation. Pontivy n'avait pas de bâtiments scolaires. Le Prince de Léon offrit aux Sœurs contre un loyer annuel de 500 fr. le vieux château féodal des Rohan-Guémené. Ainsi les Filles de Jésus devenaient châtelaines d'un château sinon branlant, du moins délabré, mais de noble apparence encore, avec tours, échauguettes, douves, pont-levis, cour d'honneur, chapelle même dont, au XVI<sup>e</sup> siècle, les Rohan, passés à la Réforme, avaient fait un temple.

Sœur Saint-Vincent de Paul, placée à la tête de cette nouvelle Maison au mois d'août 1842, assura le logement de ses compagnes et des élèves dans quelques salles remises en état.

Les Sœurs donnèrent certainement toute satisfaction comme maîtresses d'école puisque, deux ans plus tard, la direction de l'hôpital de cette ville leur était offerte par les administrateurs. Les Dames de Saint-Thomas de Villeneuve, qui l'avaient tenu jusqu'alors, venaient de résilier leur contrat. C'était une lourde affaire et de grosse responsabilité ; les Sœurs devaient assurer le soin des malades et la discipline à l'hôpital civil et militaire — or la garnison de Pontivy était très importante — et tenir un orphelinat qui gardait les enfants de 5 ans à 21 ans. Néanmoins, le Conseil de la Congrégation accepta cette charge et Mère Saint-Ignace, dont le mandat venait d'être renouvelé pour trois ans, se mit à la tête de la nouvelle Communauté composée de neuf religieuses. Quand elle pensa que sa présence à Pontivy n'était plus indispensable, elle regagna Bignan, laissant comme Supérieure une toute jeune Sœur qui ne comptait qu'un an et sept mois de profession : Sœur Marie de Saint-Charles. C'est la première fois que nous rencontrons son nom. Ce ne sera pas la dernière.



RÉVÉRENDE MÈRE  
MARIE DE ST-CHARLES  
SUPÉRIEURE GÉNÉRALE  
DE 1846 A 1884



LA CHAPELLE DE KERMARIA



INTÉRIEUR DE LA CHAPELLE



LE CHOEUR

L'ORATOIRE DE  
SAINT JOSEPH



L'ORATOIRE DE  
LA SAINTE VIERGE



### *Chapitre III*

## « LE GRAIN DE BLÉ TOMBÉ EN TERRE, S'IL N'Y MEURT... »



### *Election de Mère Marie de Saint-Charles*

Le 23 août 1846, le Conseil de la Congrégation « réuni à Bignan, maison Chef-lieu... pour procéder à la déposition de la Supérieure Générale qui avait fini son temps et à l'élection d'une nouvelle, il a été proclamé que la Sœur Marie de Saint-Charles, réunissant au scrutin 27 voix sur 29 votantes, serait proclamée à sa place ».

Tel est le libellé du procès-verbal de ce Conseil où fut élue Mère Marie de Saint-Charles. Il était présidé par M. Coëffic, « Fondateur et Supérieur, faisant fonction de Président, assisté de MM. Lestrohan et Leleu, religieux de la Compagnie de Jésus ».

La seule présence du vénérable Père Leleu était de bon augure.

Nommée Maîtresse des novices, la Supérieure déposée n'accepta pas cette charge, mais « d'après son agrément » et celui du Conseil, elle partit pour Pontivy en qualité de Supérieure du « Château ».

On a pu remarquer que, de 1834 à 1846, tout a réussi à la jeune Congrégation. C'est presque anormal, en ce sens que la souffrance lui a fait défaut. Les fondations ne sont solides qu'arrosées du sang d'une victime. L'heure approche où les Filles de Jésus et leur Fondateur vont avoir à souffrir. Mais il nous faut présenter la religieuse que les Filles de Jésus viennent d'appeler à les conduire.

*Angélique Périgault*

« Talensac est un petit bourg d'Ille-et-Vilaine, au sommet d'une colline et qui tend vers le ciel, ainsi qu'une offrande, son église et ses maisons. » Dans une de ces maisons proche de l'église naquit, le 3 février 1820, celle dont nous esquissons la jeunesse. Ses parents, Jean Périgault et Angélique Vilboux y étaient honorablement connus. Son frère aîné, son demi-frère plutôt, puisque né d'un premier mariage, l'avait nommée Angélique aux fonts baptismaux. Toute jeune enfant, elle eut pour amie et compagne une bonne personne au service de M<sup>lle</sup> de Kergrist, au manoir de la Hunaudière, et la châtelaine elle-même. Elle fréquentait tour à tour le salon ou la cuisine, et la piété que cette fillette mettait à réciter, non seulement le chapelet, mais le rosaire entier, soit avec la servante, soit avec la maîtresse, faisait l'admiration de l'une et de l'autre.

Angélique — nous allons dire l'angélique enfant — fit, à l'âge de huit ans, une très grave maladie. Son Curé, la voyant au plus mal, autorisé par l'Evêché — la sainte Hostie n'était pas encore pour les petits — fit communier sa jeune paroissienne qui se préparait à « aller avec le bon Jésus », comme elle disait, mais qui était aussi décidée, si elle guérissait, à se consacrer à lui. Elle guérit contre toute attente, et l'heure de cette « consécration » n'étant pas encore proche, ses parents la confièrent, ainsi qu'une de ses sœurs, aux Ursulines de Montfort.

Sa famille, son école furent pour Angélique Périgault d'excellentes éducatrices. Jean Périgault peut n'être qu'un jardinier et sa femme, une mercière, mais tous deux ont ce fond religieux qui remplace tout, à la rigueur, mais que rien ne remplace. C'est déjà être noble que d'être chrétienne. Cette noblesse d'âme, Angélique la tenait de Dieu, de sa famille, et les Ursulines de Montfort la développèrent. De plus, ses contacts fréquents avec la bonne demoiselle de Kergrist lui firent perdre la timidité, la gaucherie naturelles aux enfants de la campagne et acquérir un peu de l'élégance et de la distinction qui caractérisaient la « société » et qui tendent à n'être plus, de nos jours, qu'un souvenir. Ajoutons à cela l'union habituelle avec Dieu qui met sur ces qualités naturelles ou acquises un cachet de réserve et de sérénité. Devenue Mère Marie de Saint-Charles, elle écrira, un jour, à l'Evêque de Vannes : « Je ne suis qu'une simple ouvrière. » C'était vrai, en un sens, mais d'habitude, les ouvrières n'ont ni ce style, ni cette maîtrise de pensée, ni cette justesse d'expression, ni ce sens des convenances. Cette « ouvrière » sera en correspondance

avec des personnages : préfets, évêques, magistrats, princes... elle écrira à l'Empereur lui-même et ses lettres ne devront rien au « Parfait Secrétaire ».

Comment les Ursulines, bien à même d'apprécier Angélique Périgault, n'auraient-elles pas souhaité l'avoir pour leur Noviciat ? Elles lui offrirent de la recevoir, et sans dot. Elle les remercia : il lui fallait « quelque chose de plus humble et de plus pauvre ». La Providence allait le lui offrir.

M. Coëffic avait confié, aux Augustines de Rennes et aux religieuses de la Providence de cette même ville, deux de ses Filles, l'une pour se former au soin des malades, l'autre pour apprendre à broder les ornements d'église. Elles firent la connaissance d'une dame Gaignet, apparentée à un Directeur au Séminaire de Rennes : M. Cholet qui entra ainsi en relations avec les Filles de Jésus et leur Fondateur. La Congrégation nouvelle plut à ce prêtre qui ne tarda pas à dire à M<sup>lle</sup> Périgault, sa dirigée : « Votre place est à Bignan. » M. Louis de la Morinière, Supérieur des Eudistes, aurait également encouragé dans ce sens la jeune fille qui s'inclina devant la volonté de Dieu. Le seul nom de « Fille de Jésus » la séduisait et, puisqu'elle voulait « quelque chose d'humble et de pauvre », elle était assurée de le trouver à Bignan. Ses parents se rebellèrent à l'idée que leur fille pût les quitter pour s'en aller si loin — Bignan était loin de Talensac à l'époque — alors qu'il lui était facile d'entrer en religion, puisqu'elle y tenait, tout près de chez eux. Ils refusèrent de consentir à son départ et ne revinrent sur leur décision qu'aux prières de leur fils, jeune prêtre, qui trouva l'argument décisif : « Prenez garde que Dieu ne vous reprenne à 20 ans,



l'enfant qu'il vous a rendue à 8, parce qu'il avait des vues sur elle. »

Le 17 octobre 1841, Angélique Périgault entra au Noviciat de Bignan. On rapporte que M<sup>me</sup> Gaignet dit, en l'y présentant : « Ma Mère, je vous amène une graine de Supérieure Générale. »

Cette bonne personne ne croyait pas si bien dire.

Sœur Marie de la Croix, Maîtresse des novices, constata bien vite qu'elle avait, dans la personne d'Angélique Périgault, une recrue de choix. Formée à la vie intérieure et bientôt adaptée à la vie de communauté, il fallut freiner plutôt que stimuler son appétit de mortification. Volontiers les restes des tables eussent fait sa nourriture.

Elle n'eut pas longtemps à se mortifier à Bignan, car, après trois mois, on la dirigea vers le château de Pontivy pour y tenir une classe, s'occuper de la sacristie, tout en continuant son postulat.

A sa prise d'habit, le nom de Marie lui fut donné auquel elle ajouta celui de Saint-Charles, par affection pour son frère et parrain.

Son Noviciat terminé, elle est nommée Supérieure de l'hôpital civil et militaire, à 24 ans ! Sa prudence, sa sagesse, son esprit d'initiative lui attirèrent la respectueuse considération des administrateurs ; sa bonté, l'affection des malades.

Enfin, Mère Saint-Ignace terminant son deuxième triennat, le Chapitre désigna pour diriger la Congrégation Mère Marie de Saint-Charles.

Encore postulante, un jour qu'elle mettait du linge à sécher, un ecclésiastique qui la considérait crut pouvoir dire à la Supérieure : « J'espère bien, ma Mère, qu'elle

ne sera pas toujours blanchisseuse ! Elle n'est pas faite pour cela... »

Non, elle n'était pas faite pour cela seulement... il y avait en elle, l'étoffe d'une Supérieure Générale ; elle saura le prouver dans des circonstances particulièrement difficiles.

*Recommandations de la nouvelle Supérieure*

Nous ne saurions rien des pensées qui s'agitèrent dans l'esprit de Mère Marie de Saint-Charles, au moment de son élection, si dans une conférence à ses Filles, elle n'avait laissé échapper ce cri : « O Marie, ô ma Mère, vous savez quelle fut la prière que je vous adressai le jour où il plut à la divine Providence de me charger du fardeau de la supériorité, je vous la renouvelle aujourd'hui, Vierge Sainte, ô Reine des Martyrs. Je vous conjure de nous obtenir l'amour de la croix, de l'abnégation et du mépris, la grâce de vivre dans une grande union et charité. Enfin, je vous supplie de nous obtenir un ardent amour pour Dieu, afin que, nous oubliant nous-mêmes, nous ne pensions qu'à le servir et à lui plaire. »

Voilà qui nous éclaire : transportée immédiatement avec ses Filles sur le plan surnaturel, son orientation est sûre, il ne lui reste qu'à aller de l'avant.

On peut lui rendre le témoignage qu'elle n'a pas désiré cette charge ; si elle ne l'a pas refusée, c'est que, dans cette élection inattendue et qui la confond, seule la volonté de Dieu, sous le signe de la Croix, la détermine ; certaines difficultés de la Congrégation lui sont connues, il y en a qu'elle devine et l'ordre que lui a

intimé le Père Supérieur « de consulter en tout Sœur Saint-Ignace et de passer par où elle voulait <sup>1</sup> » n'est pas pour la rassurer. Supérieure Générale de par son élection, elle reste sous la tutelle de la Mère déposée. Mais, puisqu'on lui laisse les mains libres pour le spirituel, elle s'emploiera d'une ardeur juvénile à faire observer la Règle à la lettre, multipliera les avertissements, les conseils, donnant en tout le plus parfait exemple. Ainsi, forte de l'appui de Dieu, protégée contre l'erreur, toute à sa mission, la Supérieure parlera avec l'aisance et l'autorité que lui inspire le sentiment de son devoir.

De 1846 à 1848, Mère Marie de Saint-Charles donne une série de conférences qui portent sur trois points : le silence, la charité, l'amour de la Croix.

Si elle attache beaucoup d'importance à la loi du silence, « c'est que, sans lui, il n'y a pas de recueillement ; sans recueillement, pas de vie intérieure ; sans vie intérieure, pas de vie religieuse ». Bossuet, qui n'a pas craint de donner aux Ursulines de Meaux un long sermon sur le silence, aurait approuvé la jeune Supérieure d'y encourager ses Filles. Mais c'est surtout à la pratique de la charité qu'elle les invite : « Je veux vous parler de la charité, leur dit-elle, vertu que chacune de nous aime tant à trouver chez les autres et qui, en général, est si peu pratiquée parmi nous... » Et, après avoir donné des détails pris sur le vif, elle poursuit : « Où est la charité, cette vertu sublime écrite par Jésus-Christ en lettres de sang sur la Croix ?... Je vous avais engagées à en avoir beaucoup les unes pour les autres, et, à en juger par les effets, on pourrait la dire éteinte

<sup>1</sup> Lettre de M. Le Diraison, curé de Bignan, à Mgr de Vannes, 17 octobre 1850.

dans nos cœurs... Occupez-vous de vous-mêmes, appliquez-vous à la connaissance de votre cœur et n'allez pas travailler dans le champ de votre sœur, tandis que le vôtre est tout couvert de ronces que vous devez premièrement vous efforcer d'extirper. »

Comme l'amour du prochain ne saurait exister sans l'amour de Dieu, Mère Marie de Saint-Charles conseille cet amour sous sa forme la plus expressive : la Croix. « Que de choses j'aurais à vous dire aujourd'hui, si je pouvais vous rendre ce qu'éprouve mon cœur depuis quelque temps. Je suis vivement affligée du peu de condescendance et de l'indifférence que je vois, en général, régner parmi vous... soyez donc charitables, aimez-vous, supportez-vous comme de véritables sœurs... nous ne sommes pas assez convaincues de la nécessité où est chaque âme de porter sa croix car si cette conviction était profondément gravée dans nos cœurs, nous la porterions de meilleure grâce. Ne nous abusons point : si nous voulons devenir de vraies Filles de Jésus, il faut que nous nous efforcions de marcher sur ses traces, ce que nous ne pouvons faire si nous n'aimons pas la Croix. Cet amour de la Croix est un des principaux fondements de la perfection, et je ne crains pas d'assurer qu'il est seul capable de faire trouver le repos et la joie à l'âme religieuse, car c'est dans cet amour qu'elle trouve Jésus qui est plus aimable que le paradis même... Point de vrai bonheur en religion pour une âme qui fuit la croix ou ne la porte pas comme il faut... Oui, mon Jésus, nous sommes encore vos filles, bien que notre ingratitude nous ait rendues indignes de ce nom. Formez en nous de vraies religieuses, plantez en nos cœurs, l'amour de la Croix; que notre bonheur consiste désormais

a vivre dans la souffrance, que partout... nous portions des cœurs crucifiés, afin que collées à la Croix nous expirions avec vous pour voler au ciel... O mes chères Sœurs, quelle paix pour vous si vous vouliez désormais en user de la sorte ! Quel changement ! Ce changement, il faut qu'il s'opère, sans quoi nous nous rendrons malheureuses les unes les autres... plus de plaintes donc, ni de murmures ; affabilité, prévenance, condescendance, amitié sincère de cœur. Tels sont les caractères de la charité que je désire voir régner entre nous <sup>1</sup>. ♦

Tel est l'enseignement que cette Supérieure de 27 ans donne à ses Filles, nourriture trop forte, peut-être, pour que toutes puissent se l'assimiler. La Mère peut paraître exigeante — c'est son mot — mais comme elle prêche d'exemple, il ne reste à la Communauté qu'à suivre ses conseils <sup>2</sup>.

#### *Démission de M. Coëffic*

En 1849, survint à Bignan, un événement, petit en soi, mais qui fut pour les Filles de Jésus comme un grand vent précurseur de tempêtes. Acculé à de grosses difficultés, M. Coëffic résolut de quitter sa paroisse. Le 18 avril, il écrivit à son Evêque : « ... je suis prêt,

<sup>1</sup> Conférence du 30 octobre 1847. Cahier d'écolier. Archives de Kermaria.

<sup>2</sup> Dans ces élan de Mère Marie de Saint-Charles sur l'amour de la Croix on trouve comme un souvenir de l'appel de saint Louis-Marie Grignon de Monfort aux « Amis de la Croix ». Rien d'in vraisemblable que, native de Talensac qui est à trois kilomètres de Monfort, ayant pensé se faire Fille de la Sagesse, elle ait eu connaissance de cet opuscule. D'ailleurs, elle paraît s'être nourrie des auteurs du XVII<sup>e</sup> siècle dont elle garde certaines expressions. Elle dit : « La Religion » pour la vie religieuse, les « hommes spirituels » pour les maîtres de la vie intérieure, etc.

si Votre Grandeur le désire, à lui remettre la paroisse qu'elle m'a confiée. » Le porteur de la lettre revint avec cette réponse : « ... je crois, devant Dieu, votre salut attaché à la démission que vous m'offrez et que j'accepte... aucune plainte n'a été portée contre vous par aucun membre de la Congrégation... En étant bon et saint prêtre, vous pourriez rester son Supérieur et, dès lors, votre démission s'expliquerait naturellement. Tout le monde sait que vous négligez nécessairement la Congrégation ou la paroisse. »

Si l'on éprouve une certaine gêne à poursuivre ce récit, c'est surtout en pensant aux Filles de Jésus qui voudraient n'avoir aucune faiblesse à relever chez celui qu'elles considèrent, à juste titre, comme leur Fondateur. Il est écrit aux Saints Livres : « Honore ton père de tout ton cœur et n'oublie pas les douleurs de ta mère » (*Ecclés.* VII, 27). Elles ont toujours honoré leur Père de tout leur cœur, mais comment pourraient-elles se souvenir des douleurs de leur Mère, si elles ne les connaissent pas ? Malheureusement, elles ne peuvent les connaître sans apprendre que les plus vives de ces douleurs lui vinrent de celui qu'elles honorent de tout leur cœur. Notre tâche sera donc de nous en tenir aux faits, en respectant les droits de la justice et les lois de la charité. D'abord, pour être tout à fait juste, disons que M. Coëffic est arrivé aux approches de la vieillesse. Il a 59 ans et c'est un malade. Ce que M. Le Diraison, son successeur à Bignan, écrivait à l'Evêque de Vannes donne à penser que M. Coëffic ressentait déjà les premières atteintes du mal qui l'emportera : le mal de Parkinson, la paralysie agitante. Nous avons sous les yeux sa signature au procès-verbal de la réélection de

Mère Marie de Saint-Charles, le 2 août 1849. Depuis le mois d'avril il n'est plus curé de Bignan et cependant il signe : Coëffic, curé de Bignan et Sup. Gén. des Filles de Jésus. On dirait qu'un réflexe le pousse à croire qu'il est toujours lui-même et que rien n'a changé dans sa situation. Son écriture, lisible, est nerveuse, dansante : on a l'impression que désormais, vieillard précocé, il sera incapable de réagir contre ses impulsions et ses tendances. Cela suffirait, sinon à le justifier entièrement, du moins à l'excuser.

#### *1849. Réélection de Mère Marie de Saint-Charles*

En 1846, Mère Marie de Saint-Charles avait été élue presque à l'unanimité. Trois ans après, il n'en fut pas de même. Le procès-verbal de cette deuxième élection porte : « Au premier scrutin, la Supérieure déposée a réuni 27 voix et la Sœur Saint-Ignace 19. Les Sœurs votantes étant au nombre de 47. Cette dernière n'ayant pas obtenu la majorité, ni la première les deux tiers des voix, ce qui est nécessaire, d'après la Règle, pour sa réélection, on a recommencé un second scrutin dont le résultat a été le même que le premier, bien que la Sœur Saint-Ignace eût déclaré après le premier scrutin, qu'elle n'accepterait pas cette charge. » Enfin, après un troisième vote, « il s'est trouvé que la Sœur Marie de Saint-Charles a réuni 32 voix, ce qui formait juste les deux tiers... en conséquence, elle a été proclamée Supérieure Générale et confirmée à la chapelle suivant le cérémonial. Toutes les Sœurs ont été lui baiser la main en signe de respect et d'obéissance ». Cette élection eut lieu « sous la présidence de M. Coëffic en présence de

M. Le Diraison et de M. Beigner, religieux de la Compagnie de Jésus <sup>1</sup>. » Ni M. Coëffic, ni M. Le Diraison, ni le P. Beigner n'ont rien vu d'illégal dans cette élection et toutes les Sœurs, Sœur Saint-Ignace comprise, reconnurent Mère Marie de Saint-Charles comme leur Supérieure légitime.

Mère Marie de Saint-Charles reprit le cours de ses visites aux maisons locales, terme qui désigne dans la Congrégation les Communautés autres que la Maison-Mère. Il est du devoir d'une Supérieure de se rendre compte personnellement de la régularité, des progrès réalisés par les personnes et les œuvres, d'encourager, de réconforter, de stimuler au besoin. De ces visites, Mère Marie de Saint-Charles ne garde d'habitude, que de bonnes impressions, excepté toutefois de la Communauté du château de Pontivy, qui s'attire cette remarque : « En général, les Sœurs de cet établissement montrent beaucoup de légèreté et peu de désir sincère de leur perfection. » Lors d'une visite qu'elle fit à cette Maison, au cours de l'année 1850, elle fut reçue d'une manière que M. Le Diraison qualifie d'« indigne » : on alla jusqu'à lui reprocher son élection que l'on déclara nulle.

Devant un tel état d'esprit, une décision s'imposait : le déplacement de Sœur Saint-Ignace qui, on se le rappelle, n'avait été nommée au château de Pontivy que sur son « agrément ». A plusieurs reprises, Mère Marie de Saint-Charles en fit la proposition à M. Coëffic qui n'y voulut jamais consentir. Nous empruntons ces détails à une longue lettre de M. Le Diraison à Mgr de

<sup>1</sup> Registre des délibérations.



la Motte<sup>1</sup>, lettre pleine de bon sens, de calme, où il expose clairement la situation, juge les gens et les faits objectivement, sans s'immiscer dans une querelle qui n'est pas la sienne, bien que sachant de quel côté se trouve la justice. Car il y a querelle malheureusement et des partis se sont déjà formés : celui de la Mère Marie de Saint-Charles et celui de Sœur Saint-Ignace soutenue par son oncle. Il y a même cabale et qui franchit l'enceinte du château de Pontivy. Sœur Saint-Ignace range sous son étendard non seulement des religieuses professes, mais des novices et même des postulantes, qui gardent les plus fortes préventions contre la Supérieure Générale qu'on leur dépeint comme orgueilleuse, ambitieuse, ennemie déclarée de M. Coëffic. Le pire est que le Père Supérieur dit ou donne à entendre que « tout le tort n'est pas du côté des rebelles » ; sous son couvert, des lettres partent pour les Maisons locales répandant le goût de l'insubordination et, chaque fois que sa nièce est en cause, il la soutient.

Quels reproches pouvait-on faire à Mère Marie de Saint-Charles ? Celui-ci, tout d'abord, et qui ne s'exprimait pas ouvertement : elle avait pris une place qui, de droit, disait-on, revenait à la nièce du Fondateur. De plus, voyant périliciter la Congrégation, elle avait voulu « secouer le joug », comme dit M. Le Diraison, et n'agir que suivant l'avis de son Conseil, car si la Congrégation comptait quelques esprits faux, elle possédait aussi, grâce à Dieu, « des personnes d'éminente vertu » qui voyaient en elle la religieuse mise providentiellement à leur tête pour le plus grand bien. Il y avait

<sup>1</sup> Lettre du 17 septembre 1850. Aux Archives de l'évêché de Vannes.

encore ceci, qui n'est rien si l'on veut, mais qui pèse cependant dans la balance dont se sert la mesquinerie pour peser son prochain : Mère Marie de Saint-Charles n'était pas du pays bretonnant, et, de tout temps, il y eut une certaine incompréhension entre la Haute et la Basse Bretagne. Son ignorance du breton fut pour elle ce que fut pour Mère Sainte-Angèle son ignorance du français. Il faut surtout ajouter que Réformateurs et Réformatrices ne sont pas reçus à bras ouverts dans toutes les Communautés. Sans remonter à la tentative d'empoisonnement sur saint Benoît, l'histoire des Congrégations modernes présente des cas analogues à celui de Mère Marie de Saint-Charles et bien plus pénibles encore, tel celui de sainte Jeanne-Anthide Thouret, celui de la Bienheureuse Marie-Thérèse de Soubiran, chassées toutes deux de leur Communauté par leurs propres Filles, celui de Jeanne Jugan... Cela dit pour la consolation des Filles de Jésus.

*Sœur Saint-Ignace de Loyola quitte l'Institut*

Mère Marie de Saint-Charles et ses Conseillères n'ignoraient pas que, de longue date, Sœur Saint-Ignace songeait à quitter la Congrégation. Nulle ne fut donc étonnée, quand, le 31 août 1850, au cours de la retraite annuelle, elle demanda « non la permission de partir, parce qu'elle savait bien qu'on ne pouvait l'en empêcher, mais de partir avant la fin de la retraite <sup>1</sup>. » A la majorité absolue, le Conseil fut favorable à ce départ, non sans avoir engagé celle qui le « désirait » à réfléchir sur une démarche dont elle pourrait se repentir. » Il décida que

<sup>1</sup> Registre des délibérations, 31 août 1850.

ce départ aurait lieu « dans la nuit du jour même », et qu'on la conduirait où elle voudrait se rendre. Cela se passait à 10 heures du matin. Au début de l'après-midi, nouvelle réunion du Conseil. La Mère Supérieure, unissant ses prières et ses monitions à celles du Père Prédicateur de la retraite, est arrivée à convaincre Sœur Saint-Ignace qui fait des excuses à genoux et « consent à rester dans la Congrégation comme « simple Sœur ». Devant cette bonne volonté, le Conseil revient sur sa décision et réadmet la repentante. Ce repentir, hélas, n'est que feu de paille. Placée comme « pharmacienne » à Radenac, avec défense de passer par Pontivy, au lieu de gagner son poste, dans le silence qui lui avait été prescrit et que sa situation lui imposait naturellement, elle se fait conduire à Pontivy même, dans un équipage, c'est-à-dire avec cheval et voiture que, sans plus de nécessité que d'autorisation, elle achète, sans les payer, au compte de la Congrégation. De plus, dès son arrivée dans cette ville, elle entre en relation, par personnes interposées, avec les religieuses du Château d'où elle fait venir ce que bon lui semble.

Devant ces faits qui constituaient un ensemble d'actes graves contre l'obéissance et la pauvreté, Mère Marie de Saint-Charles n'hésita pas ; elle comprit que Sœur Saint-Ignace ne « tenait pas à la Congrégation » et elle demanda au Conseil un vote unanime d'expulsion. Ce vote unanime obtenu, les circonstances qui l'avaient motivé furent exposées à l'Evêque de Vannes qui approuva la décision. A noter que les trois séances du Conseil furent tenues sous la présidence de M. Coëffic qui toutefois ne signa pas les procès-verbaux.

Il est évident que Sœur Saint-Ignace ne « tenait pas à la Congrégation ». En y entrant, cette jeune fille de 22 ans n'était peut-être pas sans vocation, mais après quelques mois de Noviciat, après un court séjour à Rennes, elle revient à Bignan comme Supérieure Générale. De ce jour, son indépendance est entière, ne relevant que de M. Coëffic, lequel ne voit que par ses yeux, ne juge que par son esprit. Sans avoir été formée ni à l'obéissance, ni à l'humilité, ses goûts de grandeur lui font dépenser sans compter un argent qu'elle emprunte. Le tableau de ses dettes est lamentable : à Pontivy, un passif de 7.425 fr. On peut la blâmer sans doute, encore plus la plaindre.

Après son expulsion, elle se retire à la retraite d'Auray sous la protection de M. le chanoine Flohy, Vicaire Général de Vannes, ami de son oncle. De cette amitié M. Coëffic saura se servir. Il a présidé sans rien dire, les trois séances du Conseil qui ont traité la demande de départ de sa nièce, sa réintégration, son expulsion. S'il admet que celle-ci quitte de son gré la Congrégation, il ne tolérera pas qu'on l'en expulse et le fera bien voir.

Il est étrange que M. Flohy, vénérable et discrète personne, aveuglé par son amitié pour M. Coëffic, ait ainsi pris fait et cause pour l'oncle et la nièce, sans peut-être assez de discernement. A peine Sœur Saint-Ignace — donnons-lui encore ce nom — est-elle à la Retraite d'Auray, que sa rentrée à Bignan est annoncée par M. Flohy comme à peu près certaine. Et de fait, trois semaines plus tard, il y vient lui-même, « non comme délégué, mais comme autorisé » par Mgr de la Motte, il ordonne que le renvoi de la Sœur soit de nouveau soumis au scrutin. Il engage les Mères du Conseil à

user de générosité et à la recevoir de bonne grâce, pour qu'il n'ait pas à les y contraindre « comme un acte de justice ». Qu'elles la réadmettent et il ne relèvera pas les irrégularités qu'il dit avoir reconnues dans le premier Conseil, sinon il verra ce qu'il a à faire.

Un pareil langage, de sa part, constituait évidemment un acte d'intimidation, un abus d'influence, une atteinte à la liberté des votes et, par conséquent, dénuait le scrutin de toute valeur. Enfin, « les paroles désobligeantes qu'il adressait à la Supérieure, dans l'impossibilité de se justifier, en raison du silence qui lui était imposé, ne pouvait qu'exciter ses religieuses contre elle et leur faire croire que, dans le renvoi de la Sœur Saint-Ignace, elle n'avait agi que par passion <sup>1</sup>. »

M. Coëffic assistait à cette réunion qui n'était vraiment pas un Conseil ; il prenait part au vote, alors que sa seule parenté avec la religieuse aurait dû le lui interdire. Sa voix fut prépondérante et l'expulsion abrogée. M. Coëffic et sa nièce avaient gain de cause et c'est tout ce qu'ils voulaient puisque, aussitôt sa réintégration, Marie-Françoise Le Costaouëc se retira dans sa famille. M. Flohy, appelé à Vannes par des affaires urgentes, ne put rédiger le procès-verbal de cette triste séance ; M. Coëffic s'en chargea et le présenta à la signature des Mères Conseillères. Sœur Saint-Pierre s'y refusa « parce que sa conscience ne le lui permettait pas », dit-elle ! Sœur Marie-Emmanuel, de même, et elle ajouta : « Sœur Saint-Ignace n'a pas témoigné le désir de rentrer dans la Congrégation. Je ne donnerai pas d'autre raison. » Sœur Saint-Stanislas refusa également sa signature ;

<sup>1</sup> Lettre de M. Le Diraison à l'Evêque de Vannes.

Sœur Marie-Léocadie l'imita et dit : « Je craindrais de compromettre la Congrégation. » Mère Marie de Saint-Charles enfin dit : « *Non*. Sœur Saint-Ignace a été renvoyée avec raison, sa rentrée serait nuisible à la Congrégation. » Elle ajouta qu'elle n'avait pas reconnu les irrégularités signalées au procès-verbal.

M. Coëffic, qui écrit ces détails à Mgr de Vannes, ajoute : « Elle quitta la séance en pleurant. »

Les papiers jaunis qui rapportent ces vieilles et pénibles histoires, ne sont pas des disques : ils restent muets comme les voix du passé. Mais peut-être qu'en écoutant bien, nous entendrions les sanglots que ces situations lamentables ont fait jaillir de ces cœurs ulcérés. Nous réalisons, sans effort, les souffrances, les angoisses où furent plongées des âmes très droites et très belles, non par leur propre faute, mais par suite des erreurs et des injustices commises par des personnes qu'elles auraient tant voulu continuer d'estimer et d'aimer sans arrière-pensée.

#### *Un sourire de la Vierge*

Quelques religieuses suivirent Sœur Saint-Ignace dans sa défection : la Supérieure de l'hôpital de Pontivy, par exemple, Sœur Sainte-Euphrasie qui annonçait son départ dans des termes où l'ironie s'unissait à l'arrogance. La pauvre Mère Marie de Saint-Charles pouvait écrire à Mgr de la Motte : « Personne, Monseigneur, autres que celles qui dirigent « la Congrégation » ne pourra comprendre l'ébranlement des esprits, les irrésolutions et le dégoût de la vocation qui règnent chez presque tous les sujets. » On l'admet aisément, et que personne ne se présentât plus à une Société où les

postulantes affluaient naguère. Cependant, la Mère Supérieure et ses compagnes fidèles ne perdaient pas courage pour autant, car leur confiance en Marie redoublait avec leurs épreuves.

Le fait suivant se passe à cette époque et nous le rapportons parce qu'il est comme un sourire de la Reine du Ciel aux larmes de ses enfants : il y avait alors à Bignan une Sœur qui, depuis des mois, était tellement malade et souffrait de telles douleurs qu'on pouvait à peine la toucher pour faire son lit. Avant de partir pour Guidel, où elle devait se rendre, Mère Marie de Saint-Charles monte à l'infirmierie et dit à la patiente : « Courage et confiance, ma fille, je vais prier pour vous Notre-Dame de Pitié ; elle vous guérira. » Selon toute apparence, ce n'était pas la guérison qu'il fallait attendre, mais la mort. Deux jours plus tard, Mère Marie de Saint-Charles et toute la Communauté de Guidel allèrent entendre la messe à la jolie chapelle de Notre-Dame de Pitié, au bord de l'océan, au Pouldu. Or, à l'heure même de cette messe, la malade sent comme des fourmillements dans tout son corps, puis un grand calme, puis un bien-être qu'elle ne connaissait pas depuis longtemps. Elle se croit guérie et pour en avoir la preuve, se lève et se jette à genoux devant la statue de la Sainte Vierge. Elle se recouche et attend le retour de la Sœur infirmière, qui était à la messe, pour lui demander ses habits. Celle-ci pense que la malade délire, mais comme elle insiste, elle les lui passe pour lui faire plaisir, la sachant incapable de s'habiller. Elle s'habille pourtant, et l'infirmière ébahie, la voit qui vient, va, mange, remercie la Sainte Vierge à genoux. Elle n'en croit pas ses yeux, ni la Communauté non plus. Et cependant

le fait est là devant lequel on est forcé de s'incliner.

« Je me suis toujours promis que notre salut nous viendrait par l'entremise de Marie, écrivait Mère Marie de Saint-Charles à Mgr de la Motte, et j'ai cette conviction si fortement gravée au cœur, que personne ne saurait me l'ôter. Aussi, j'espère que Votre Grandeur ne nous éteindra pas, mais que, pour l'honneur et la gloire de Marie, elle s'occupera d'apporter un remède à nos maux. Pour moi, Monseigneur, je n'en vois pas d'autre qu'une séparation. J'ai tellement confiance en la divine Providence, que je me retirerais bien avec les religieuses de bonne volonté, sans rien emporter. Il me semble que nous trouverions plus de secours dans ce cas que maintenant, et que nos affaires se rétabliraient plus vite. Si la divine bonté inspirait à Votre Grandeur d'employer ce moyen pour la conservation de son œuvre, je ne dissimule pas que plusieurs sorties auraient lieu, mais je ne les crois pas nécessaires pour entrer dans la voie que nous devons suivre... En venant ici, je n'avais pas la prétention de parvenir à l'emploi que j'occupe. Le seul nom de cette Congrégation me la fit aimer. Malgré les peines que j'ai essuyées dans mon gouvernement, mon amour pour elle n'a pas diminué. Il me porterait aujourd'hui à faire toute espèce de sacrifices pour la sauver, en sorte que, si Votre Grandeur croit qu'en me sacrifiant cela puisse rétablir les choses... je la supplie très humblement de me donner ma démission ou de me conseiller de la donner, si elle ne voulait pas me la donner elle-même. Ma nature pourrait y répugner, mais j'attends de Notre-Seigneur le courage et la force de la vaincre pour les intérêts de sa gloire<sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> Lettre du 19 novembre 1850.



Cette lettre, pourtant si respectueuse et de si nobles sentiments, lettre que terminait une demande d'audience, demeura sans réponse. A celle où M. Le Diraison, très courageusement, établissait les faits, Mgr de la Motte répondit par ce très court billet :

« Je viens, mon bon et cher Recteur, de recevoir une lettre de la Supérieure des Filles de Jésus.

J'ai fait pour elle et la Congrégation la totalité de ce qui m'était possible de faire. Je ne puis faire plus. Quant à leurs affaires temporelles, je ne m'en mêlerai certainement pas.

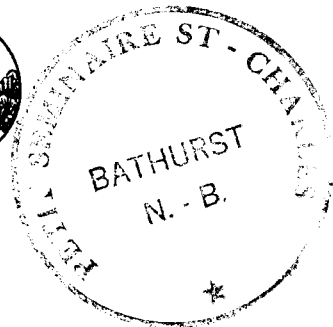
En tant que cela pourra me concerner, je permettrai à celles qui me demanderont de quitter cette Congrégation pour entrer dans une autre, d'exécuter leur projet.

Veillez, mon bon Recteur, communiquer cette lettre à la Supérieure et recevez la bien cordiale assurance de mon attachement. »

Dieu, quand il veut purifier une âme et la faire monter, sait en prendre les moyens : il la mène après Lui sur le chemin de la Croix. Mère Marie de Saint-Charles n'en est encore qu'aux premières stations.

Les autres vont suivre.

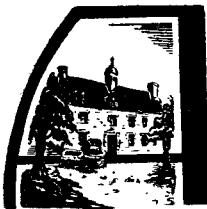
Le grain de blé, tombé en terre, s'il n'y meurt...





#### *Chapitre IV*

### PREMIERS ÉPIS



#### *Retour au « Berceau »*

aux difficultés qui viennent d'être rapportées s'en ajoutaient d'autres, d'ordre matériel celles-ci, moins pénibles, mais cependant assez épineuses.

A la suite du Conseil tenu le 7 novembre 1850, M. Flohy avait déclaré qu'il était urgent de « régler le temporel de la Congrégation ».

Pour les Filles de Jésus, les comptes avaient été bien vite établis. A son entrée en charge, Mère Marie de Saint-Charles avait trouvé un déficit de 3624 fr. 05 et une encaisse de 565 fr., à quoi il fallait ajouter les dettes contractées par la nièce de M. Coëffic. La Mère

Supérieure écrivait à l'Evêque de Vannes : « En fait de dots, de recettes et de dépenses, rien n'avait été écrit ni constaté avant mon entrée en charge. Comme nulle part je n'en trouvais de trace, j'ai recouru aux Sœurs elles-mêmes pour savoir ce que chacune avait apporté à la Maison. Mes informations à ce sujet ne sont pas encore terminées et je trouve déjà un total de 30.000 fr. Cependant, aujourd'hui, nous n'avons rien, pas même une petite maison. » (18 nov. 1850.)

Inviter les Filles de Jésus à régler leur situation financière, c'était demander à M. Coëffic d'en faire autant. De très violentes réclamations, où celui-ci voyait « beaucoup de calomnies », avaient été adressées à l'Evêché par la Fabrique et la commune de Bignan, qui réclamaient comme leur appartenant, la maison dans laquelle, à la prise d'habit de Sœur Sainte-Scholastique, les Filles de Jésus étaient entrées ; elle leur revenait de droit, disaient-ils, et voulaient en faire une mairie et une école.

Le Curé<sup>1</sup> de Bignan, pour l'agrandissement de cet immeuble et la construction de la chapelle, avait utilisé les dots des Sœurs, ses propres deniers, ceux de la Fondation Noury, dans un tel amalgame que, ne s'y retrouvant plus et lésé, croyait-il, par les prétentions de la commune, il la cita devant le juge de paix « pour l'avoir troublé dans la jouissance de sa propriété ». A son tour, la commune ne parlait de rien moins que de lui intenter un procès.

Comme dans l'esprit du maire de Bignan, qui était

<sup>1</sup> Les papiers de l'époque donnent à M. Coëffic tantôt le titre de « Curé » tantôt de « Recteur ».

alors M. Brazidec, M. Coëffic et les Religieuses constituaient une seule personne morale, et qu'en s'en prenant à l'un il entendait bien atteindre les autres, les Sœurs eurent la prudence de se désolidariser entièrement, sur ce point, d'avec leur Supérieur. Elles redoutaient d'avoir à « supporter les frais d'un procès pour lequel elles n'avaient pas été consultées ». N'avaient-elles pas assez à se débattre avec la « pénurie » qui les accablait et les nombreux créanciers qui réclamaient leur dû ? Elles se virent même dans l'obligation de fixer un délai à M. Coëffic pour le règlement de ses comptes, délai après lequel elles en « référeraiènt à l'Evêché ».

Le Père Supérieur prit ses dispositions et déclara, le 21 juin 1851, que, « pour compenser la Congrégation des dots et autres recettes qu'il avait faites en son nom », il lui laissait « quitte de toute hypothèque, une maison avec jardin, située au bourg de Bignan, sur la route de Locminé », dont il jouissait avec deux vicaires de sa paroisse. Il se chargeait en outre « de toutes les dettes qu'il avait pu contracter pour la Congrégation, sans son autorisation ». De plus, il léguait aux Filles de Jésus, pour le même motif, le mobilier des communautés de Bignan, Guidel, et du Château de Pontivy, mais avec de notables « réserves ». De ces dispositions « acte devait être dressé par devant notaire et les frais à supporter par moitié ».

Nous connaissons la maison que M. Coëffic léguait ainsi à ses Filles : c'est celle que, du temps de Mère Sainte-Angèle, les Sœurs avaient aidé à construire en brouettant chaux, pierre et sable ; c'est bien leur propre maison où M. Coëffic, quand il avait dû laisser le pres-

bytère à son successeur, était venu loger ; c'est leur « berceau ».

Mère Marie de Saint-Charles et ses Filles furent forcées de se faire à l'idée de le réintégrer. En effet, la maison Samson, le « couvent » qu'elles occupent depuis 1838, est l'objet du litige entre M. Coëffic et la commune de Bignan. Tant que Sœur Sainte-Scholastique, à qui légalement cet immeuble appartient, porte l'habit de la Congrégation, elles peuvent s'y considérer comme chez elles ; mais cette religieuse, qui, depuis longtemps n'a pas renouvelé ses vœux, qui hésite encore à le faire, est mise en demeure, à la fin de la retraite de 1851, soit de s'engager définitivement, soit de se retirer. Elle se retire, emportant avec elle une grande partie du mobilier qui lui revient : literie, objets de ménage, meubles, plus quatre vaches, bref de quoi faciliter aux Filles de Jésus la plus stricte pauvreté.

Et, une fois de plus, il leur fallait déménager.

Comment feront-elles pour tenir toutes, dans une si petite maison alors qu'elles sont déjà tellement à l'étroit dans le « couvent » qu'elles vont quitter ?

Elles le quittent cependant et s'entassent dans le logis de Mère Sainte-Angèle, après y avoir fait pour 400 fr. de réparations.

*M. Coëffic à Guidel*

A son départ de Bignan, en 1851, M. Coëffic s'était établi dans la Maison des Filles de Jésus à Guidel. Cette maison, de leurs mains, de leurs dots, elles l'avaient construite. « La population et la municipalité, en venant en aide à M. Coëffic, avaient cru faire œuvre durable pour

le plus grand bien des familles de Guidel<sup>1</sup>. » Faute de logis, les Sœurs auraient été dans la nécessité de rentrer à Bignan si, juste à ce moment, une vaste maison, sise sur la route du Fort Bloqué, n'avait été mise en vente. C'était une ancienne dépendance de l'hospice de Quimperlé, comprenant deux bâtiments avec cour, jardin et verger, liquidée par la Révolution comme bien national. La libéralité de Mère Thérèse de Jésus permit l'acquisition de cet immeuble. A cette occasion, M. Coëffic fut critiqué dans le pays. Mère Marie de Saint-Charles demanda à ses religieuses de ne pas faire écho à ces critiques : « Ne parlez pas tant, leur écrit-elle, et ne souffrez pas que l'on parle des choses passées, de Sœur Saint-Ignace et de M. Coëffic. Recommandez-les à Notre-Seigneur ; aimez-les en Lui, c'est tout. »

Elle n'est pas toutefois sans ressentir les « tracasseries », c'est son mot, qui lui viennent de M. Coëffic, ni sans comprendre que désormais la Congrégation ne peut plus compter sur lui. Depuis plusieurs années, il n'a pas fait subir l'examen canonique aux novices qui, de ce fait, ne peuvent prononcer leurs Vœux. L'état de la communauté est connu « presque partout, et les bons sujets craignent de se présenter ». Pensant que Mgr de la Motte, au courant de la situation, voudrait bien nommer un autre Supérieur, Mère Marie de Saint-Charles s'enhardit jusqu'à lui proposer de confier cette charge au Révérendissime Père abbé de Thymaudeuc. Elle ne reçut pas de réponse et M. Coëffic fut maintenu.

<sup>1</sup> Archives de la paroisse de Guidel.

*Nouvelles fondations*

La tradition rapporte qu'à cette époque elle fit, avec Mère Thérèse de Jésus et quelques autres religieuses, le vœu, ou du moins la promesse, de ne pas abandonner la Congrégation, quoiqu'il pût leur en coûter. Leur premier geste en ce sens — le plus facile sans doute — fut de lui offrir en plus de leur dot intégralement versée, une part ou la totalité de leurs biens personnels. Toute la fortune des Filles de Jésus, en cette année 1852, montait à 890 fr. 01, et il y avait des dettes.

Cette preuve d'attachement fut, pour toutes, comme un arc-en-ciel d'espérance, espérance qui se réalisait déjà puisque en ces années lourdes de vicissitudes, la Congrégation se développa et s'établit comme elle l'avait fait en des jours plus heureux. En 1850, la municipalité de Pontivy demande des Filles de Jésus pour une salle d'asile ; en 1851, M<sup>lle</sup> Le Gludic en réclame pour une école qu'elle veut ouvrir à ses frais au bourg de Baden, sur les bords enchanteurs du golfe du Morbihan et sollicite, pour elle-même, la faveur de suivre la Règle de la Communauté ; en 1852, Dom Bernard, abbé de la Trappe de Thymadeuc, les appelle pour l'école dont il dote la commune de Bréhan-Loudéac ; au même mois de janvier de cette année, nouvelle fondation à Saint-Etienne du Gué-de-l'Isle, la première des Côtes-du-Nord ; le 1<sup>er</sup> octobre suivant, une autre école est ouverte dans la paroisse de Mohon ; le 16 octobre enfin, au pays natal de Mère Marie de Saint-Charles, à Talensac ; la Révérende Mère était présente à l'installation des Sœurs qui eut lieu le dimanche. Le prédicateur loua hautement les œuvres accomplies

et les vertus pratiquées par cette Supérieure de 32 ans. Celle-ci en perdit l'ouïe et la vue, comme elle le dira plus tard en riant et, pendant ce trop long discours, elle ne cessa de chanter intérieurement le *Magnificat*.

A la Vierge, en effet, elle rapportait toutes ces louanges. Pour le prouver, elle décidait que chacune de ses fondations serait placée sous le vocable de Marie et que chacune de ses Filles porterait son nom. Toutes les signatures des religieuses, après les délibérations du Conseil, mentionnent, à cette époque, leur double titre de Fille de Jésus et d'Enfant de Marie.

#### 1852. Réélection de Mère Marie de Saint-Charles

Avec l'année 1852, se terminait le Triennat de Mère Marie de Saint-Charles. Celle-ci avait déclaré au Conseil : « qu'elle était toute prête à remettre ou à recevoir sa démission, si on reconnaissait que sa conduite fût un obstacle à la réunion des cœurs ; mais que si on la laissait en charge, elle exigerait, plus que jamais, cette unité, de la droiture et de l'obéissance de toutes les Sœurs ».

(11 septembre 1852.)

D'après leurs Constitutions, les élections, chez les Filles de Jésus, doivent être présidées par l'Evêque de Vannes. Mère Marie de Saint-Charles ne pouvait compter sur sa présence. N'osant s'adresser directement à lui, elle écrivit au Vicaire Général, M. Baron : « Ce serait pour nous un grand honneur, une bien douce jouissance de voir, dans cette circonstance, notre bien-aimé Père au milieu de nous ; mais ses souffrances, les peines que nous avons causées à son cœur et qui sont toujours présentes aux nôtres, nous priveront



sans doute de ce bonheur. » Elle ajoutait : « Veuillez bien lui en témoigner nos regrets sincères et le prier de notre part de désigner quelqu'un pour le remplacer. »

M. Le Diraisou, délégué pour ces élections, les voulut entourées des plus sérieuses garanties. On se souvenait trop des pénibles incidents qui avaient suivi les élections précédentes, pour ne pas prendre toutes précautions afin de les éviter. Elles eurent donc lieu sous la présidence de M. le Curé de Bignan, assisté du R. P. Charil de la Compagnie de Jésus, prédicateur de la retraite, et de M. Le Berre, confesseur ordinaire de la maison. Deux scrutatrices furent nommées : la plus ancienne des vocales<sup>1</sup> et la plus jeune, qui promirent « devant Dieu et leurs compagnes de suivre dans ces élections les Règles et Constitutions et de garder le secret sur le dépouillement du scrutin ». Des bulletins blancs, de même dimension, furent distribués à toutes les électrices qui les remplirent, chacune à son tour, devant le Saint Sacrement exposé ; puis les prêtres et les scrutatrices, dans une salle attenante à la chapelle, dépouillèrent le scrutin et revinrent affirmer que l'élection s'était passée régulièrement. Enfin, le curé de Bignan proclama Mère Marie de Saint-Charles élue à la majorité des voix. Ce résultat prouvait que, grâce à Dieu, la Supérieure avait, en trois ans, transformé le cœur et l'esprit de ses compagnes. Les scrutatrices brûlèrent les bulletins ; la cloche sonna, la Mère Supérieure reçut du président la croix d'argent, le sceau et les clefs, insignes de sa charge, et toutes les Sœurs s'avancèrent pour le baise-main.

<sup>1</sup> *Vocale* : « dans les communautés, celle ou celui qui a droit de donner sa voix dans quelque élection. » Dictionnaire de Ch. Nodier.

*Mère Marie de Saint-Charles et l'Evêque de Vannes*

Mère Marie de Saint-Charles jouissait vraiment de la confiance de ses Filles. Que n'avait-elle aussi celle de son Evêque ! Si elle ne l'avait pas, cela tenait surtout à ce que Mgr de la Motte ne la connaissait pas, ou ne la connaissait que par oui-dire. Si bien conseillée qu'elle fût par les prêtres de Bignan, si appuyée qu'elle pût être par son Conseil, il était des circonstances, où se faisait sentir le besoin d'une autorité supérieure, qui aurait contrôlé et approuvé ses décisions. Elle n'attendait rien de Guidel où le Père Supérieur était immobilisé par la maladie. Les fondations qui s'étaient multipliées n'avaient pas reçu l'approbation explicite de l'autorité diocésaine et Mère Marie de Saint-Charles était en droit de se demander si elle pouvait passer outre et aller de l'avant. On comprend l'incertitude et l'inquiétude où la tenait pareille situation, qui durait depuis trois ans. Encore ne dit-on rien de son chagrin, de sa honte d'être tenue en suspicion par un Evêque à qui elle aurait aimé se confier comme à un Père. Elle pouvait toutefois se rendre cette justice qu'elle n'avait rien fait pour mériter cette rigueur et elle était d'esprit trop surnaturel pour ne pas comprendre que Dieu taille et calibre les croix à la force des épaules qui doivent les porter. Prier, faire prier, prêcher la patience, la pratiquer elle-même, c'est ce qu'elle fit durant de longs mois ; mais enfin, la situation lui paraissant sans issue, elle résolut de partir pour Vannes et de s'expliquer une bonne fois avec Mgr de la Motte de Broons et Vauvert. Prenant son courage à deux mains, elle se présenta, tremblante, à l'Évêché et sollicita humblement une audience.

Le Prélat refusa de la recevoir.

Quand les hommes ferment leur porte, il ne reste plus qu'à frapper à celle de Dieu. Tête basse, Mère Marie de Saint-Charles sortit et, de cette humiliation faisant son profit, elle s'en fut porter sa peine, sa plainte et son espoir malgré tout, à Celle qui, étant sa Mère, se devait de ne pas l'abandonner. Dans la chapelle de l'Evêché peut-être, ou celle, toute proche, du Père Eternel<sup>1</sup>, elle demeura longtemps en prière ; puis, l'après-midi, se représenta à l'Evêché. On l'annonça. « Que me veut donc cette fille ? » aurait dit Mgr de la Motte, d'un air ennuyé, et il allait ordonner de l'éconduire, quand ses regards tombèrent sur une statuette de la Sainte Vierge, placée sur son bureau. Alors, sans qu'il se rendît trop compte de ce qui se passait en lui, il commanda d'introduire la Révérende Mère.

Eile était dans la place ; sa cause était gagnée. Cette religieuse jeune, calme, très maîtresse d'elle-même, très digne, d'une distinction parfaite, conquit le Prélat, Grand Seigneur, et sensible aux bonnes manières.

Elle lui fit un exposé simple et précis de la situation. Sa Grandeur écouta, fut touchée, charmée, convaincue.

La Sainte Vierge avait prouvé une fois de plus, qu'elle peut, à son gré, transformer le cœur des hommes, même celui des Evêques.

Peu après, Mgr de la Motte faisant part à M. Flohy de la visite de Mère Marie de Saint-Charles, lui demanda qui pourrait bien remplacer M. Coëffic. Puis soudain :

« Accepteriez-vous cette charge ? »

<sup>1</sup> Avant la Révolution, un couvent de Capucins existait à Vannes sous ce vocable, sur la Rabine. C'est aujourd'hui la Maison-Mère des religieuses de la Charité de Saint-Louis.

— Volontiers. »

C'est ainsi que M. Flohy, Vicaire général, chanoine titulaire de la cathédrale et Grand Pénitencier, fut nommé Supérieur ecclésiastique des Filles de Jésus.

*M. Flohy, Supérieur des Filles de Jésus*

Nous avons rencontré M. Flohy dans un rôle qui n'était pas tout à fait le sien ; nous allons le voir en jouer un plus digne de son caractère.

« Il y avait un petit gars qui était « pâtre » au presbytère de Réguiny, sa paroisse, et gardait les vaches sur la lande du « Bel Orian ». Mis au latin, comme par hasard, intelligent et studieux, il y mordit si bien qu'au bout de trois mois il savait son rudiment par cœur. Envoyé au collège de Vannes, Jean Flohy, qui était né avec le siècle, avait 15 ans quand éclata la guerre civile. « Les élèves du collège, engagés volontaires sous les ordres du chevalier de Margadel, commencèrent contre les armées impériales cette escapade épique chantée par Brizeux :

*Quelc, au rendez-vous, arriva le premier,  
Vert comme un jeune pin et franc comme l'acier,  
Flohic, aujourd'hui prêtre, Er Hor le joyeux gars,  
Et l'éloquent Rio, l'enfant de l'Ile d'Arz.*

Jean Flohic, ou Flohy, fit bravement la campagne. Vaincu à Auray, vainqueur à Muzillac, la guerre finie, il rentra au collège pour terminer ses classes. Prêtre, après de brillantes études, il est successivement professeur de philosophie au collège de Vannes, vicaire à la cathédrale, professeur de morale au grand séminaire, curé de la

cathédrale à 37 ans, puis, chanoine titulaire, il est désigné pour le Chapitre provincial qui se tient à Rennes en 1849 ; vingt ans plus tard, il accompagnera son Evêque au Concile du Vatican en qualité de théologien. <sup>1</sup> »

Si les Filles de Jésus avaient eu à choisir leur Supérieur, elles n'auraient certainement pas pensé à M. Flohy, on le conçoit. Et c'est cependant ce choix qu'elles auraient dû faire. « Très actif, très pratique, très savant <sup>2</sup> », homme de cœur aussi, M. Flohy avait compris il semble, avec son erreur, la peine qu'il avait causée aux Filles de Jésus, et il tenait à tout réparer. Mère Marie de Saint-Charles le devina et, pour le faire comprendre à toutes ses Filles, elle leur annonça la nomination de leur nouveau Supérieur par cette lettre, dont tous les termes ont été pesés :

8 janvier 1855.

Mes chères Filles,

« Enfin, je viens vous annoncer un Père Supérieur ! J'ai reçu samedi une lettre de l'Evêché, dans laquelle Monseigneur me fait connaître que M. Flohy a été nommé à cette charge et qu'il vient de l'accepter.

C'est du Cœur de Marie que j'attendais cette grâce. Nous avons tant prié cette bonne Mère à ce sujet que nous ne pouvons pas douter que ce ne soit elle qui nous l'ait choisi. Aussi j'espère que vous recevrez cette nouvelle avec reconnaissance. Gardez-vous d'aucun raisonnement. Je vous veux toutes des filles de foi, de vraies

<sup>1</sup> Article de M. J. BULÉON, dans *La Paroisse* de Saint-Pierre de Vannes, juillet 1913.

<sup>2</sup> Discours de Mgr Duparc, aux fêtes du Centenaire de la Congrégation.

Filles de Jésus, de dignes Enfants de Marie. Vous me causeriez la plus grande douleur si vous agissiez autrement.

Je compte aller mercredi présenter mes hommages à notre Père Supérieur et l'assurer de notre respect et de notre obéissance à toutes ses directions. J'espère de la grâce de Dieu que vous ne démentirez pas les avances que je ferai en votre nom.

Mais je ne veux pas m'arrêter à cette pensée. Je connais vos cœurs et votre bonne volonté : vous suivrez les avis de votre Mère. Tous nos cœurs ne feront qu'un en Notre-Seigneur. A cette condition, je réponds que le ciel vous récompensera et comblera vos vœux au delà de toute attente. »

Mère Marie de Saint-Charles et son Assistante, Mère Marie de la Conception, partirent donc pour Vannes et M. Flohy les accueillit avec tant de bonté, qu'elles se permirent de lui offrir de les accompagner à Bignan pour une première visite officielle. M. Flohy fut accueilli par les Sœurs et le clergé de la paroisse au chant du *Benedictus*. « Tout le monde l'a reçu avec joie, écrit la Révérende Mère, et ce jour fut, pour tous, un jour de fête. » C'était vrai : des registres de cette époque, où sont consignés ces faits, semble émaner un air de paix joyeuse, qui chasse les amertumes de naguère.

#### *Nouvel essor de la Congrégation*

M. Flohy ne comptait pas se rendre dans toutes les maisons locales, mais « l'accueil filial » des quelques Communautés qu'il avait visitées l'encouragea à voir les autres et il le fit en compagnie de la Révérende Mère

Supérieure. D'autres voyages encore l'attendaient, fatigants, mais heureux, pour des fondations nouvelles, car l'essor de la Congrégation, interrompu en 1853, reprenait avec plus de force, trois ans après, pour ne plus s'arrêter durant le long Généralat de Mère Marie de Saint-Charles.<sup>1</sup> De concert avec elle, M. Flohy prévoit, organise, réalise enfin, ne ménageant ni sa peine, ni son temps, faisant siens les intérêts de la Congrégation, parce qu'il y voit les intérêts de Dieu.

*Les Constitutions, 1855*

A peine chargé de la Congrégation, le nouveau Supérieur prépare une seconde édition des Constitutions. Les premières imprimées ne dataient cependant que de 1850 et elles étaient son œuvre ; il les avait rédigées à la demande de M. Coëffic<sup>2</sup>. Souci d'auteur qui ne veut aucune imperfection dans son travail, scrupule de juriste désireux que tout soit clarté et précision dans les règles qu'il formule ? Toujours est-il que, par une circulaire datée du 25 avril 1855, il « demandait à toutes les Supérieures d'adresser à la Supérieure Générale leurs observations sur ce qui leur paraîtrait, à elles et à leurs Sœurs, utile ou nécessaire de retrancher ou de modifier dans

<sup>1</sup> Voici les fondations de cette époque : en octobre, Cintré et Pipriac en Ille-et-Vilaine ; la maison Sainte-Eugénie — Sainte-Eugénie en l'honneur de l'Impératrice — l'année suivante, à Pontivy, devenu Napoléonville, au début de l'Empire ; les écoles de l'Île-d'Arz dans le Morbihan, de Clohars-Carnoët dans le Finistère et de Domloup, Ille-et-Vilaine en 1857 ; celles de Malguénac, Henlée en Taupont, Saint-Servant, Morbihan, en 1859 : en quatre ans, neuf fondations nouvelles.

<sup>2</sup> Constitutions de la Congrégation des Filles de Jésus, approuvées par Monseigneur l'Evêque de Vannes. Vannes, Imprimerie de M. J. Galles. 1850.

les Constitutions. » Les remarques furent de peu d'importance, sauf celle concernant les « Supérieurs particuliers ». Cette expression donne à entendre que certains curés auraient eu tendance à se considérer comme Supérieurs des religieuses établies sur leurs paroisses, manière de voir « nuisible par crainte qu'ils ne voulussent s'ingérer non seulement dans les affaires particulières des Communautés, mais encore, au moins indirectement, dans les affaires générales de la Congrégation ».

M. Flohy, entraîné par le grand mouvement de restauration liturgique suscité par les *Institutions* de Dom Guéranger, dota la Congrégation des Filles de Jésus du Cérémonial qui leur manquait. Il s'inspira du Pontifical Romain pour l'intronisation de la Mère Générale et toutes les cérémonies qui marquent et consacrent la vie des moniales : entrée au Noviciat, Vêtue, émission et renouvellement des Vœux, Vœux perpétuels, élections générales... ensemble dont il constitua un opuscule qui fut en usage jusqu'en 1925 <sup>1</sup>. Le livret, qui le « remplaça, à cette date, n'est que la réédition, avec quelques retouches », de la traduction élégante et fidèle que M. Flohy s'était plu à donner à ses Filles <sup>2</sup>.

#### Mort de M. Coëffic

M. Coëffic mourut à Guidel, le jour de la Chandeleur 1857, fête de la Sainte Vierge pour laquelle il avait toujours eu une dévotion marquée, dévotion qu'il avait

<sup>1</sup> Imprimé chez J. M. Galles, à Vannes. Cérémonial à l'usage de la Congrégation des Filles de Jésus, traduit et rédigé par leur P. Supérieur J.-M. Flohy, chanoine, Grand Pénitencier.

<sup>2</sup> *Manuel des cérémonies à l'usage des Filles de Jésus*, Saint-Joseph de Kermaria. Vannes, Lafolye et Cie. 1926.



su inspirer aux premières Filles de Jésus. Sa fin fut très pénible : la paralysie l'avait complètement gagné, lui ôtant même l'usage de la parole. On rapporte qu'il souffrit beaucoup de voir des biens qui, de droit, revenaient à la Congrégation, passer en d'autres mains. A plusieurs reprises, il aurait tenté, mais vainement, de le faire savoir<sup>1</sup>. Les religieuses de Guidel se firent un devoir de le visiter souvent.

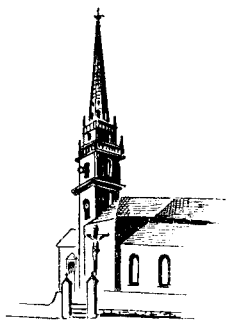
Par une lettre circulaire, Mère Marie de Saint-Charles le fit recommander aux prières, communions et bonnes œuvres des religieuses, et ordonna de faire célébrer pour le repos de son âme, une messe dans chaque Maison et une neuvaine de messes dans quatre des principaux établissements.

En vérité, si les Filles de Jésus ont souffert de faits que le respect pour l'histoire a contraint de relater, bien qu'ils ne fussent pas de nature à nimer la mémoire de M. Coëffic, elles l'ont toujours regardé comme leur Fondateur, ainsi qu'elles le devaient. Elles ont attribué

<sup>1</sup> C'est ce qui ressort des relations faites par Marie-Michelle Le Béchenec, jadis Sœur Sainte-Euphrasie et Supérieure de l'hôpital de Pontivy, qui reçut les confidences de M. Coëffic. Seul avec une vieille servante, il occupait la grande maison construite pour les Sœurs. A plusieurs reprises, il parla d'y établir des Frères, mais le projet n'aboutit pas. Son intention était de laisser cet établissement à une Communauté religieuse probablement celle qu'il avait fondée et qui contribua peut-être aux frais par les dots de ses premières Sœurs. Cette intention ne fut jamais rétractée. Souvent il a répété, jusque dans sa dernière maladie, que son testament était fait et bien fait. Les personnes qui l'ont entendu croyaient que c'était dans le sens dont nous venons de parler. Souvent aussi il a déclaré avec énergie, avec menaces même, selon quelques-uns, qu'il ne voulait pas que sa famille eût quoi que ce soit de l'établissement qu'il avait fait à Guidel, sur son terrain, augmenté des concessions de la commune.

les « tracasseries » qu'il leur fit subir, plus à son manque d'ordre qu'à son mauvais vouloir. Elles ont eu enfin, pour raison de l'excuser, la terrible maladie dont il est mort, qui affecte les meilleurs dans leurs facultés et les diminue.

Aussi, pour attester qu'elles ont oublié ses torts, pour ne se souvenir que de ses bienfaits, ont-elles voulu qu'il eût une place d'honneur dans la chapelle de Kermaria. Un vitrail du chœur représente l'Enfant-Jésus assis sur les genoux de sa Mère ; la Fondatrice reçoit de lui l'anneau mystique ; debout, M. Coëffic la présente au groupe divin, tandis que M. Noury, un peu en retrait, sourit de voir réalisé le plus beau rêve de sa vie.





### *Chapitre V*

## SAINT JOSEPH DE KERMARIA « LANN VRAZ »



### *La maison trop petite*

ans une maison faite pour vingt personnes, les Filles de Jésus vivaient à quarante et plus, au détriment de toute commodité évidemment, mais des santés surtout. Autre ennui : aux époques des retraites, il leur était impossible de s'y réunir toutes. En y convoquant ses Filles, la Mère Supérieure leur demandait, si elles se faisaient amener en voiture, que ce fût « par des personnes qu'on ne dût pas recevoir à la Communauté, non pas tant à cause de la dépense, qu'à cause de l'embarras et de la petitesse de la maison. » Pour s'agrandir un peu, on avait bien acheté, en 1853, la maison dite des

Brossard, puis celle de la Gendarmerie, où devait se transporter le Noviciat, dès que les gendarmes l'auraient vidée : ce n'étaient là qu'expédients. Il fallait construire, mais où ? avec quels moyens ? La caisse est vide et la seule richesse de la Communauté est sa confiance en saint Joseph qu'elle a choisi pour économe.

*Saint Joseph de Bignan*

Pour célébrer avec elle la fête de ce grand saint, en 1852, Mère Marie de Saint-Charles convoque à Bignan toutes les Supérieures des Maisons locales. Une cloison abattue entre deux chambres avait donné une salle un peu plus vaste, avec tribune : c'était la chapelle, que, ce jour-là, on devait bénir et dédier à saint Joseph, ainsi que toute la maison, du reste, qui devenait dès lors : Saint-Joseph de Bignan.

Subitement, et du fait de Mère Marie de Saint-Charles, la piété des Filles de Jésus change d'orientation. Jusqu'ici nous les avons vues se porter avec confiance vers la Sainte Vierge, et presque uniquement vers elle. Soudain, sans rien perdre toutefois de leur dévotion pour cette bonne Mère, c'est saint Joseph qui semble l'emporter. D'où venait donc aux Filles de Jésus cette ferveur pour le Saint Patriarche ? A cette époque, le culte de saint Joseph n'était pas très répandu en Bretagne. Jadis sans doute, les Carmes de Keranna l'y avaient établi en même temps que celui de Sainte-Anne ; il y avait aussi, en Pluvigner, la chapelle de Saint-Joseph de Keronic, qui restait comme un témoignage de la piété de M. Eudo de Kerlivio, ce Vicaire général de Mgr Sébastien de Rosmadec, si lié avec le P. Huby, M<sup>lle</sup> de

Francheville, MM. de Trémaria et de Kermeno, si dévots à saint Joseph, eux aussi. On peut dire même que tout le XVII<sup>e</sup> siècle breton avait connu et vénéré ce grand saint : les Augustines de l'Hôtel-Dieu de Rennes propageaient son culte, de concert avec les Ursulines et les Carmélites <sup>1</sup>, mais il serait difficile de relier à cette dévotion antique celle des Filles de Jésus, plante nouvelle plutôt que rejeton du passé.

Un article des Constitutions porte qu'au commencement de chaque année, la Supérieure donne pour Patron à la Congrégation, un saint ou une sainte, que les Sœurs honoreront particulièrement dans l'année.

Dès 1852, le choix de Mère Marie de Saint-Charles se porte sur saint Joseph, et elle écrit tout bonnement : « Je viens vous annoncer que je me suis entendue avec notre Père Supérieur pour continuer, encore cette année, notre glorieux Patriarche saint Joseph patron de la Congrégation. Continuez donc à l'invoquer avec plus d'amour et de confiance que jamais. » Et ainsi, les années suivantes. La circulaire de 1860 porte une précision : « Notre Père Supérieur m'ayant entièrement laissé le choix du saint Patron de l'année, je vous continue notre bienheureux Père saint Joseph ; car mon désir est de tenir de lui la Maison principale après laquelle nous soupignons, et qui nous devient de plus en plus indispensable. Quoique j'aime et honore tous les saints, mon amour pour ce grand Patriarche souffre à la pensée de voir cette affaire s'arranger sous un autre

<sup>1</sup> Ce culte avait des attaches plus lointaines encore : on peut admirer dans la belle chapelle de Saint-Fiacre, près du Faouët, un vitrail Renaissance dédié à saint Joseph le Juste. Cette verrière est datée de 1550.

patronage que le sien. Il faut absolument qu'il nous loge, et il le fera sûrement, si nous persévérons à le prier avec foi, humilité, confiance et un désir sincère d'imiter ses vertus. »

Chose étrange, la personne qui écrit ainsi, et qui sait combien elle a besoin de bâtiments plus vastes, d'air et d'espace, semble faire la difficile : on lui indique une propriété, en Arradon, dans un site ravissant, magnifiquement boisé et baigné par le golfe du Morbihan. « Ce n'est pas cela qu'il nous faut », dit-elle. On lui parle d'un autre terrain, à Sainte-Anne même, tout près de la chapelle... « Ce n'est pas cela qu'il nous faut. » Enfin, le 26 avril 1854, fête de Notre-Dame du Bon Conseil, on lui propose de la part d'une demoiselle Vistorte, un maigre terrain, couvert de landes et de bruyères, situé à quelques centaines de mètres de Locminé et, cette fois-là, Mère Marie de Saint-Charles n'hésite pas : « C'est bien là ce qu'il nous faut, c'est là, que nous aurons notre Maison-Mère. »

De pareils atermoiements n'étaient pas dans son genre, et il semble qu'elle suivit, dans la circonstance, une direction providentielle.

« Lann Vraz » et M<sup>lle</sup> Vistorte

Ce domaine, sis en Plumelin, quoique tout proche de Locminé, se nommait « Lann Vraz », « Grande Lande ». Il avait sa légende que l'on raconte ainsi : Une femme, revenant du marché, la traversait, un jour de mars, pour regagner son logis. Elle vit venir un homme, un ouvrier avec un rabot à l'épaule, une scie à la main,

mais d'une grande dignité. Ils se parlèrent, comme on le fait à la campagne et l'homme lui dit :

« Vous paraissez bien fatiguée, bonne femme, et pas très riche.

— C'est vrai, mais on est sur terre pour souffrir et gagner le paradis !

— Aimez-vous bien le bon Dieu ?

— Oui, de tout mon cœur et aussi saint Joseph. M. le Curé de Locminé dit qu'il nous obtient beaucoup de grâces.

— Et que lui demandez-vous à saint Joseph ?

— Je lui dis : donnez-moi la grâce de bien vivre et de bien mourir. »

L'homme considéra les landes qui l'entouraient et dit :

« Il se fera ici de grandes choses ; beaucoup y viendront, et de loin, pour y vivre ensemble... Savez-vous votre prière ?

— Oh ! Je prie comme je peux, mais je respire difficilement ; alors je dis : Mon Dieu, donnez-moi de l'air, car j'ai la courte haleine ! »

Le menuisier regarda encore les champs d'ajoncs et répéta :

« Il s'accomplira de grandes choses, ici, beaucoup y viendront pour vivre ensemble. »

Puis, il recommanda à l'humble femme de continuer à aimer Dieu et saint Joseph, car « moi aussi je m'appelle Joseph », dit-il. Il ajouta, une dernière fois :

« Il se fera ici de grandes choses ; beaucoup y viendront de loin pour vivre ensemble, et saint Joseph sera honoré.

— Tant mieux, dit la femme. Comme ça, je n'aurai pas besoin d'aller à Locminé pour le prier ! »

Quand elle leva les yeux vers l'ouvrier, il avait disparu.

Les Filles de Jésus connaissaient-elles cette légende ? Nous l'ignorons et peu importe, mais cette « Grande Lande » devint la terre promise vers laquelle se portèrent leurs désirs. Ils s'y portèrent plus de cinq ans, car la demoiselle Vistorte, fantasque, donnait raison au *varium et mutabile semper femina* que François Premier traduisait par : « Souvent femme varie, bien fol est qui s'y fie. »

La dite demoiselle était venue elle-même, de son propre chef, à Bignan, proposer sa propriété, contre finances il s'entend, aux Mères du Conseil qui avaient autorisé Mère Marie de Saint-Charles « à traiter cette affaire, suivant ce qu'elle trouverait de plus avantageux pour la gloire de Dieu et le bien de la Congrégation. » (Conseil du 26 avril 1854.)

Les propositions de la vendeuse sont agréées, mais celle-ci, soudain, sans motif, les retire. Il faut que M. Flohy se transporte à Locminé pour reprendre les pourparlers et un an s'écoulera, avant que soit signée la promesse de vente <sup>1</sup>. Sur cette promesse, la Congrégation sollicite du gouvernement l'autorisation d'acquérir « Lann Vraz » et d'y transférer la Maison-Mère. Le

<sup>1</sup> Je soussignée, Mélanie-Louise Vistorte, fille majeure, propriétaire sans profession, demeurant rue du Fil à Locminé, déclare que je consens à vendre aux Dames religieuses dites Filles de Jésus, de la Communauté de Bignan, tous les immeubles qui font l'objet du présent procès-verbal, aux conditions exprimées en la délibération du Conseil d'administration de la Congrégation du 31 juillet dernier, auxquelles j'adhère pleinement.

Locminé, le 1<sup>er</sup> août 1855. Signé : Vistorte.



Conseil municipal de Locminé permet cette translation et la considère « comme avantageuse à la commune ».

Tout serait au mieux si M<sup>lle</sup> Vistorte, versatile, c'est le moins qu'on puisse dire, n'était une fois de plus revenue sur sa décision, embrouillant les choses de telle façon que Mère Marie de Saint-Charles est obligée de lui écrire comme suit : « Notre Père m'écrit hier qu'il venait d'apprendre de source certaine qu'une intrigue se trame contre la Congrégation au sujet de « Lann Vraz » ; qu'une personne... se propose d'écrire à M. le Ministre, dans l'intérêt, dit-elle, de la justice et de la vérité, pour accuser les Filles de Jésus de vous avoir gagnée par cajoleries, caresses, etc... en un mot, l'on tend à faire croire à la préfecture et au Ministère qu'il y a eu « captation » de notre part à votre égard. Comme cette accusation est fausse..., puisque vous savez, Mademoiselle, que c'est vous qui avez pris l'initiative en tout, que je ne vous ai jamais sollicitée, ni influencée en quoi que ce soit, je viens vous prier, au nom de la justice et de la vérité, de vouloir réfuter cette calomnie... Dites, si vous le voulez, que vous ne voulez pas continuer l'affaire et elle en restera là ; mais, de grâce, ne laissez pas charger la Congrégation d'une accusation que votre cœur ne saurait jamais avouer et qui pourrait nous être préjudiciable... Je suis prête à embrasser la réussite comme la non-réussite de cette affaire, dès que le dernier mot sera prononcé. Je vous serais reconnaissante, Mademoiselle, de me dire ce mot d'une manière officielle, ou de le dire à M. le Préfet qui arrêtera les démarches et, par suite, sera obligé de nous en donner avis. »

Avouons que la situation des Filles de Jésus était plutôt pénible. La demoiselle Vistorte leur fait entre-

prendre des démarches auprès de l'administration et, juste au moment où ces démarches aboutissent<sup>1</sup>, la propriétaire cite la Supérieure Générale devant le juge de paix de Saint-Jean-Brévelay, pour qu'elle ait à lui remettre tous les titres de vente. Mère Marie de Saint-Charles ne se laisse pas décontenancer ; elle demande un oui ou un non définitif et veut bien remettre les titres de vente, mais contre reçu et à condition que la propriétaire verse les honoraires dus pour ces actes.

#### Acquisition de « Lann Vraz »

Les choses en sont là, c'est-à-dire que plusieurs religieuses de Bignan meurent de la tuberculose, ce qui met la Supérieure en émoi et en larmes. « Il faut absolument construire. Nous sommes ici tellement cernées que la chose devient presque impossible... »<sup>2</sup> Aussi saint Joseph est-il toujours « continué », d'année en année, pour Protecteur : son heure allait enfin venir.

Il y avait à Bignan, une religieuse que M<sup>lle</sup> Vistorte tenait en particulière estime et affection, et dont elle avait été la « marraine », lors de sa prise d'habit, en 1856. Cette religieuse, Sœur Mélanie de Saint-Joseph, mourut en 1860, et Mère Marie de Saint-Charles fit

<sup>1</sup> Autorisation accordée, le 22 juin 1857, moyennant un capital de vingt mille £. payable comptant et le service de deux rentes viagères, l'une de mille cinquante fr. l'autre de neuf cent cinquante fr. d'acquérir une propriété composée de divers bâtiments avec dépendances et pièces de terre, située sur les territoires de Plumelin et Locminé... contenant quarante hectares, trois ares, quarante-sept centiares, estimée quarante mille cinquante fr... de transférer la Maison-Mère de cette Congrégation à Plumelin... de fonder à Bignan un établissement particulier.

<sup>2</sup> Lettre à M. Chevalet, à Napoléonville. 1<sup>er</sup> mars 1859.

part du décès de sa « filleule » à M<sup>lle</sup> Vistorte. Ce geste la toucha, ses sentiments changèrent quelque peu, les tractations reprirent et, le 30 avril de cette même année, après de nombreuses récriminations de sa part, le contrat de vente fut préparé. Il ne restait plus qu'à obtenir le consentement du Conseil, ce qui était facile, et à trouver les 20.000 fr. ce qui l'était moins. Il y avait en caisse, à ce moment, 523 fr. 31. La majorité des voix fut pour l'acquisition et M. Le Berre, vicaire à Saint-Patern, de Vannes, que M. Flohy venait de nommer Aumônier des Filles de Jésus à Bignan, se porta caution. Les premiers fonds vinrent de la vente des maisons Brossard et la Gendarmerie, dès lors inutiles.

Disons, pour en finir avec cette « affaire » qu'elle fut moins bonne pour la Congrégation que pour M<sup>lle</sup> Vistorte qui, pendant trente ans, toucha sa rente annuelle de 2.000 fr. ce qui fait qu'en définitive, 5 hectares de terrain furent payés 80.000 fr., joli denier. Elle vendit le reste de sa propriété à une autre personne, qui sut faire mettre le prix aux Filles de Jésus, quand elles voulurent l'acheter. Pour achever le portrait de cette bonne demoiselle, il faut savoir que, seule, l'Econome générale, Mère Marie-Athanase, pouvait traiter avec elle en lui versant, deux fois l'an, le montant de sa rente viagère. Encore fallait-il que ce fût fait à jour fixe, sous peine d'avoir, le lendemain, une sommation par huissier.

Mère Marie de Saint-Charles s'empressa de faire part de la conclusion de l'affaire à ses filles. « Le contrat a été signé aujourd'hui, leur écrit-elle. Si je pouvais entrer dans les détails... vous ne sauriez vous empêcher d'y voir une providence spéciale, qui, j'aime à le recon-

naître, nous est venue de notre bon Père saint Joseph. » Elle sollicite le concours de toutes et continue : « Quelle est la religieuse qui n'a pas un intérêt tout particulier à voir s'établir une Maison-Mère qui est ordinairement sa première et sa dernière demeure dans la religion ? Depuis longtemps, j'en désirais une où les Filles de Jésus eussent pu se former dans la solitude, la retraite et le silence à faire l'œuvre du Divin Maître, et revenir dans leurs infirmités ou leurs vieux jours, respirer un air pur qui, en délassant le corps, élevât l'âme à la plus grande reconnaissance pour les bienfaits du Créateur... Notre bon Père saint Joseph serait-il content de notre hésitation, après avoir tout fait dans cette affaire?... Je vous demande de commencer immédiatement... une neuvaine d'action de grâces pendant laquelle on récitera sept *Pater*, *Ave* et *Gloria* pour honorer ses joies et ses douleurs <sup>1</sup>. »

« Dès le contrat signé », « Lann Vraz » prend le nom gracieux de Saint-Joseph de Kermaria. Les Sœurs y furent envoyées pour tâcher de mettre en état les terres restées incultes et y aménager les logements. Mère Marie de Saint-Charles et ses Filles disponibles quittaient Bignan dès après la messe, disaient leurs prières en chemin, s'agenouillaient en arrivant devant « la statue de la façade de la petite maison » et se mettaient au travail de la « fondation nouvelle ».

Démission de M. Flohy

A la joie d'avoir enfin une « Maison principale » se mêlait une grande peine pour les Filles de Jésus :

<sup>1</sup> Circulaire du 30 avril 1860.

M. Flohy, dès le début de l'année avait donné sa démission de Supérieur. Sa santé, ses multiples occupations alléguées pour motiver cette décision, n'étaient que des prétextes. M. Flohy, très vivant, très actif, avait encore de belles années devant lui, pendant lesquelles il ne craindra pas sa peine. Il faut voir ailleurs la véritable raison de son départ.

Bien que plus vastes que ceux de Bignan, les locaux habitables, à Kermaria, sont encore insuffisants ; en plus d'une Maison professe, il fallait un Noviciat, un Pensionnat dont on envisageait la construction. C'était l'avis de Mère Marie de Saint-Charles et d'une partie de son Conseil ; ce n'était pas celui de M. Flohy. Il demandait : « Avez-vous de l'argent ? » La Révérende Mère ne pouvait que répondre : « Non, mon Père », et nous devons 33.444 fr. 27, car l'acquisition de Kermaria, la mise en état des locaux provisoires et les frais d'actes nous ont coûté 28.234 fr. 40. « Mais puisqu'il y a nécessité, l'important est que nous nous tenions bien fidèles à Dieu. Notre Père ne saurait abandonner ses enfants dans le besoin.<sup>1</sup> »

Prêtre, M. Flohy ne pouvait blâmer la foi qui transporte les montagnes et fait trouver de l'argent où il n'y en a pas ; Supérieur, il se refusait à engager sa responsabilité et ne voulait pas que « l'on parlât de Maison principale avant que tout ne fût payé<sup>2-3</sup> ». Ne pouvant ni approuver, ni désapprouver la Révérende Mère, M. Flohy préféra se retirer. Mère Marie de Saint-Charles annonça ainsi cette nouvelle à ses Filles : « Depuis longtemps notre P. Flohy désirait du repos. Il sentait qu'il lui

<sup>1</sup> <sup>2</sup> <sup>3</sup> Lettre de Mère Marie de Saint-Charles, sans date.

était impossible d'en prendre à la tête de la Congrégation, car il faut bien se décider à quelque chose pour une Maison principale... » Ces derniers mots, pleins de sous-entendus, reflètent bien sa pensée.

#### Nomination de M. Bellec

M. Bellec, Recteur de Pluméliau, remplaça M. Flohy. C'était un « prêtre vénérable, très bon, très saint, mais avancé en âge et sans influence »<sup>1</sup>. Il ne semble pas qu'il ait été l'homme de conseil et d'autorité que la Congrégation avait trouvé dans la personne de M. Flohy ; rien ne paraît avoir signalé son administration : pratiquement, la Mère Supérieure et son Conseil gouvernèrent seuls. Ce n'est certes pas que Mère Marie de Saint-Charles se défiât des capacités de M. Bellec, ou ne fût disposée à se soumettre à ses avis ; ce sont plutôt ces avis qui se firent désirer. Le Recteur de Pluméliau avait atteint l'âge où l'on ne se renouvelle guère ; ce n'est pas, la soixantaine passée et la maladie venue, que l'on peut suivre de près une importante Congrégation, encore moins avancer à sa tête. Cependant, au cours de ses douze années de Supériorat, M. Bellec eut la joie de voir la Congrégation prendre un essor magnifique, puisqu'elle n'ouvrit pas moins de cinquante écoles en Bretagne, fondations qui ne se firent certainement pas sans son assentiment.

A la pénible déception que leur causa le départ de M. Flohy, les Filles de Jésus trouvèrent un adoucissement en voyant M. Le Berre redevenir leur aumônier : non

<sup>1</sup> *Vie et esprit* de la Mère Marie de Saint-Charles.

qu'elles aient été mécontentes des services de M. Bernard qui l'avait remplacé, mais M. Flohy, Vicaire capitulaire à la mort de Mgr de la Motte, savait leur être très agréable en leur rendant le prêtre qui, en même temps que vicaire à Bignan, avait été de 1848 à 1854, leur aumônier très apprécié<sup>1</sup>. Mère Marie de Saint-Charles, surtout, avait trouvé en M. Le Berre lumière et secours en des circonstances pénibles ainsi qu'elle l'avait écrit à l'Evêque de Vannes. « Depuis longtemps, je demandais à Notre-Seigneur et à sa sainte Mère de m'envoyer quelqu'un pour me guider et me sortir de l'état de peine que j'endurais. Je faisais aussi prier à cette intention, car il me semble qu'avant mon propre soulagement, je voulais la volonté de Dieu. Je le pris (M. Le Berre) pour directeur, bien que je ne cessasse pas de me confesser à notre Père (M. Coëffic). »

La digne Supérieure ne devait pas bénéficier longtemps de la direction de M. Le Berre qui partit pour le Noviciat des Jésuites à Angers. Ce départ fut vivement ressenti par toutes les Filles de Jésus. Elles ne pouvaient prévoir que Dieu ne le leur enlevait, pour un temps, qu'afin de lui donner le supplément de formation qui lui permettrait de guider, dans la vie religieuse, selon les méthodes de saint Ignace, plusieurs générations de novices.

M. Flohy eut la délicatesse de venir lui-même installer M. Le Berre à Bignan le 3 juillet 1860.

<sup>1</sup> M. Guillaume Le Berre était né à Neulliac, le 24 mai 1824, d'une très honorable famille. Trois de ses frères furent prêtres, dont l'un, missionnaire du Saint-Esprit, devint le second Vicaire Apostolique du Gabon. Une de ses sœurs fut Fille de la Charité.

*Transfert de la Communauté*

Le 29 août de la même année, le nouvel aumônier prenait part au joyeux exode des novices et de leur Maîtresse, Sœur Aimée de Marie, vers Kermaria. Quelques semaines plus tard, tout le personnel de la Maison-Mère quittait le « berceau » de Bignan. Auparavant M. Flohy avait béni une vaste salle, qui devait servir de chapelle provisoire et, comme on doit penser à tout, même à la mort... un cimetière.

Cependant, tout en pensant à la mort, il faut vivre. Sous la direction de M. Le Berre et de son frère, cultivateur à Neulliac, tout le monde se met au travail : on sème pommes de terre, fèves, petits pois ; les novices s'empressent à la besogne, et, dit Mère Marie de Saint-Charles : « quand les novices s'en mêlent... » Pour transformer « Lann Vraz » en Kermaria, les Filles de Jésus renouvellent, sans s'en douter, les gestes des moines d'autrefois, défricheurs, planteurs, semeurs de vie. Pour se rendre compte du résultat de leurs efforts, il n'est que de visiter le domaine d'aujourd'hui, après une rapide excursion aux collines de Moustoirac, d'où partent les grandes landes de Lanvaux. Des paysans courageux « y font de la terre », comme disent les vieux Canadiens : ils arrachent les ajoncs séculaires, déboisent les pinèdes, ameublissent le sol, mince épaisseur d'humus sur un lit de granit ; y sèment, une première année, du blé noir dont le chaume formant terreau permettra, l'année suivante, une récolte de seigle. « Lann Vraz » ne s'est transformée qu'au prix de ces mêmes durs travaux. Ces champs, de quelques dizaines d'hectares, qui donnent aujourd'hui des cultures diverses, n'étaient



hier dans leur ensemble, que des landes inutiles. De patients et intelligents drainages ont transformé en pâtures des vallons marécageux. Ont-ils fait mieux, les moines de Thymadeuc, cette abbaye cistercienne fondée depuis plus d'un siècle à quelque trente kilomètres de Kermaria ?

En même temps que de ces travaux champêtres, il avait fallu s'occuper d'installations nécessaires à une grande Communauté : buanderie, boulangerie, pressoir, maison des domestiques, basse-cour, fourneaux, pompes, mille détails de ménage pour lesquels on avait dépensé 12.976 fr. 95. Mais plus l'argent faisait défaut, plus grandissait la confiance en saint Joseph. Le premier soin des Sœurs avait été de véhiculer, de Bignan à Kermaria, sa statue. Au point où la route de Plumelin touche celle de Locminé, une religieuse avait pris, à pleins bras, cette statue de plâtre d'un mètre cinquante, et l'avait portée jusqu'à l'emplacement qu'elle occupe encore dans un édicule, face à la chapelle.

Pourquoi le nomme-t-on « saint Joseph le Pauvre » ?

#### *Construction de la chapelle*

Dans sa circulaire du 1<sup>er</sup> septembre 1862, Mère Marie de Saint-Charles écrivait... « Pressé et encouragé de toute part, le Conseil particulier présidé par le Père Supérieur s'est déterminé à commencer au plus tôt les travaux nécessaires à la construction d'une chapelle que nous désirons depuis longtemps et dont le besoin se fait sentir de plus en plus. Conformément à la première intention, dans l'acquisition de notre Maison principale, cette chapelle sera dédiée au glorieux Patriarche

saint Joseph, et tout en nous servant à nous-mêmes, nous avons avec notre Père Supérieur, le plus vif désir qu'elle serve à faire connaître de plus en plus ce grand Saint, notre Protecteur. »

Il faut admettre que, dans la circonstance, la confiance en saint Joseph ressemblait beaucoup à de l'audace. En cette année 1862, la Communauté possède 120 fr. 28 et les dettes s'élèvent à 61.258 fr. 58<sup>1</sup>. Il n'y aura à s'étonner de cette témérité que les âmes qui, pour ne pas s'être adressées à ce bon Saint dans leurs nécessités, n'ont jamais éprouvé les effets de sa puissance et de sa bonté. Les autres la trouveront naturelle.

Voici ce que firent les Filles de Jésus. D'abord, autorisées par leur Mère, elles tendirent la main, « tout en gardant les règles de la prudence » ; puis « on fit bénir une pièce de 5 fr. que l'on déposa avec 2.000 fr. reçus du Père Supérieur, dans une boîte fermant à trois clefs, au fond de laquelle il y avait l'image de saint Joseph. C'est avec ces simples ressources que l'on se mit à l'œuvre. »

Ce mot « ressources » est vraiment plein de saveur.

Un refrain de danse dit que

*« Les gars de Locminé*

*Ont de la maillette sous leurs souliers<sup>2</sup>. »*

Il n'est pas certain que les braves gens des alentours de Kermaria eussent, au temps où ils aidaient à construire

<sup>1</sup> Tous ces nombres et ceux déjà cités sont consignés dans un petit cahier où Mère Marie de Saint-Charles a noté, année par année, l'état financier de la Congrégation avec d'autres indications touchant ses rapports à l'Evêque de Vannes, sur son administration.

<sup>2</sup> « Maillette » peut être pris dans le sens de liards ou de clous. La petite ville de Locminé porte trois mailles dans ses armes.

la chapelle, des souliers. Ils chaussaient plutôt des sabots. Pauvres, pour la plupart, mais de cœur généreux, ils disaient : « Vous n'avez rien, mes Sœurs, nous non plus ; mais commencez toujours, nous vous aiderons pour les charrois de pierre et nous vous donnerons du bois. » Ils tenaient parole ; seuls les ouvriers de métier étaient payés.

Le coup d'œil ne devait pas manquer de charme, qu'offraient ces laboureurs, occupés aux travaux de terrassement ou menant leurs attelages. Beaucoup portaient encore les cheveux longs et se coiffaient d'un large feutre noir, garni de rubans de velours retombant sur le dos. Leur gilet, croisé par deux rangs de boutons de métal, laissait sortir le col de leur rude chemise de chanvre. Une large ceinture de cuir serrait leur taille, et des guêtres de futaine brune ou blanche tombaient sur leurs sabots garnis de paille.

Mais ce n'est pas ce côté pittoresque qui nous retient, c'est surtout l'atmosphère de foi et de piété dans laquelle travaillaient, gratuitement, ces paysans entraînés par un idéal. M. Le Berre le leur communique et l'entretient ; il est l'animateur, le régulateur de ce mouvement. Il sait, lui, que nos cathédrales furent construites par des foules qui, le matin, après avoir communié à la messe, s'attelaient aux lourds chariots au chant des cantiques. Il voulait que la chapelle de Saint-Joseph de Kermaria fût une offrande d'amour envers ce bon Saint. C'est pourquoi, pendant la neuvaine préparatoire à la fête du 19 mars, une instruction était donnée le matin, et, chaque soir, pendant tout le mois, un sermon breton. Peu de monde d'abord à ces offices, mais progressivement, l'auditoire s'accroît ; enfin les hommes viennent

en grand nombre, l'élan est donné qui porte vers Saint-Joseph de Kermaria.

Sur les plans d'un architecte habile et désintéressé, M. de Bellevue, de Kerangat en Saint-Jean-Brévelay, on a jeté les fondations, mais voici que la pierre fait défaut, la pierre à bâtir s'entend, car la pierraille ne manque pas sur place. S'il faut chercher la pierre de taille trop loin, tout espoir de bâtir est perdu. La Communauté se met en quête, même le Noviciat, même le Pensionnat, sous la conduite de M. Le Berre et de M. Le Gohébel, vicaire à Locminé. Chacune, selon ses forces, manie la pioche ou le pic ; de toutes ses forces aussi, prie saint Joseph « patron des choses impossibles », et l'on trouve enfin, tout près, une véritable carrière de jolies pierres « si faciles à tailler que l'on gagne beaucoup sur le travail des ouvriers ».

Il faut du sable. On n'en connaît pas dans les environs. Sœur Marie-Isidore, la forte religieuse qui avait porté « saint Joseph le Pauvre » dans ses bras, ayant creusé, près du petit oratoire où réside cette statue, découvre une veine inépuisable de sable très fin. « Beaucoup peuvent voir dans ces menus faits le fruit du hasard ; nous, nous y voyons la protection de saint Joseph. »

Le 25 novembre 1862, M. Le Breton, curé de Napoléonville, bénissait la première pierre de la chapelle. Sous une pluie froide, près de leurs charrettes chargées de matériaux, les paysans assistaient à la cérémonie. Une plaque de bronze, qui allait être encastrée dans la pierre angulaire, portait :

XXV NOVEMBRE, FÊTE DE SAINTE CATHERINE  
ANNIVERSAIRE DE LA FONDATION DE LA CONGRÉGATION  
DES FILLES DE JÉSUS  
POUR LA PLUS GRANDE GLOIRE DE DIEU,  
A SAINT JOSEPH, HOMMAGE.

Le P. de Caqueray, de la résidence des Jésuites de Vannes, très dévot, lui aussi, à saint Joseph, et qui, au fond du golfe du Morbihan, allait lui élever une gracieuse chapelle, chante sa gloire et ses bienfaits.

Dans la circulaire que nous avons citée, Mère Marie de Saint-Charles disait : « En acquérant la nouvelle Maison principale, comme on vous l'a répété souvent, la Congrégation s'est proposé de propager le culte de saint Joseph. Le mercredi, jour consacré par l'Eglise à honorer le glorieux Patriarche, est devenu pour nous un jour saint et nous sommes heureuses de le sanctifier par la sainte communion. Jusqu'à présent, on a laissé son intention libre à chacune de ces communions ; pour établir l'uniformité, voici les intentions que nous proposons :

- Premier mercredi : pour les bienfaiteurs vivants et défunts de la Congrégation et leurs familles ;
- deuxième : pour demander l'extension du culte de saint Joseph ;
- troisième : pour recommander à saint Joseph l'Eglise et surtout Notre Saint Père le Pape ;
- quatrième et cinquième : pour demander, dans notre famille, l'imitation des vertus de saint Joseph : l'esprit intérieur, la vie cachée, la vie de prière et de travail et la grâce d'une bonne mort. »

Au milieu de l'été de 1863, les grands travaux de maçonnerie commencèrent et, peu à peu, surgit une église aux proportions bien équilibrées aux colonnes gracieuses comme des tiges de lis, en beau style du XIV<sup>e</sup> siècle. Pas un seul jour, les travaux ne cessèrent. Les ouvriers régulièrement payés, en fin de semaine, la Sœur Econome n'eut jamais un franc d'avance, mais, petites sommes par petites sommes, presque sou par sou, l'argent nécessaire arriva au moment voulu. Ce que c'est tout de même que de mettre sa confiance en saint Joseph et dans la foi d'un peuple chrétien ! En fin d'année 1863, il restait en caisse 201 fr. 28 ; en 1864, 4.734 fr. 60 ; en 1865, 1 fr. 63 ; en 1866, 12 fr. 97 ; etc... à l'avenant.

#### *Les images à sept sous*

Pour répandre le culte de saint Joseph et, tout ensemble, faire connaître leur œuvre, les Filles de Jésus, firent graver, chez Bouasse-Lebel, de fines images, très pieuses et qui valent bien celles que l'on imprime aujourd'hui. Elles ne la donnaient pas cette image du bon Saint, mais la vendaient 7 sous, « en l'honneur des sept douleurs et des sept allégresses ».

On lisait au verso de cette image :

*Construction d'une chapelle dédiée à saint Joseph à Kermaria, près Locminé, Maison principale de la Congrégation des Filles de Jésus, vouées à l'instruction de la jeunesse et aux soins des malades dans les hospices et à domicile.*

*En outre, de l'érection de cette chapelle, la Congrégation se propose, autant qu'elle le pourra, de bâtir auprès une maison pour les personnes du sexe, désireuses de trouver*

au moins pendant quelques jours, un lieu pour se recueillir dans le silence de la retraite.

En l'honneur et sous la protection du Bienheureux Patriarche saint Joseph, cette Congrégation, vu la modicité de ses ressources, sollicite de toutes les âmes charitables une aumône de 35 centimes ou 7 sous, pour l'achèvement de ce double édifice. Cette légère aumône une fois donnée, tous les souscripteurs participeront aux avantages suivants :

1<sup>o</sup> Le premier mercredi de chaque mois, la messe de communauté se dira à perpétuité pour les bienfaiteurs vivants et trépassés ;

2<sup>o</sup> Le même jour, les communions de toutes les Sœurs des diverses Maisons de la Congrégation seront faites à l'intention de tous les Bienfaiteurs de l'œuvre ;

3<sup>o</sup> Chaque jour, il sera dit, dans toutes ces maisons, des prières particulières aux mêmes intentions.

Vannes, le 14 novembre 1863.

Vu et approuvé par nous † Louis, év. de Vannes.

#### Confrérie de Saint-Joseph de Kermaria

Le vœu des Filles de Jésus et de M. Le Berre était comblé ; ils avaient vu s'élever, en même temps qu'un bel édifice de granit à Kermaria, la dévotion à saint Joseph dans l'âme bretonne. Une lettre écrite de Kermaria au Directeur de l'Archiconfrérie de Saint-Joseph de Beauvais disait : « ... Voici le secret de nos succès : nous avons prié et l'aumône du pauvre est venue. Aussi, nous avons confiance dans l'avenir. Le bon saint Joseph s'est vraiment déclaré notre Protecteur, il ne saurait maintenant nous abandonner. Cependant, il

a encore beaucoup à faire. Notre chapelle entièrement terminée aura une valeur de plus de 60.000 fr. C'est bien audacieux de lui demander cette somme énorme, mais c'est pour sa gloire et il est si bon. Nos images, du reste, le font connaître et aimer. On les trouve partout : dans les fermes, chez les ouvriers, la petite image bien encadrée est là dans l'endroit le plus apparent de la maison, comme un talisman protecteur... Il y a à peine quelques années que la dévotion à saint Joseph est prêchée dans le pays, et déjà elle est entrée profondément dans les cœurs. Elle semble faire partie de l'éducation dans les familles. De tout petits enfants, sachant à peine parler, ne manquent pas de dire, tous les jours : « Je vous salue, Joseph... » Quand, dans toutes les familles, on aimera saint Joseph, on y verra aussi briller un reflet des vertus cachées au sein de la Sainte Famille de Nazareth et le monde deviendra plus chrétien. »

La chapelle, achevée enfin et consacrée par Mgr Bécél le 22 août 1867, a grand air, avec sa nef, haute sous voûte, et son chœur au fond duquel la statue de saint Joseph <sup>1</sup> accueille les prières incessantes de toute une Congrégation, de tout un peuple. M. Le Berre devint le premier Directeur de la Confrérie canoniquement érigée et affiliée, en 1865, à l'Archiconfrérie de Saint-Joseph de Beauvais.

Dès le début de janvier, s'ouvrait la série des sept dimanches où se faisaient, en français et en breton, les exercices en l'honneur des sept joies et sept douleurs de saint Joseph. Au jour de sa fête, toujours précédée d'une neuvaine de prières et de prédications, les com-

<sup>1</sup> Due au ciseau du sculpteur vannetais Le Merle.



munions se comptaient par centaines. A la fête de son Patronage, la nuit venue, c'étaient les feux de joie, l'illumination des jardins, de la maison, de la chapelle — M. Le Berre se plaisait à ces manifestations — la procession de sept à huit cents personnes ; les arbres portaient des lanternes vénitiennes comme des fruits de lumière ; dans la fraîcheur et le silence du soir, les voix mâles des hommes faisaient retentir au loin le chant des litanies. Saint Joseph conduisait à son divin Fils toutes ces âmes de bonne volonté. En 1859, quatre prêtres confessèrent toute la journée et les confessionnaires furent sans cesse entourés : en 1871, deux mille personnes écoutèrent le sermon en plein air. Enfin, chaque année, au mois de mars, se donnaient des retraites, soit en breton, soit en français, que suivaient de quatre à cinq cents personnes, une année pour les femmes, l'année suivante pour les hommes.

Kermaria est bien devenu un centre de dévotion à saint Joseph.

Conjointement à ces manifestations de piété, un travail en profondeur se fait, dans le pays, par les Filles de Jésus elles-mêmes. Un prêtre a écrit : « O fidèle gardien des âmes qui veulent se consacrer à Jésus, si je vous ai connu de bonne heure, si j'ai commencé, dès l'enfance, à invoquer votre nom, c'est que de saintes filles sorties de votre Maison et envoyées par vous, sont venues dans l'humble bourg où s'écoulèrent les années de ma première enfance ; elles m'ont donné votre médaille et votre image ; elles m'ont appris à vous invoquer ; et, depuis lors, le culte de saint Joseph est demeuré l'une de mes dévotions les plus chères ; depuis lors, Kermaria m'est toujours apparu comme une

auréole où brillait la radieuse figure de saint Joseph. Ce que ces religieuses ont fait pour moi, elles l'ont fait pour des milliers d'autres, la dévotion qu'elles ont popularisée dans mon pays natal, elles l'ont implantée dans cent autres paroisses <sup>1</sup>. »

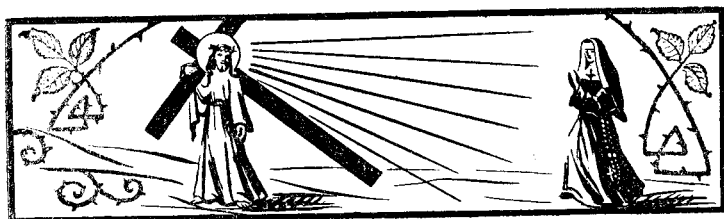
La chère Mère Marie de Saint-Charles, qui avait eu — avec combien de raison — une si grande dévotion au Père nourricier de Jésus, et tant fait pour la répandre, pouvait écrire à ses Filles : « Comme nous l'avons annoncé... Saint Joseph est continué, Patron immédiat de l'année, pendant un temps illimité. Que cette continuité, loin de rendre votre dévotion routinière, la rende plus tendre, plus fervente et plus solide. Prions notre bon Saint avec une nouvelle confiance ; étendons son nom avec ceux de Jésus et de Marie, partout où nous le pourrons et soyons persuadées qu'il sera notre Protecteur auprès du Fils et de la Mère, qu'il continuera à nous obtenir des secours pour achever l'œuvre commencée pour sa gloire. »

En disant que saint Joseph « donna aux Filles de Jésus tout ce qu'il avait jadis donné à Jésus lui-même : éducation, vêtement, logement, rendait hommage à la vérité.



<sup>1</sup> Cité par M. le chanoine LE GARREC dans sa brochure *Pour le centenaire de Kermaria*, 1931. Le prêtre dont le témoignage est rapporté n'est autre que M. le chanoine J. Buléon.

<sup>2</sup> Discours prononcé à l'occasion du centenaire de la fondation des Filles de Jésus, op. cit.



## Chapitre VI

### S'IL MEURT, IL RAPPORTE BEAUCOUP



*Confiance de Mère Marie de  
Saint-Charles*

n a reproché à Mère Marie de Saint-Charles de « mésestimer les moyens humains » et de se confier avec trop d'audace à la Providence. Il faut avouer que ce reproche, où l'on peut tout aussi bien voir une louange, n'est pas sans apparence de fondement et, puisqu'il a été formulé par une personne qui, elle-même, n'était pas sans prestige, il convient de se demander ce qu'il faut en penser.

Les dettes que contracte la vénérée Supérieure, en 1860 et 1870, toujours autorisée par son Conseil, étaient de nature à donner quelque inquiétude, même à des personnes bien intentionnées à son endroit. En 1870,

les emprunts atteignent la somme considérable de 132.595 fr. 45. Effectués pour la construction de la chapelle, ils seront amortis progressivement, chaque année, par les aumônes de la Bretagne, ce qui permet de considérer la chapelle de Kermaria comme un hommage du pays à saint Joseph qui n'avait pas encore été proclamé Patron de l'Eglise universelle. D'autres constructions s'imposaient et, pour elles non plus, Mère Marie de Saint-Charles ne craint pas les dettes. Elle n'a pas d'argent, elle en emprunte, ce qui est un moyen « très humain » de se tirer d'affaire. Elle sait qu'avec de l'ordre, de l'économie, on arrive toujours à rétablir une situation financière ; elle sait d'autre part, qu'elle peut compter sur les nombreuses maisons de sa Congrégation, sur chacune de ses Filles qui, s'il le fallait, se saignerait aux quatre veines pour permettre à la Maison-Mère de faire honneur à sa parole. Elle leur écrit : « Je connais assez votre intérêt pour la Congrégation, pour compter sur votre concours suivant la mesure de vos ressources ; » surtout elle se fie à Dieu, sachant que, puisqu'il y va de sa gloire, de celle de saint Joseph, du bien des âmes et de la Congrégation, en engageant sa parole, c'est comme si elle engageait celle de Jésus qui a dit : « Tout ce que vous demanderez en mon nom, vous l'obtiendrez. »

Néanmoins, son esprit de foi est loin de l'aveugler. Sur son « petit cahier », de son écriture moulée, avec « pleins et déliés », comme au vieux temps, elle établit ses bilans annuels, et jamais les dépenses n'excèdent les recettes. A partir de 1870, où elle atteint son maximum, la dette ne cessera de diminuer. En 1875, l'« état du temporel » constate la diminution de 10.000 fr. sur les

déficits ; en 1881, ceux-ci ne sont plus que de 22.636 fr. 50 en 1882, de 20.770 fr. ; en 1883, de 15.710 fr. A cette époque, Mère Marie de Saint-Charles n'aura plus deux ans à vivre ; elle pourra mourir tranquille : les six cents religieuses de la Congrégation ont une Maison principale où toutes, à la rigueur, pourraient se réunir.

On avait eu raison de faire confiance à la vénérée Mère, comme elle-même de faire confiance à Dieu et à saint Joseph. Cinq ans plus tard, Mère Emmanuel-Marie, Assistante, puis Supérieure Générale, continuant de noter les bilans sur le « petit cahier » écrira : « Il n'y a plus de dettes. »

#### *Réélection de Mère Marie de Saint-Charles*

A l'usage, les mots perdent leur sens primitif, ou tout au moins leur force s'atténue. C'est ainsi que nous disons : prendre une charge, et nous oublions le fardeau pour ne penser qu'à la fonction. Depuis vingt-quatre ans qu'elle était Supérieure, Mère Marie de Saint-Charles avait le droit de se sentir quelque peu fatiguée ; elle avait subi assez d'épreuves, et de tous genres, pour que sa santé s'en ressentît. Elle le dit à ses Filles, le 11 septembre 1862 : « J'ai une grande grâce à vous demander : c'est de m'accorder un peu de repos aux élections prochaines. Je crois qu'il y va de la gloire de Dieu, du bien de la Congrégation et du mien, sous tous les rapports. En effet, ma santé a besoin d'un peu de délassement et mon âme d'apprendre la pratique des vertus que j'ai souvent enseignées aux autres. »

Elle y revient l'année suivante : « Je n'ai pas perdu de vue la demande que je vous ai faite de m'accorder un

peu de repos aux élections qui vont avoir lieu... Ce n'est pas le travail ni la peine qui me font prendre cette détermination, mais parce que j'ai reconnu que telle est la volonté divine que je veux accomplir. La Congrégation n'est pas mon œuvre, mais l'œuvre de Dieu. Si nous ne cherchons que Lui et son bon plaisir, Il ne manquera pas de la bénir et de l'assister en tout.

« Vous me causeriez une bien vive peine si, comme des âmes sans foi, vous vous laissiez inquiéter et troubler par ma détermination. Au contraire, si vous voulez faire quelque chose qui me soit agréable, et consolant, vous unirez vos esprits et vos cœurs dans un but unique, cherchant dans vos élections la plus grande gloire de Dieu et le bien de la Congrégation, sans y laisser entrer aucun motif humain... »

Est-il besoin de dire qu'en écrivant ces lignes, Mère Marie de Saint-Charles était sincère ? Ses Filles le savaient bien, mais si c'était lui imposer un gros sacrifice que de renouveler son mandat, c'en était un plus dur encore, peut-être, pour ses Filles de ne pas la réélire. Une mère a-t-elle le droit de dire à ses enfants : à partir de ce jour, je ne m'occuperai plus de vous, sinon pour vous recommander à Dieu et vous encourager ? Contre son gré, elle fut maintenue à son poste, à l'unanimité des voix.

#### *Mort de M. Le Berre*

Si Mère Marie de Saint-Charles demandait avec tant d'instance un peu de repos, c'était sans doute à cause de ses fatigues, mais aussi par une sorte d'intuition qui lui faisait appréhender de nouvelles épreuves.

Une de ces épreuves fut la mort de M. Le Berre.

En 1872, dans l'espoir qu'un changement d'air rétablirait sa santé, il s'était retiré à Hennebont, chez son frère, aumônier de l'hôpital. Il y mourut cette même année, âgé de 48 ans. Son corps fut ramené à Kermaria, où les religieuses lui firent de magnifiques obsèques. Elles auraient voulu conserver ses restes dans leur chapelle, qui était bien aussi un peu la sienne, mais elles n'y furent pas autorisées. Ils reposent aujourd'hui dans le cimetière de la Communauté, près de ceux de Mère Marie de Saint-Charles.

Pendant douze ans, il avait été l'aumônier, très bon, très surnaturel, très zélé des Filles de Jésus à Kermaria et, pendant douze ans, des liens de parenté spirituelle peuvent se nouer, que la mort ne rompt qu'en faisant souffrir ceux qu'ils unissaient. Nous avons vu la part très active qu'il prit à la construction de la chapelle et son ardeur à promouvoir le culte de saint Joseph. Il nous faut souligner le soin qu'il apporta à la formation spirituelle des religieuses. Au Noviciat des Jésuites, il s'était pénétré de la valeur éducatrice des Exercices de saint Ignace et il ne chercha pas, pour ses Novices, d'autre méthode que celle qu'il avait suivie lui-même. Sous sa conduite, trois ou quatre fois l'an, elles se mettaient en retraite, avec les seuls exercices pour thème des instructions. Il est vrai qu'il avait un talent spécial pour les faire goûter et pratiquer. Parfois même, il appelait telle ou telle Sœur professe à jouir de retraites semblables, et son désir eût été de fonder à Kermaria une sorte de « Béthanie » où les personnes du monde auraient pu bénéficier de la même faveur. Ce désir est exprimé en toutes lettres au verso des « images à sept sous ». Il paraît que, sur ce point, les idées de la

Mère Supérieure et celles de M. Le Berre différaient et que ce désaccord les fit souffrir. Quoiqu'il en soit, cette idée — qui datait du XVII<sup>e</sup> siècle — a fait son chemin depuis, et nombreuses sont de nos jours les Maisons pour « retraites fermées ». Ce qui ne signifie pas que Mère Marie de Saint-Charles eut tort de penser que ce genre d'apostolat n'entraînait pas dans les fins de la Congrégation.

*M. Ehanno, aumônier de Kermaria*

Nul n'aurait pu s'imaginer, quand M. l'abbé Ehanno vint, le 16 septembre, prendre la place laissée vide par la mort de M. Le Berre qu'il serait la cause, involontaire certes, des difficultés qui rendraient très pénibles la situation de la Révérende Mère et seraient un grave danger pour la Congrégation elle-même.

M. Ehanno était un très digne et très saint prêtre. S'il n'en avait pas été ainsi, jamais son Evêque ne lui aurait demandé de quitter la charmante petite Ile-aux-Moines, où il était vicaire, pour lui confier l'aumônerie d'une Maison-Mère et la formation spirituelle, si importante et délicate, d'aspirantes et de novices. Mais un prêtre, même doué des plus belles qualités sacerdotales, peut manquer de cette clairvoyance qui ordonne à l'Aumônier d'un Noviciat de se bien pénétrer de l'esprit de la Congrégation, esprit, qu'en collaboration avec la Mère Maîtresse, il doit s'efforcer d'inculquer aux Novices. Il peut manquer aussi de prudence et commencer à bâtir la maison par le toit, c'est-à-dire à faire miroiter la possibilité d'états mystiques extraordinaires devant des âmes insuffisamment soumises aux purifications indispensables à quiconque cherche Dieu.



Mère Marie de Saint-Charles ne reniait certes pas ce qu'elle avait écrit à ses Filles vingt ans plus tôt : (22 mai 1852) « N'oubliez pas qu'avant tout nous voulons être religieuses ; que notre caractère propre est de nous employer aux œuvres de charité ; que notre origine à toutes, que l'origine de la Congrégation semblent nous tracer notre cercle : les campagnes, l'instruction religieuse, l'éducation simple. Venues après les autres, ne cherchons pas à les supplanter, dévouons-nous aux œuvres qu'elles ne peuvent embrasser. »

Voilà bien précisé, le but de la Congrégation. Elles ont pour principe de leur sanctification personnelle : la recherche de Dieu dans la vérité, c'est-à-dire par l'humilité et la mortification ; l'amour de Dieu qui oblige à l'amour du prochain, à l'oubli de soi, au support mutuel. C'est selon ces lois, simples et fécondes, que les Filles de Jésus avaient voulu vivre jusqu'alors. Ce sont ces mêmes lois qu'elles observent encore aujourd'hui, et qui seront, à jamais, le gage de leur longévité.

Le Journal de la Communauté s'arrête au 4 mai 1873, pour ne reprendre qu'au 14 mai 1886. Il est impossible que pas une lettre, pas un rapport n'aient été écrits au cours de la période difficile que nous étudions en ce moment ; mais tout a disparu et nous devons nous en tenir à de rares notes personnelles de Mère Marie de Saint-Charles qui, si elles ne nous livrent pas toute sa pensée, nous en donnent cependant l'essentiel.

Elle s'étonne de voir réclamer une plus grande « liberté de conscience » et s'en prendre aux Règles que, sur ce point, on juge trop étroites, elle pense que l'on ne forme pas suffisamment les sujets aux « vertus solides » et que l'on sape l'autorité des Supérieures en ne les soutenant

pas, elle a peur qu'on ne « déplace les choses » en faisant de M. Ehanno un Supérieur ; elle ne voit pas en lui « l'expérience de la Congrégation qu'il croit avoir ». Elle écrit : « Il me semble que son désir de la perfection l'emporte trop dans les détails ; que ces détails le fourvoient en l'éloignant des grandes lignes plus propres à maintenir la paix de Notre-Seigneur dans les âmes et à édifier le bien de la Congrégation. »

On sent, à la lecture de ces remarques et d'autres semblables, qu'un malaise, inconnu jusqu'alors, tend à pénétrer l'esprit des Filles de Jésus et à les troubler.

#### *L'heure de l'épreuve*

Depuis 1872, où M. Bellec a donné sa démission de Supérieur de la Congrégation, Mgr Bécél, devenu Evêque de Vannes à la mort de Mgr de la Motte, s'est réservé cette charge et c'est à lui que Mère Marie de Saint-Charles a recours, non pas aussi souvent qu'elle le voudrait, mais chaque fois qu'elle le peut. Aux audiences que l'Evêque lui accorde, elle note les points qu'elle doit lui soumettre : « ...nécessité de la présence de S. G... il faut qu'on sache que Monseigneur s'occupe de nous, ou tout le monde s'en occupera plus ou moins, sans mission et, par suite, sans résultat. (8 oct. 1873) et ceci : ...écrit à Monseigneur pour... lui dire que je souhaiterais le voir à Kermaria... qu'il y a tant de choses à voir pour le bien de la famille que lui seul peut décider. (18 sept. 1874). Et encore : « écrit à Monseigneur... pour lui dire mon étonnement sur les demandes d'entrée au Noviciat... du désir que je conserve toujours d'avoir un bon entretien avec S. G..., pour les besoins de la

petite famille, car il y a tant de choses à voir dans ce moment que des femmes seules n'y sauraient suffire. » (21 déc. 1874).

Mgr Bécél n'était pas sans avoir prouvé sa bienveillance aux Filles de Jésus. A chacune de ses tournées de Confirmation dans la contrée, il s'était reposé un peu chez ses « chères Filles » de Kermaria. Mais celles-ci désiraient davantage et l'Evêque comprenait qu'elles en avaient le droit. Il leur écrivait en 1875 : « Il faut que je me décide à vous nommer un Supérieur : je suis trop éloigné de Kermaria et trop occupé, pour bien suivre, comme il conviendrait, les intérêts temporels et spirituels de votre Communauté. »

Cependant Sa Grandeur ne se décidait pas et, seule, Mère Marie de Saint-Charles se débattait au milieu de tracas dont elle goûtera longtemps l'amertume. Le vide se fait autour d'elle. Mère Emmanuel-Marie son Assistante de 1863 à 1873, et Mère Marie-Athanase, Maîtresse des Novices de 1863 à 1884, sous l'emprise de l'aumônier et ne voyant que par lui, ne comprenaient plus leur Supérieure qui, elle-même, ne pouvait admettre leur dévotion outrancière, car c'est de là que venait tout le mal. Comment aurait-elle pu se faire à l'idée que ses Filles, professes ou novices, eussent des révélations ou des extases, surtout les moins pourvues de « vertus solides » ? Comment aurait-elle pu tolérer leurs longues confessions quotidiennes d'où les exaltées sortaient comme auréolées d'une certaine gloire et plus fermement convaincues que leurs rêves étaient réalité ?

Son grand bon sens, son bel équilibre moral indiquaient son devoir à Mère Marie de Saint-Charles et l'obligeaient

à flétrir ces agissements ; aussi, aux yeux des « illuminées », passait-elle pour une personne de piété commune, incapable de comprendre les voies surnaturelles et qui n'entendait rien à la « mystique ».

Où tout cela mènerait-il la Congrégation ? A sa perte, évidemment. Déjà, les « événements » de Kermaria s'ébruitaient ; le nombre des vocations diminuait d'année en année : quarante-sept, en 1880 ; l'année suivante, trente-deux ; en 1882, dix-sept et dix en 1883. Ce n'est pas Mgr Bécel qui aurait encouragé son recrutement : on l'aurait même entendu dire, dans une réunion : « Non, plus de postulantes pour Kermaria ! Qu'en ferait-on ? Des visionnaires ! »

N'en pouvant plus de douleur et de honte, Mère Marie de Saint-Charles partit pour Vannes et pria Monseigneur d'intervenir personnellement. Elle en revint accablée. Sa prière n'avait pas été entendue. Elle écrit : « J'ai le cœur rempli de peine de tout ce que je vois. Mon Dieu, quelle croix ! J'en avais vu un grand nombre dans mon esprit et dans mon cœur. Je les avais acceptées une à une, mais je n'avais pas pensé au poids de celle-là. Je ne trouve de repos que dans la prière et dans la soumission à la volonté divine. » (30 juin 1881.) Et le mois suivant : « Contente, malgré ma peine. Confiance que le bon Dieu protégera son œuvre et la purifiera par l'épreuve, pour la rendre plus propre à procurer sa gloire. » (13 juillet 1881.)

Enfin, en 1883, l'épreuve de cette « triste affaire » touche à sa fin. Les PP. de Beuvron et Pilard de la Compagnie de Jésus, dévoués à Kermaria et à sa Supérieure, obtinrent l'autorisation d'une visite à domicile pour se faire une idée juste de ce qui s'y passait. Ils

prièrent M. l'Aumônier d'exorciser en leur présence la plus atteinte des religieuses soi-disant possédées. Rien d'anormal ne se produisit. Après une enquête minutieuse, ils déclarèrent sans ambages qu'ils se trouvaient en présence de cerveaux détraqués. Comme dans la Congrégation, grâce à Dieu ces pauvres désaxées n'étaient qu'une poignée, à l'issue de la retraite annuelle, sur le conseil des Pères Jésuites, plusieurs s'en furent prier Mgr Bécél de mettre un terme à ces « diableries » qui n'avaient que trop duré. Le 8 décembre, M. Jégouzo, Vicaire général, vint à Kermaria pour une enquête qui dura quinze jours. Il commença par prier l'Aumônier de s'absenter, puis il interrogea longuement chaque religieuse. Sa conclusion ne se fit pas attendre : M. Ehanno quitta Kermaria pour la Trappe de Thymadeuc où il prit l'habit sous le nom de P. Jean de la Croix.

*M. le Jéloux et M. Jégouzo*

Quelques jours après, le 30 décembre, il était remplacé par M. Le Jéloux qui sut, dans ces circonstances délicates, user de discrétion, de fermeté aussi, comme il s'imposait. En peu de temps, il fit si bien que la paix rentra dans les esprits et les cœurs à Kermaria. Mgr Bécél avait écrit à la Révérende Mère Supérieure : « L'abbé Le Jéloux, vicaire à Saint-Patern, est nommé Aumônier de votre Communauté, c'est un prêtre de choix. Puisse-t-il faire le bien au milieu de vous ! » Ce souhait se réalisa pleinement : M. Le Jéloux fera le plus grand bien, au milieu des Filles de Jésus, et pendant trente-cinq ans.

Comme un bonheur ne vient jamais seul, dit-on,

M. le chanoine Jégouzo lui-même acceptait de devenir le Supérieur ecclésiastique de la Congrégation. Ce bonheur, les Filles de Jésus l'apprécièrent immédiatement et, pendant vingt-cinq ans, eurent le temps de l'apprécier davantage. En annonçant sa nomination à Mère Marie de Saint-Charles, il lui disait : « Dès le moment où j'ai connu la Congrégation, j'ai compris qu'elle était appelée à de grandes choses pour la gloire de Dieu et, dès ce jour aussi, j'ai senti un immense désir de lui être utile. Vous pouvez donc compter sur mon entier dévouement... Nous travaillerons tous, ne cherchant que la gloire de Dieu et, j'en ai la ferme espérance, Il bénira nos efforts. »

#### *Mort de Mère Marie de Saint-Charles*

Mère Marie de Saint-Charles n'eut pas longtemps à jouir de l'ère de paix et de prospérité qui, sous l'action bienfaisante de ces deux saints prêtres, s'ouvrait pour la Congrégation. Elle n'en vit que l'aurore. A une de ses filles qui lui disait de se « conserver », elle répondait : « Ma carrière touche à sa fin, mais consolez-vous, je ne mourrai pas avant d'avoir remis ma Congrégation en mains sûres. » « Ma Congrégation... » C'est la première fois qu'elle parle ainsi et semble, elle si humble, faire de la Congrégation sa chose personnelle. Elle en avait un peu le droit, si une femme est d'autant plus mère qu'elle a plus souffert pour ses enfants. Sa santé décline, usée par le travail, les voyages qui devaient être très pénibles à une cardiaque, et les chagrins plus pénibles encore. Elle se sent prise d'une torpeur qui l'alourdit physiquement et moralement, l'annihile, et contre laquelle

elle n'a pas trop de son grand courage pour réagir. Elle est lasse, sans goût et passe le temps de la prière à lutter contre son impuissance. N'est-il pas curieux de constater qu'à une période où certaines de ses Filles rêvent d'emprises divines ou diaboliques, la vénérée Mère se débat dans un état d'âme très dur, qui est souvent l'épreuve dans laquelle les saintes et les saints trouvent les suprêmes purifications ? C'est à chaque instant que, sous sa plume, reviennent ces mots : « Je suis sèche et impuissante »... Cependant elle ajoute : « Mais contente de la volonté de Dieu. » Elle écrit : « Je vis enfermée dans le devoir du moment... Je n'ai pas beaucoup de pensées, mais j'ai le goût de Dieu, le désir de lui plaire, la connaissance intime de sa bonté et tout cela me rend heureuse. »

A côté de ces maux, les souffrances physiques sont peu de chose. Cependant, avoir les jambes tellement enflées que la peau se déchire ; avoir la tête prise par de fréquents et douloureux érysipèles ; garder le sourire au point que personne, à part les intimes, n'en sait rien ; ce sont là des preuves peu communes d'énergie. En toute circonstance, elle reste maîtresse d'elle-même, pour s'être longtemps exercée à cet art difficile, et garde la paix, fruit de l'abandon à Dieu. Aucune difficulté n'entame sa confiance. Un jour, oubliant la présence d'une de ses Filles, se parlant à elle-même elle dit : « Non, l'enfant de tant de larmes ne saurait périr. » Le témoin du propos comprit aisément de quel « enfant » il s'agissait, et de quelles larmes.

Sentant sa mort prochaine, elle met ordre à ses affaires, brûle de nombreux cahiers dont nous déplorons la perte aujourd'hui. Elle ne s'alite que pour mourir.

Le docteur devant l'inutilité de ses soins, disait : « Est-il possible qu'on ne puisse rien pour la sauver ?... de telles personnes ne devraient pas mourir ! »

Le 3 mai 1884, un jour de fête de la Croix, un samedi veille du patronage de saint Joseph, Mère Marie de Saint-Charles achevait sa vie. Elle avait 64 ans.

M. Jégouzo présida les obsèques. Devant la fosse où allait descendre le cercueil, il rendit un vibrant hommage à celle que les Filles de Jésus avaient tant de raisons de pleurer. Il vit, dans la vocation de leur Mère une marque de la bonté divine à leur égard ; il rappela les débuts pénibles de la Congrégation, son accroissement rapide : « Près de sept cents religieuses répandues dans plus de cent paroisses, instruisant six mille enfants et soignant un nombre bien plus grand de malades. » Il termina ainsi : « Soyez persuadées qu'aussi longtemps que son esprit règnera parmi vous, la Congrégation des Filles de Jésus, malgré les difficultés des temps, comptera encore des jours prospères. »

On ne pouvait faire un plus bel éloge de celle qui venait de partir pour la Maison du Père, ni plus autorisé, ni plus juste.

*Son âme*

Il n'existe pas de vrai portrait de Mère Marie de Saint-Charles. Une mauvaise photographie, prise au déclin de sa vie, alors que l'albumine a déformé ses traits, alourdi sa personne, ne nous rappelle rien de l'élégance naturelle d'Angélique Périgault. Mais « trompeuse est la grâce et vaine la beauté. » ...Seule compte et demeure la splendeur de l'âme.

Certains naissent bons ; d'autres ont à travailler pour



le devenir. Les premiers ont à craindre de voir leur bonté native dégénérer en bonasserie ; les seconds, tempéraments colériques, doivent lutter pour garder leur calme et ne pas agir sous l'impression de leur mécontentement. Mère Marie de Saint-Charles était d'humeur bilieuse : sa douceur, son calme admirables, qui la firent passer parfois pour flegmatique, naquirent de ses efforts. Mère Emmanuel-Marie, mieux qualifiée que quiconque pour rendre ce témoignage, parle de la tendresse et de la charité de Mère Marie de Saint-Charles qui, à la fin d'une retraite disait à ses filles : « Si je vais en purgatoire, ce ne sera pas pour vous avoir été trop sévère, mais pour avoir été trop indulgente à votre égard <sup>1</sup>. » Mais cette douceur acquise ne détruisait pas le fond énergétique de sa nature, qui lui fut d'une grande utilité dans la charge qu'elle porta, qu'elle « subit », c'est son mot, pendant trente-huit ans : elle y puisa des aptitudes naturelles de commandement. Jeune Supérieure peut-être trop exigeante, — c'est le fait de l'inexpérience de vouloir tout parfait, et tout de suite — progressivement elle apprit le métier qui consiste surtout, elle le dit elle-même, « à demander peu et à donner beaucoup. » Elle varie ses registres, usant, selon le cas, de la manière forte ou de la manière enjouée. L'histoire est restée célèbre d'un certain tablier qu'une jeune religieuse s'était irrégulièrement procuré. Elle fit venir la délinquante avec le corps du délit et, devant toute la Communauté, n'hésita pas à brûler le beau tablier tout

<sup>1</sup> Sans le savoir, elle reprenait mot pour mot ceux qu'avait prononcés une religieuse augustine du XVII<sup>e</sup> siècle, Supérieure de l'Hôtel-Dieu du Précieux-Sang à Québec : Mère Marie-Renée de la Nativité, une Quimpéroise.

neuf. Une novice descend quatre à quatre les escaliers et, au bas, se trouve nez à nez avec la Supérieure qui lui dit : « Mon enfant, remontez donc, je vous prie, chercher votre bon ange que vous avez laissé là-haut. »

C'est aux Supérieures surtout qu'elle donne des conseils d'une psychologie avisée : « Pour être bonne Supérieure, il faut se mortifier, se tenir par l'esprit et le cœur à la dernière place, tout en occupant la première : l'exemple a plus d'influence que les paroles. » Elle leur dit ceci qui est d'or : « Ne reprenez jamais les Sœurs devant les enfants, ce serait leur faire perdre leur autorité et les indisposer contre vous. Vous devez reprendre les fautes ; mais, même alors, soyez plus encourageantes que sévères, car le découragement en général, est le plus grand mal de la vie spirituelle et l'un des plus communs. »

Comme elle sait qu'il y aura toujours sur terre, même dans les Communautés, des « indirigeables », elle recommande la patience à leur égard, pour le bien de la paix. « Il y a des caractères que vous ne changerez pas, des esprits de travers que vous ne redresserez pas... Il faut bien que vous repreniez, que vous essayiez de corriger ; mais si, malgré vos efforts, vous ne réussissez pas, il n'y a qu'une chose à faire : laissez passer. »

Pour apprécier la largeur de vue de Mère Marie de Saint-Charles, il faut peser ce qui suit : « Prenez l'esprit de la Règle : la lettre tue, l'esprit vivifie. Il y a faute pour les unes, il n'y a pas faute pour les autres. Ce n'est pas à nous de juger ; si l'action est mauvaise, l'intention peut être bonne. Ne nous laissons pas facilement scandaliser. »

Educatrice — Mgr Duparc, lui-même éducateur de première ligne avant son épiscopat, n'a-t-il pas dit

qu'elle « a été une des femmes les plus remarquables qui aient honoré l'enseignement chrétien, au cours du XIX<sup>e</sup> siècle ? » — elle ne craint pas d'entrer dans le détail pratique, même au sujet de la nourriture. Elle sait que, si les muscles ne sont pas solides, les nerfs prendront le dessus. Elle veut que, dans les communautés la pension soit fortifiante. « Préparez bien vos repas, dit-elle aux Sœurs cuisinières, la santé des Sœurs dépend beaucoup de la nourriture, préparez des mets appétissants ; il faut qu'ils soient pris avec un certain plaisir. Mal préparés, ils ne peuvent exciter l'appétit. »

Mais qu'elle s'adresse aux Sœurs cuisinières ou aux Sœurs « classières », à toutes, elle commande moins qu'elle ne demande et si elle commande, comme après tout c'est son devoir, elle prêche d'exemple d'abord et paye de sa personne. Toujours égale d'humeur, toujours recueillie, simple et pauvre dans ses vêtements, dans sa chambre, sans se prévaloir de son titre de Supérieure, de son âge ou de ses maux, pour se permettre les adoucissements qu'elle accorde à d'autres. Toujours accueillante et bienveillante pour les âmes qui s'ouvrent à elle de leurs luttes intimes, car, plus elle monte vers Dieu, plus elle sonde les abîmes où certaines natures ont peur de tomber. Elle entoure son cœur d'une couronne d'épines pour ne s'attacher à personne qu'à Dieu et son corps d'une chaîne de fer ; elle se donne de rudes disciplines et s'humilie au point de tomber à genoux devant les personnes qu'elle croit avoir offensées. Elle agit comme les saints sans se douter qu'elle les imite.

Elle parle comme eux aussi :

« Je suis toujours disposée à prendre le parti de Dieu contre moi-même, et à justifier sa conduite à mon égard.

« Laissons passer ce qui passe et retenons la grâce et la paix.

« De quelque part que nous viennent les croix, c'est Dieu qui nous les impose.

« Faites plutôt la volonté d'autrui que la vôtre.

« Il ne s'agit pas d'être délivré de ses misères, mais d'agrandir son cœur. »

Quel beau florilège on ferait de ses pensées dont certaines ont la frappe des belles médailles.

Ce serait plaisir de continuer, car plus on étudie Mère Marie de Saint-Charles, plus on admire sa vie féconde ; plus on la fréquente, plus on est certain de se trouver en présence d'un noble caractère et d'un grand cœur.



## DEUXIÈME PARTIE

1884-1918

*« Le rejeton d'un arbre fertile  
sur les bords d'une source. »*

Genèse, XLIX, 22.

CHAPITRE VII « Grands Cœurs ».

CHAPITRE VIII Les Filles de Jésus chez les Zoulous.

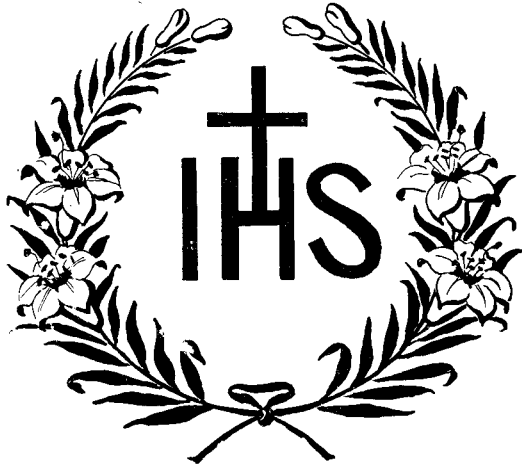
CHAPITRE IX Kermaria dans la tempête.

CHAPITRE X « Persécutés dans une ville, fuyez dans  
une autre. »

CHAPITRE XI Les Filles de Jésus au Canada.

CHAPITRE XII La guerre de 1914-1918.

J.M.J.



Imprimé en France